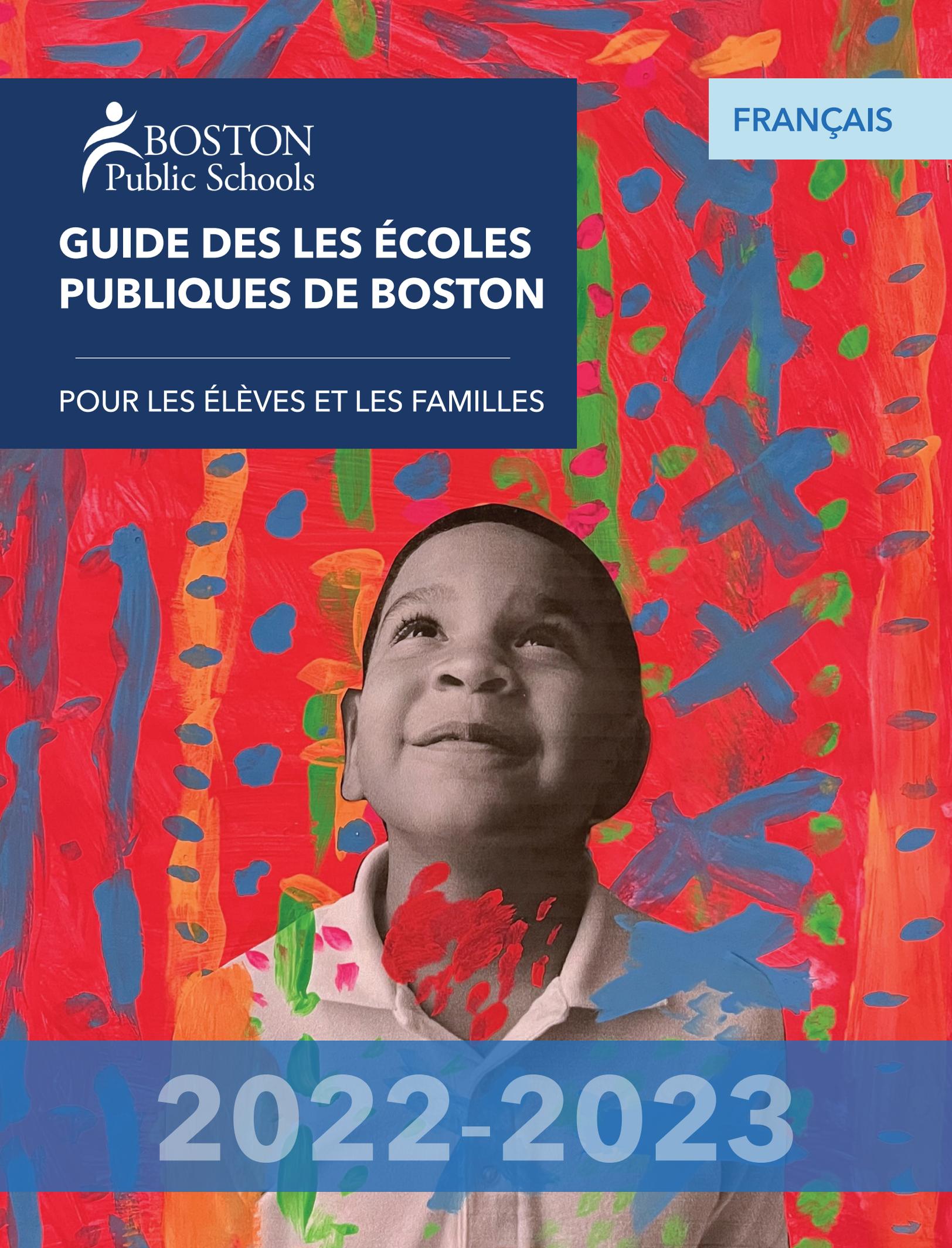




FRANÇAIS

GUIDE DES LES ÉCOLES PUBLIQUES DE BOSTON

POUR LES ÉLÈVES ET LES FAMILLES

A young child with dark skin and hair is looking upwards with a slight smile. The background is a vibrant, abstract painting with bold strokes of red, blue, orange, and green. The child's face and neck are partially overlaid by the painting's colors.

2022-2023

2022

- ◆ August 15-17New Teacher Institute (NTI)
- ◆ August 16-18August Leadership Institute (ALI)
- ◆ August 22-26Teacher Summer Institute (TSI)
- ◆ September 1UP Academies: Boston & Dorchester, all grades – first day of school
- September 5 Labor Day: No school
- ◆ September 6UP Academy Holland, all grades – first day of school
- September 6-7All teachers and paras report
- ▲ September 8Students in grades 1-12 report, including grade 1 in ELCs and EECs
- ◆ September 12Pre-K & Kindergarten students report, including EECs, ELCs, and special ed.
- October 10.....Indigenous Peoples' Day: No school
- November 11Veterans Day: No school
- November 23..... Early release for students and staff
- November 24-25.....Thanksgiving Recess: No school
- December 26 Christmas Day (Observed)
- December 23- January 3..... Winter Recess: No school

2023

- January 2.....New Year's Day (observed)
- January 3.....All teachers and paras report
- ▲ January 4.....Students return from recess
- January 16..... M.L. King Jr. Day: No school
- February 20.....Presidents Day: No school
- February 21-24..... February Recess: No school
- ▲ February 27Students return from recess
- April 7 Good Friday: No school
- April 17 Patriots' Day: No school
- April 18-21 Spring Recess: No school
- ▲ April 24Students return from recess
- May 29 Memorial Day: No school
- * June 7 (or day 170) Last day for seniors
- June 19 Juneteenth: No school
- June 21 (or day 179)Early release for students
- ▼ June 22 (or day 180) Last day of school

Major Religious & Cultural Holidays

- 2022**
- Sep. 26-27*.....Rosh Hashanah
 - Oct 5*..... Yom Kippur
 - Oct. 24..... Diwali begins
 - Nov. 24.....Thanksgiving
 - Dec. 19-26*Hanukkah
 - Dec. 25Christmas
 - Dec. 26 - Jan. 1Kwanzaa
 - Jan. 22 Lunar New Year
 - Feb. 22Ash Wednesday
 - Mar. 22Ramadan begins
 - April 7 Good Friday
 - April 6*-13Passover
 - April 9 Easter
 - April 16 .. Orthodox Easter
 - April 22*Eid al-Fitr
 - April 22 Earth Day
 - June 19..... Juneteenth
 - July 4Independence Day
 - July 29*Eid al-Adha
- 2023**
- Jan. 1 New Year's Day (observed Jan. 2)
 - Jan. 6 Three Kings Day

■ Central Offices and School Buildings closed
 ■ School Buildings closed
 ▼ Last day of school
 (if no days are lost due to cancellations.)
 * begins the night before at sunset

AUGUST 2022

S	M	T	W	Th	F	S
	1	2	3	4	5	6
7	8	9	10	11	12	13
14	15	16	17	18	19	20
21	22	23	24	25	26	27
28	29	30	31			

SEPTEMBER 2022

S	M	T	W	Th	F	S
				1	2	3
4	5	6	7	8	9	10
11	12	13	14	15	16	17
18	19	20	21	22	23	24
25	26	27	28	29	30	

OCTOBER 2022

S	M	T	W	Th	F	S
						1
2	3	4	5	6	7	8
9	10	11	12	13	14	15
16	17	18	19	20	21	22
23	24	25	26	27	28	29

NOVEMBER 2022

S	M	T	W	Th	F	S
		1	2	3	4	5
6	7	8	9	10	11	12
13	14	15	16	17	18	19
20	21	22	23	24	25	26
27	28	29	30			

DECEMBER 2022

S	M	T	W	Th	F	S
				1	2	3
4	5	6	7	8	9	10
11	12	13	14	15	16	17
18	19	20	21	22	23	24
25	26	27	28	29	30	31

JANUARY 2023

S	M	T	W	Th	F	S
1	2	3	4	5	6	7
8	9	10	11	12	13	14
15	16	17	18	19	20	21
22	23	24	25	26	27	28
29	30	31				

FEBRUARY 2023

S	M	T	W	Th	F	S
			1	2	3	4
5	6	7	8	9	10	11
12	13	14	15	16	17	18
19	20	21	22	23	24	25
26	27	28				

MARCH 2023

S	M	T	W	Th	F	S
			1	2	3	4
5	6	7	8	9	10	11
12	13	14	15	16	17	18
19	20	21	22	23	24	25
26	27	28	29	30	31	

APRIL 2023

S	M	T	W	Th	F	S
						1
2	3	4	5	6	7	8
9	10	11	12	13	14	15
16	17	18	19	20	21	22
23	24	25	26	27	28	29

MAY 2023

S	M	T	W	Th	F	S
	1	2	3	4	5	6
7	8	9	10	11	12	13
14	15	16	17	18	19	20
21	22	23	24	25	26	27
28	29	30	31			

JUNE 2023

S	M	T	W	Th	F	S
				1	2	3
4	5	6	7	8	9	10
11	12	13	14	15	16	17
18	19	20	21	22	23	24
25	26	27	28	29	30	

JULY 2023

S	M	T	W	Th	F	S
						1
2	3	4	5	6	7	8
9	10	11	12	13	14	15
16	17	18	19	20	21	22
23	24	25	26	27	28	29

► Extenuating circumstances and inclement weather may necessitate changes to the calendar during the year.

Visit www.bostonpublicschools.org/calendar for current information.

Produced by the Boston Public Schools Communications Office | January 2023

Guide 2022-2023 des Écoles Publiques de Boston pour les Élèves et les Familles

Produit par :

Bureaux de Communication des Écoles Publiques de Boston (BPS)

Bruce C. Bolling Municipal Building

2300 Washington St., Roxbury MA 02119

617-635-9265

communications@bostonpublicschools.org

bostonpublicschools.org

Illustration de Couverture par :

Le Département des Arts BPS s'est associé au Musée des Beaux - Arts de Boston pour présenter l'art de Jean-Michel Basquiat dans les salles de classe de Boston. Les élèves ont été invités à composer des œuvres d'art inspirées par l'exposition de MFA « Écrire l'avenir : Basquiat et la Génération Hip-Hop. » Les élèves ont créé une œuvre d'art répondant directement à la réplique : « Quoi ou qui vous inspire en tant qu'artiste ? »

L'illustration de la couverture est celle des élèves du Lycée de Brighton. Les artistes sont Khadiza Akter, Teaa Badgett, Hope Grey, Emily Jasso, James McGee, Carl Merheb, Victor Moscoso, Min Northcross, Wilfredo Reyes et Kayla Santiago.

Voir le travail de tous les finalistes sur www.youtube.com/watch?v=kETyzwmmpEM



Le Guide des Écoles Publiques de Boston est disponible en Arabe, Créole cap-verdien, Chinois, Anglais, Français, Créole haïtien, Portugais, Somali, Espagnol et Vietnamien.

Cette publication résume de nombreuses lois, politiques, réglementations et pratiques qui sont importantes pour les élèves des Écoles Publiques de Boston (BPS) et leurs parents et tuteurs légaux. Elle n'est pas destinée à jouer le rôle de relevé exhaustif de toutes les lois et politiques qui concernent les élèves et les parents.

Les lois fédérales et d'État, le règlement, la réglementation et les pratiques des BPS au niveau du district et de l'établissement scolaire peuvent être modifiés. Certaines informations peuvent avoir changé depuis l'impression du guide en août 2022.

Guide 2022-2023 des Écoles Publiques de Boston pour les Élèves et les Familles

Ville de Boston

Michelle Wu, Maire

Comité Scolaire de Boston

Jeri Robinson, Président

Michael O'Neill, Vice-Président

Brandon Cardet-Hernandez

Dr. Stephen Alkins

Lorena Lopera

Rafaela Polanco Garcia

Quoc Tran

Écoles Publiques de Boston

Mary Skipper, Surintendante

Septembre 2022

Notre mission

Chaque enfant dans chaque classe de chaque école obtient ce dont il a besoin.

Notre vision

Un district scolaire public de premier plan, centré sur l'élève offrant une excellente éducation équitable et complète qui prépare chaque élève à réussir à l'université, dans sa carrière et dans la vie.

Politique de non-discrimination

Les Écoles Publiques de Boston, en accord avec leurs politiques non-discrimination, ne pratiquent aucune discrimination dans leurs programmes, leurs installations ou les opportunités d'emploi ou d'éducation sur la base de la race, de la couleur de la peau, de l'âge, du casier judiciaire (demandes de renseignements uniquement), de la situation de handicap, de l'itinérance, du sexe/genre, de l'identité sexuelle, de la religion, de l'origine nationale, de l'ascendance, de l'orientation sexuelle, de la génétique ou du statut militaire, et ne tolèrent aucune forme d'intimidation, de menace ou de harcèlement qui affecte la dignité des individus ou interfère avec leur capacité à apprendre et travailler.

Table des matières

Calendrier scolaire 2022-2023

Couverture avant intérieure

Message de la part de la Surintendante 4

Répertoire des Services pour les Familles 5

Partenariat Famille/École	
Le Lien entre la Maison et l'École	6
Le Conseil des Parents d'École	6
Le Conseil d'École sur Site	6
Centres d'Accueil	7
Université des Parents	7
Contact avec les Familles	7
L'Accès aux Écoles pour les Visiteurs	8
Politique de Communication	8
Défense de votre Enfant : Liste de Vérification de	
Résolution des Problèmes	9
Préparation d'un Entretien Parent-Enseignant Productif	10
Le Lien avec la Famille : De Simples Manières	
d'Encourager l'Apprentissage	11
Conseils de Lecture et de Mathématiques pour les Parents	12

Passage à la classe supérieure et Évaluation

Politique de passage à la classe supérieure des BPS	13
Politique de passage à la classe supérieure et l'Assiduité	14
Soutien aux Élèves qui ont besoin d'une aide supplémentaire	15
Évaluation : Mesure des performances de l'élève	16
MCAS	16
Mesure des performances de l'élève	16
ACCESS pour les ELLs	17
École Primaire : Résumé des Exigences en matière du Passage	
à la classe supérieure, des Examens et des Devoirs à la maison	18-19
Collège : Résumé des Exigences en matière du Passage	
à la classe supérieure, des Examens et des Devoirs à la maison	20-21
Lycée : Résumé des Exigences en matière du Passage	
à la classe supérieure, des Examens et des Devoirs à la maison	22-23

Programmes Spéciaux

Éducation Spéciale et Services aux Élèves	24
Apprenants d'Anglais	24
Élèves qui traversent une période sans domicile	25
Enseignement à Domicile et en milieu Hospitalier	25
Scolarisation à Domicile	25
Éducation Alternative	26
Classe Avancée et de l'Excellence pour Tous	26
Écoles d'Examen	27
Formation Professionnelle et Technique	27

Services aux Élèves

Santé et Bien-être	
Services de Santé Comportementale	28
Réussir Boston	28
Services de Santé	28
Vaccinations	29
Examens Physiques	29

Éducation à la Santé	30
Éducation Physique	32
Enquêtes sur le Programme de Santé	32
Environnement Sain et Sûr	32
Conseil d'Orientation	32
Services Alimentaires et de Nutrition	33
Transport	34

Politiques des BPS

Sécurité des Élèves et Cas d'Urgences	37
Non-discrimination et droits civils	39
Code de Conduite	40
Usage de la Technologie à l'École	43
Critère de Résidence pour les Élèves	44
Inscription et Affection à une École	45
Dossiers des Élèves	47
Cérémonies de Remise de Diplôme	49
Devoirs à la maison	49
Retards	49
Casiers des élèves	49
Téléphones portables (cellulaires)	50
Biens personnels	50
Bulletins de notes	50
Sport	50
Annulations Scolaires	51
Politique d'Environnement Sans Tabac	51
Soin des Livres et d'Autres Biens	51
Uniformes Scolaires	51
Disponibilité de l'Eau Potable	51
Politique en matière de Grossesses et Jeunes Parents	52
Implication des Élèves et Gouvernance	52
Sept Éléments Essentiels de l'Amélioration de	
l'Ensemble de l'École	52

Ressources Supplémentaires pour les Familles

Tous les Élèves Réussissent (ESSA)	53
Responsabilité Scolaire	53
Éducation de la Petite Enfance	53
Bulletins de notes de l'École et du District	54
Centre de Santé en Milieu Scolaire	54
Politique d'Engagement des Parents	55
Convention Famille-École	55
Plan de Qualité de l'École	56
Apprenants d'Anglais	56
Partenariats École-Société	56

Organismes qui offrent une formation et le développement professionnel aux parents 57

Répertoire des Écoles Publiques de Boston 60

Périodes de notations 2022-2023 et

Calendrier de bulletins de note

Couverture arrière intérieure

Un message de notre Surintendante



Chère communauté BPS,

Alors que nous nous apprêtons à commencer une nouvelle année scolaire dans les Écoles Publiques de Boston (BPS), je suis ravie de souhaiter la bienvenue à tous les nouveaux membres de notre communauté et le bon retour à ceux qui reviennent. J'ai tellement de confiance dans BPS et dans ce que nous ferons ensemble.

Que votre enfant commence son parcours scolaire ou se prépare à obtenir son diplôme à la fin de cette année, les incroyables éducateurs et le personnel de BPS sont ravis de vous soutenir. Il y a de nombreuses raisons d'être inspiré par cette communauté et cette année mon objectif est d'en mettre en lumière le plus possible.

Je suis profondément reconnaissante pour l'incroyable travail d'équipe que notre personnel, nos chefs d'établissement et nos enseignants ont accompli pour mener à bien notre mission de répondre aux besoins urgents de nos élèves. En tant qu'ancienne cheffe d'établissement de BPS, je sais d'expérience à quel point notre communauté d'éducateurs et de personnel se soucie de leurs élèves. Ils sont là pour vous soutenir - nos élèves et leurs familles.

Ce guide est un outil qui vous aide à mieux comprendre nos attentes à l'égard de nos élèves et offre aux familles la possibilité de s'impliquer et de rester informées. Les informations sont fournies dans un texte simple et facile à lire et peuvent être consultées dans plusieurs langues et formats.

Je comprends que les deux dernières années ont été difficiles, mais j'ai aussi vu le meilleur chez les gens pendant nos moments les plus difficiles. C'est ce type de résilience qui aidera nos élèves à s'épanouir. Les BPS sont un lieu où chacun est vu, entendu et soutenu. Nous sommes tous dans le même bateau et je me réjouis à l'idée d'une année passionnante à venir.

Sincèrement,

Mary Skipper
Surintendante
Écoles Publiques de Boston

Dans ce Guide, vous trouverez une liste de ressources et d'informations qui seront utiles pour des futures rencontres et des occasions de contribuer des commentaires communautaires qui auront lieu dans les mois et années à venir. Veuillez vous familiariser avec ces outils et informations fournies pour maximiser votre opportunité de participer pleinement aux décisions partagées.

Nos politiques ont un seul objectif : créer des environnements d'apprentissage sûrs, sains et accueillants qui préparent chaque élève pour le succès. Nous pouvons atteindre cet objectif grâce à votre soutien, vos commentaires et votre implication.

Pourquoi ce Guide est-il important ?

- Il explique beaucoup des politiques qui concernent les élèves, telles que :
 - Ce que les élèves doivent satisfaire pour passer à la classe supérieure.
 - Les attentes du district quant au maintien d'un environnement d'apprentissage sûr, sain et accueillant pour les élèves et les membres du personnel, et la façon à laquelle nous aidons les élèves qui ne répondent pas à ces attentes.
- Il décrit les nombreuses manières par lesquelles les familles peuvent contribuer à l'apprentissage de leurs enfants à l'école et à la maison.
- Il décrit les nombreux droits qui sont garantis par la loi aux élèves et à leurs parents, par exemple :
 - Le droit à un traitement équitable indépendamment de l'origine ethnique ou de la situation de handicap,
 - Le droit de participer aux prises de décision concernant l'école,
 - Le droit de connaître les qualifications des enseignants de l'enfant,
 - Le droit à la confidentialité des dossiers d'élève,
 - Il conseille également les parents et les élèves sur la réaction à adopter s'ils considèrent que leurs droits ont été violés.
- Il fournit des informations utiles sur de nombreux sujets, des tests, des transports, des services de santé et des annulations scolaires.
- Il contient des répertoires d'informations de contact pour nos écoles et nos bureaux, une liste de vérification pour résoudre des problèmes, des ressources éducatives pour les familles, et le calendrier de l'année scolaire (en couverture avant intérieure).
- **Règles en milieu scolaire** : En plus des lois étatiques et fédérales ainsi que le Code de Conduite du district, chaque école a son propre ensemble de politiques, approuvées par le Conseil d'École sur Site ou le Conseil d'Administration de l'établissement. Les règles de l'école ne doivent pas entrer en conflit avec une Circulaire du Surintendant ou le Code de Conduite. Votre chef d'établissement vous remettra un exemplaire des règles de l'école avec ce guide.

Répertoire des Services pour les Familles

Bureaux des Écoles Publiques de Boston (BPS)

NUMÉRO PRINCIPAL.....	617-635-9000
Enseignement pour Adultes et Lycée du Soir.....	617-635-9300
Avancement (soutien scolaire et familial).....	617-635-7750
Avancement (bureau central).....	617-635-9660
Éducation Alternative.....	617-635-8035
Services de Santé Comportementale.....	617-635-9676
Conseil Consultatif des Élèves de Boston (BSAC).....	617-635-9446
Communications (médias, site Web et publications).....	617-635-9265
Countdown to Kindergarten.....	617-635-6816
Données et Responsabilité (expérimentation).....	617-635-9450
Éducation de la Petite Enfance.....	617-635-9063
Permis de travail, Élèves.....	617-635-8030
Apprenants d'Anglais (EL).....	617-635-9435
Comité Consultatif des Apprenants d'Anglais du District.....	617-635-9435
Équité (problèmes de partialité et d'inconduite sexuelle).....	617-635-9650
Écoles d'Examens et Classes de Travaux Avancés (AWC).....	617-635-9512
Centre d'Alphabétisation Familiale.....	617-635-9300
Services d'Alimentation et de Nutrition.....	617-635-9144
Subventions et Financement Externe.....	617-635-9577
Services d'Orientation.....	617-635-8030
Santé et Bien-être.....	617-635-6643
Audiences et appels (questions disciplinaires).....	617-635-1577
Soutien au Lycée.....	617-635-9289
Enseignement à domicile et en milieu hospitalier.....	617-635-6633
Élèves itinérants.....	617-635-8037
Capital humain (personnel).....	617-635-9600
Technologie de l'Enseignement et de l'Information (OIIT).....	617-635-9199
Centre d'Évaluations et de Conseil pour les Nouveaux Arrivants (test de langue).....	617-635-1565
Médiateur.....	617-635-9054
Université des Parents.....	617-635-7750
Centre de réengagement.....	617-635-2273
Services de la Sûreté.....	617-635-8000
Comité Scolaire.....	617-635-9014
Services de Santé d'École.....	617-635-6788
Éducation Spéciale.....	617-635-8599
Conseil Consultatif des Parents d'Élèves en Éducation Spéciale.....	617-297-7335
Dossiers d'Élève (relevés de notes).....	617-635-9037
Réussir Boston.....	617-635-8123
École d'Été.....	617-635-9414
Bureau de la Surintendante.....	617-635-9050
Transport.....	617-635-9520
Services d'Accueil (Inscription et Affectation).....	617-635-9046

Centres d'Accueil des BPS

Dorchester 617-635-8015

Centre de Ressources Campbell
1216 Dorchester Ave.

Roslindale 617-635-8040

Jennie Barron Building
515 Hyde Park Ave.

Roxbury 617-635-9010

Bolling Municipal Building
2300 Washington St., 2nd Fl.

East Boston 617-635-9597

Mario Umana Academy
312 Border St.

Horaires d'ouverture 2022-2023 :

Année scolaire : Lundi - vendredi :
9h00-17h00

Juillet 2023 : Seul le Centre d'Accueil de Roxbury sera ouvert.
Du lundi au jeudi, fermé le vendredi, de 9h00 à 17h00.
Visitez notre site Web pour plus de détails,
bostonpublicschools.org/welcomecenters

Fermé : Jours fériés fédéraux, étatiques et municipaux

Ligne directe pour la rentrée et l'inscription scolaires 617-635-9046

Août - Septembre, 2022 & Janvier 2023
Lundi - vendredi : 09:00 - 17:00

Ligne d'Assistance pour la Sécurité dans les Écoles et pour la Prévention et l'Intervention au sujet du Harcèlement 617-592-2378 (appel ou SMS)

Pour que les élèves et les parents/tuteurs/soignants signalent des problèmes d'intimidation ou de sécurité à l'école, en dehors de l'école, en ligne et via des appareils électroniques. Conseillers formés disponibles 24 h sur 24, 7 jours sur 7.

Ligne de signalement en matière de résidence 617-635-9609

Effectuez des signalements anonymes au sujet d'élèves qui fréquentent les Écoles Publiques de Boston mais qui n'habitent pas dans la ville de Boston.

Services supplémentaires

De Boston : Services municipaux (de 9 h à 17 h).....	boston.gov
Ligne de 24 heures du Maire.....	311 617-635-4000
Centres pour les Jeunes et les Familles de Boston (BCYF).....	617-635-4920
Ligne de Santé du Maire.....	800-847-0710
Bureau du Maire pour l'Avancement des Immigrants (multilingue).....	617-635-2980
Ligne du Maire pour la Jeunesse.....	617-635-2240
Département de l'Enseignement Primaire et Secondaire du Massachusetts (DESE).....	www.doe.mass.edu 781-338-3000
Informations sur les Écoles sous Contrat.....	781-338-3227
Formation et Ressources pour les Parents, voir.....	pages 57-59

Partenariat Famille/École : Le lien Domicile - École

L'implication des familles joue un rôle essentiel pour aider les élèves à réussir à l'école et se sentir fier d'appartenir à leur communauté scolaire. Les Écoles Publiques de Boston (BPS) s'engagent à aider les écoles, le personnel, les familles, les élèves et la société à établir des partenariats actifs pour renforcer l'apprentissage et améliorer les écoles.

Le Bureau de l'Avancement Familial et Communautaire apporte son aide dans l'organisation des Conseils des Parents d'École et des Conseils d'École sur Site, planifie des activités pour impliquer les familles dans l'apprentissage de leurs enfants, et soutient les parents et le personnel de l'école dans leurs efforts pour mieux communiquer et collaborer afin d'améliorer l'apprentissage des élèves, particulièrement dans les familles des Apprenants d'Anglais et les familles dont les enfants suivent des programmes d'Éducation Spéciale.

Voici certains exemples de la manière dont les écoles pourraient impliquer les familles dans l'apprentissage des élèves :

- des entretiens individuels parent-enseignant centrés sur le partage et l'explication des progrès de l'élève
- une communication régulière et cohérente sur l'apprentissage en classe avec des activités extrascolaires suggérées, telles que Home Links (PreK-2)
- des ateliers sur les sujets que votre enfant apprendra à l'école avec des conseils et stratégies pour aider votre enfant de travailler à la maison
- des événements spéciaux, par exemple la Soirée des Mathématiques et de l'Alphabétisation, les Équipes Académiques Parents-Enseignants, et les Soirées des Données
- Conseil des Parents d'École et Conseil d'École sur Site ou Conseil d'Administration
- des séances de cours de l'Université des Parents
- des opportunités de volontariat, dans les salles de classe, dans les activités de collecte de fonds et dans les événements récréatifs.

Chaque école publique de Boston devrait :

- définir l'espace et les ressources pour les réunions des parents
- prévoir du temps pour permettre aux enseignants de contacter ou de rencontrer les parents
- répondre rapidement aux questions et aux demandes des parents
- communiquer régulièrement avec les parents dans la langue qu'ils parlent à la maison
- prévoir des possibilités de communication à double sens pour que les familles puissent exprimer leur point de vue et leurs commentaires
- partager et expliquer les données des élèves dans un format adapté aux familles
- informer les parents dans un format adapté aux familles au sujet des stratégies qui permettent d'améliorer les résultats de l'élève à l'école et à la maison
- fournir aux parents un programme (résumé écrit) des principaux sujets à couvrir dans chaque matière.

Engagement de la famille et Titre I

Toutes les écoles qui peuvent bénéficier du financement fédéral Titre I doivent avoir une **Politique Écrite d'Engagement des Parents** à l'Écrit, élaborée avec et approuvée par les parents. Cette politique doit expliquer comment les parents seront impliqués en tant que partenaires dans l'éducation de leur enfant.

En outre, chaque école de Titre I doit développer une **Convention**



Domicile-École, un accord qui définit les responsabilités que les administrateurs, élèves, enseignants et parents devront endosser pour améliorer les résultats des élèves.

Consultez les pages 53-56 pour en savoir plus sur le Titre I, de la Loi de la Réussite de chaque Élève (ESSA), et du Partenariat Domicile-École.

Le Conseil des Parents d'École

Toutes les Écoles Publiques de Boston, y compris les écoles pilotes et les écoles sous contrat de district, doivent avoir un Conseil des Parents d'École (SPC). Le SPC rassemble tous les parents des élèves de l'école afin de soutenir l'école et de défendre un enseignement de qualité. En tant que parents ou tuteur d'un élève de BPS, vous êtes automatiquement membres de votre Conseil des Parents d'École. Le SPC doit élire un Comité Exécutif et prendre des mesures pour veiller à être actif et divers, de manière à représenter toutes les familles de l'école. Le CPE élit également des représentants qui siègeront au Conseil d'École sur Site (SSC) et travailleront de près avec le SSC à l'examen du budget de l'école, aux programmes recommandés, aux événements de sponsoring, à la résolution des problèmes et aux collectes de fonds pour les activités spéciales de l'école. Le SPC doit également élire des parents en tant que représentants auprès du Conseil de Parents d'élèves Municipal (CPC), du Conseil Consultatif des Parents d'Élèves en Éducation Spéciale (SPEDPAC), et du Comité Consultatif des Apprenants d'Anglais du District (DELAC). Pour plus d'informations sur ces organisations, visitez Ressources pour les Familles aux pages 57-59.

Et si votre école n'a pas de SPC ? Contactez le Bureau de l'Avancement (OOA) au 617-635-7750. Il peut vous aider à travailler avec votre directeur d'école pour en lancer un. De même, contactez l'OOA si l'école ne vous informe pas des élections, réunions et événements du SPC et du SSC.

Conseil d'École sur Site

Beaucoup des décisions qui affectent l'enseignement aux élèves de BPS sont prises dans les écoles. La prise des décisions au niveau de l'école relève de la responsabilité du Conseil d'École sur Site. Toutes les écoles doivent avoir un Conseil d'École sur Site ou un Conseil d'Administration. Le Conseil d'École sur Site approuve les politiques et le règlement de l'école et examine le budget. Le Conseil d'École sur Site peut également demander des dérogations à certaines politiques de BPS. Les parents sont des membres indispensables de ces conseils.

Le Sous-comité de Personnel du Conseil d'École sur Site approuve le recrutement et le transfert d'enseignants qui sont membres de l'Union des Enseignants de Boston. Il doit avoir un parent membre, choisi par les représentants des parents du SSC.

Autres groupes pour les parents

Indépendamment du Conseil des Parents d'École et du Conseil d'École sur Site, BPS prévoit des groupes pour les parents dont la langue maternelle n'est pas l'anglais, et ceux dont les enfants sont atteints de handicap. Les numéros de téléphone sont mentionnés à la page 9.

Centres d'Accueil

Les Centres d'Accueil BPS proposent de nombreux services aux familles. Les renseignements sur les centres sont répertoriés à la page 5. Appelez ou visitez l'un des centres pour :

- obtenir des conseils au sujet de vos choix d'école et des politiques de BPS
- inscrire votre enfant à l'école
- demander le transfert vers d'autres écoles
- déclarer un changement d'adresse si vous déménagez
- obtenir des informations (en plusieurs langues) au sujet des écoles, des programmes d'été et des services sociaux et de santé à disposition des familles de Boston
- savoir comment vous pouvez vous engager avec l'école de votre enfant et soutenir son apprentissage à la maison.

VEUILLEZ NOTER : Les parents/tuteurs doivent produire une identification pour TOUTES les actes dans les Centres d'Accueil.

Université des Parents

L'Université des Parents offre des expériences d'apprentissage qui soutiennent les familles de BPS dans leur rôle de premiers éducateurs de leurs enfants, en tant que défenseurs, en tant que dirigeants, et comme des apprenants à vie. Les cours sont conçus pour aider les parents BPS à accroître leur capacité de soutenir l'apprentissage de leurs enfants à la maison en comprenant ce que leurs enfants apprendront dans nos salles de classe et les pratiques fondées sur la recherche pour aider leurs enfants à réussir. L'Université des Parents offre également des opportunités uniques qui rassemblent les familles pour travailler à l'amélioration de l'école. De plus, l'Université des Parents offre également des cours de gestion financière, de santé et de bien-être, et d'Anglais pour ceux qui parlent des Autres Langues (ESOL), et des connaissances en informatique et les matières STEM (Sciences, Technologie, Génie, et Mathématiques).

➔ bostonpublicschools.org/parentuniversity ou 617-635-7750

Contact avec les familles

- BPS utilise School Messenger et Talking Points, un système automatisé de téléphone, de SMS et de courrier électronique, pour contacter les élèves, les familles et le personnel de BPS. Des informations importantes telles que les urgences scolaires et les rappels sur les événements et les délais sont envoyés par appels automatisés, SMS et e-mails. Vous pouvez recevoir des appels automatisés ou des e-mails de l'école de votre enfant ou du bureau central de BPS pour attirer votre attention au sujet d'informations cruciales. **IMPORTANT :** Contactez l'école si votre numéro de téléphone change !
- Par l'intermédiaire du Portail Familial du Système d'Information des Élèves (SIS) (également dénommé ASPEN), les familles peuvent se rendre en ligne pour consulter les notes et les devoirs actuels de leurs enfants, contrôler la présence quotidienne, le statut des cours d'été, et même recevoir des notifications automatiques par e-mail ou SMS. Les familles peuvent également consulter les annonces de l'école et recevoir des messages des enseignants. Pour vous inscrire sur le Portail Familial SIS, veuillez vous rendre sur sis.mybps.org. Nous avons créé un guide étape par étape pour vous aider à créer votre compte. Vous pouvez accéder aux instructions en ligne et aux vidéos sur bostonpublicschools.org/SIS. Des possibilités supplémentaires de formation peuvent être disponibles par l'intermédiaire de l'école de votre enfant.

À propos du Conseil des Parents d'École

- Chaque école doit avoir un Conseil des Parents d'École (SPC). Tous les parents qui ont des enfants qui vont à cette école sont membres. Seuls les parents peuvent en être membres.
- Le SPC est le lieu où les parents peuvent exprimer leurs préoccupations, défendre l'école et prévoir les activités et événements de l'école.
- Le SPC élit son Comité Exécutif lors d'une réunion tenue chaque année à l'automne, au plus tard le 15 octobre. Lors de cette réunion, il élit également les parents qui siégeront au Conseil d'École sur Site.
- Les cadres du SPC sont censés se réunir régulièrement avec le Principal pour discuter les questions qui concernent l'ensemble de l'école.

À propos du Conseil d'École sur Site

- Chaque école doit avoir un Conseil d'École sur Site ou un Conseil d'Administration.
- Le Conseil d'École sur Site est constitué de représentants des parents, d'enseignants, du Principal et de membres associés. Les conseils de lycée ont également deux élèves membres. Le nombre de parents doit être égal au nombre d'éducateurs professionnels (y compris le Principal ou le Proviseur).
- Les représentants des parents auprès du Conseil d'École sur Site sont élus lors de la réunion annuelle d'élection du Conseil des Parents d'École (SPC). Cette réunion doit être tenue au plus tard le 15 octobre.
- Conseil d'École sur Site :
 - examine et approuve le Plan de Qualité de l'École
 - examine et commente l'intégralité du budget scolaire et les taux du budget discrétionnaire
 - développe et approuve les plans de renforcement de l'engagement des parents
 - approuve les dérogations aux règles de BPS et aux conventions syndicales
 - examine et approuve toutes les recommandations qui auront un impact majeur sur la communauté scolaire
 - supervise tous les comités scolaires.
- Les représentants des parents dans le Conseil d'École sur Site doivent rendre compte au SPC.
- Les réunions du Conseil d'École sur Site sont publiques et ouvertes à tous.

Plus d'informations :

Bureau de l'Avancement

bostonpublicschools.org/avancement

617-635-7750

Accès des visiteurs aux écoles

Les Écoles Publiques de Boston tiennent à accueillir chaleureusement les parents et autres personnes qui visitent nos écoles. En même temps, nous devons veiller à ce que nos élèves et le personnel soient en sécurité et à ce que l'apprentissage ne soit pas perturbé. Les écoles doivent savoir qui se trouve dans le bâtiment et pourquoi. Toutes les écoles ont un système vidéo à l'entrée qui permet de veiller à ce que personne n'entre dans les locaux sans que le personnel le sache. Les collèges, les lycées et beaucoup d'écoles K-8 ont une sécurité professionnelle sur place.

Par ailleurs, nous avons développé les instructions suivantes pour les visiteurs dans les écoles. Le terme «Visiteurs» inclut les parents, les employés du service scolaire et les autres.

- Tous les visiteurs doivent s'identifier, présenter une pièce d'identité avec photo, et donner la raison de leur visite avant d'être accordé l'accès au bâtiment. S'ils n'ont pas de pièce d'identité avec photo, on doit avertir un administrateur de l'école ou son représentant qui doit parler avec la personne demandant l'accès. (Veuillez consulter la Circulaire de la Surintendante **SAF-12 Accès à l'École** pour les informations les plus récentes concernant l'accès à l'école pendant que les protocoles Covid-19 sont en vigueur. Une fois les protocoles Covid-19 levés, les procédures décrites ci-dessous seront mises en œuvre).
- Après avoir obtenu de l'accès, tous les visiteurs doivent signer un registre et présenter de nouveau leur pièce d'identité. Les visiteurs doivent à nouveau signer avant leur départ. Certaines écoles ont un bureau à côté de l'entrée principale, où les visiteurs peuvent s'enregistrer. Si personne n'est présent à l'entrée, le visiteur doit se rendre au bureau principal. Le membre du personnel qui accorde l'accès au visiteur doit s'assurer qu'il suit les procédures d'enregistrement.
- Tous les visiteurs recevront un badge de visiteur lors de leur enregistrement. Ils doivent le rendre au secrétariat ou à l'accueil en sortant. Veillez à ce que votre badge de visiteur soit visible lorsque vous êtes dans l'école ou sur la propriété de l'école. Les badges de visiteur peuvent être nécessaires lors des journées portes ouvertes, des soirées des parents ou d'autres événements organisés par l'école et ouverts au public à la discrétion du dirigeant scolaire/la personne désignée.
- Pour la sécurité de nos élèves et du personnel, nous considérons que les visiteurs qui ne s'enregistrent pas et qui ne portent pas de badge de visiteur comme ceux qui sont en effraction. Un membre du personnel de l'école peut leur demander de quitter le bâtiment et la propriété de l'école.
- Les visiteurs qui souhaitent rencontrer un enseignant ou un administrateur doivent prendre rendez-vous. Les enseignants ont un moment prévu chaque semaine pour rencontrer les parents. Aucun rendez-vous n'est nécessaire pour les réunions lors de journées portes ouvertes, soirée des parents ou autres événements organisés par l'école et ouverts au public. Tous les rendez-vous/réunions avec les membres du personnel de l'école auront lieu dans un espace prédéterminé près du bureau principal ou dans un autre espace du bâtiment où il y a des membres du personnel.
- Tout membre du personnel qui est dans l'attente d'un visiteur doit avertir le bureau en le donnant le nom de l'individu et la raison de la visite.
- Il peut parfois y avoir un problème entre un parent/tuteur et un enseignant ou un autre membre du personnel. Si un rendez-vous est pris pour traiter le problème, il doit avoir lieu dans un bureau ou dans une salle de réunion, mais pas dans la salle de classe. Le parent/tuteur doit suivre les procédures normales pour accéder au bâtiment/se signaler et doit se présenter au bureau principal. Le parent/tuteur sera accompagné vers le lieu de rendez-vous et un administrateur scolaire sera présent lors du rendez-vous.
- Si les parents doivent venir chercher leur enfant avant l'heure normale de sortie, ils doivent tout d'abord appeler le bureau de l'école. Ils doivent venir chercher leur enfant au bureau ou autre lieu désigné par l'école. Les parents ne peuvent pas aller chercher directement leur enfant dans la salle de classe. L'école ne laissera pas partir un élève avec qui que ce soit d'autre que son parent ayant le droit de garde, sauf sur autorisation du parent et sur présentation d'une pièce d'identité.
- Parfois, les parents ou autres visiteurs perturbent les activités scolaires en insistant pour effectuer une visite sans rendez-vous en salle de classe, en harcelant le personnel, en criant ou en tenant des propos inappropriés. Si ces comportements perturbateurs se poursuivent, l'administrateur scolaire peut restreindre les visites de la personne concernée ou lui interdire l'accès futur au bâtiment et à la propriété de l'école.
- Veuillez consulter la page 37 pour accéder à des informations sur les vérifications CORI/SORI pour les bénévoles de l'école.

Politique de communication

Les Écoles Publiques de Boston, le Comité Scolaire de Boston, la Surintendante et l'ensemble du personnel central et des différents établissements scolaires ont la responsabilité de communiquer de manière précise et dans un délai convenable avec les familles, les élèves, les collègues, les partenaires et la communauté. La communication continue est essentielle pour développer et maintenir des partenariats efficaces domicile/école/communauté afin d'améliorer les résultats des élèves.

Le Comité Scolaire de Boston affirme les principes suivants :

- Les familles et les citoyens ont le droit de savoir ce qui se passe dans leurs écoles publiques.
- Tous les employés de BPS ont l'obligation de veiller à ce que le public soit systématiquement et suffisamment informé.
- Le personnel des Écoles Publiques de Boston tout comme les familles bénéficient d'une meilleure transmission des informations, qu'elles soient positives ou négatives.
- La communication écrite et orale des écoles et des employés doit refléter l'engagement de BPS à aider tous les enfants et toutes les familles, en se concentrant sur les performances des élèves grâce à un enseignement et un apprentissage de qualité élevée.
- La communication efficace doit être à deux voies : les établissements scolaires et le bureau central doivent trouver des moyens d'écouter et de regrouper les commentaires provenant des familles, des élèves et de la société, et de leur donner des réponses en des termes clairs et concis.
- Toute la communication doit refléter et respecter la diversité des familles et du personnel de BPS, sans préjugés associés à la couleur de peau, l'origine ethnique, la langue, l'éducation, les revenus, le sexe, la religion, l'orientation sexuelle ou la situation de handicap.
- BPS fournissent des services de traduction et d'interprétation. Des services d'assistance linguistique sont disponibles gratuitement. Contactez l'école de votre enfant pour obtenir de l'aide. Les communications partagées avec les familles devraient être fournies dans la langue préférée du parent/tuteur.
- Toutes les sollicitations et demandes des médias concernant le personnel, les écoles et les programmes des BPS doivent être envoyées au Bureau des Communications.

En savoir plus au sujet de la

Politique de Communication :
bostonpublicschools.org/SuptCirculars «
Politiques et Procédures : Circulaires de la
Surintendante », puis cliquez sur la
catégorie Communications.

617-635-9265



Défense de votre enfant : Une liste de vérification pour résoudre les problèmes

Si vous avez un problème scolaire, nous voulons vous aider à le résoudre. Chaque école doit avoir un livret qui décrit les procédures de résolution des problèmes à l'école. Si vous avez besoin d'une aide supplémentaire, veuillez appeler les personnes ou les bureaux ci-dessous dans l'ordre indiqué.

Si possible, décrivez votre problème par écrit. Écrivez le nom de toutes les personnes auxquelles vous avez parlé et conservez tous les documents et les lettres associés à votre problème.

Problèmes qui affectent l'apprentissage de votre enfant

1. Enseignant
2. Principal ou chef d'établissement
3. Surintendant d'école*

Problèmes scolaires généraux

1. Principal ou chef d'établissement
2. Dirigeant opérationnel*

Gouvernance scolaire (conseil de parents d'élèves et conseil d'école)

1. Principal ou chef d'établissement
2. Bureau de l'avancement familial et communautaire, 617-635-7750

Discipline

1. Principal ou chef d'établissement
2. Dirigeant opérationnel*

Sécurité

1. Principal ou chef d'établissement
2. Dirigeant opérationnel*
3. Ligne d'Assistance pour la Sécurité et pour la Prévention anti-Harcèlement, 617-592-2378

Assiduité

1. Enseignant
2. Coordinateur de soutien scolaire
3. Principal ou chef d'établissement

*Chaque école a un Surintendant Scolaire et un Responsable Opérationnel. Pour trouver les coordonnées du Surintendant Scolaire et du Responsable Opérationnel de votre école, visitez le bostonpublicschools.org/regional-chart.

Transport

1. Principal ou chef d'établissement
2. Service des transports, 617-635-9520 ou schoolbus@bostonpublicschools.org
3. Portail d'assistance au transport de BPS
bostonpublicschoolshelp.freshdesk.com/support/home

Affectation à un établissement, transferts, listes d'attente et résidence

1. Services d'accueil 617-635-9046
2. Affectation et inscription scolaire, appelez ou allez à un centre d'accueil (voir page 5)
3. Appels concernant la politique de résidence :
Médiateur 617-635-9054

N'OUBLIEZ PAS : Les principaux et les chefs d'établissement ne peuvent pas décider ou modifier les affectations aux établissements scolaires, ni garantir que votre enfant pourra fréquenter un établissement particulier.

Problèmes propres aux élèves apprenant d'anglais

1. Enseignant
2. Principal ou chef d'établissement
3. Centre d'évaluation et de conseil pour les nouveaux arrivants, 617-635-1565
4. Bureau des Apprenant d'anglais, 617-635-9435

Problèmes liés à l'éducation spéciale

1. Enseignant
2. Coordinateur de l'Éducation Spéciale
3. Principal
4. Directeur Adjoint de l'Éducation Spéciale, 617-635-8599

Avez-vous encore besoin d'aide pour résoudre un problème scolaire ? Contactez le médiateur de BPS.

Le Médiateur vous écoutera et s'efforcera de résoudre votre problème. Les quatre principes qui guident le travail du médiateur sont la neutralité, l'indépendance, la confidentialité et le caractère informel.

617-635-9054 ou 857-891-1363

Pour en savoir plus au sujet du partenariat famille/école

- ➔ Visitez le site Web du Bureau de l'avancement
bostonpublicschools.org/avancement
- ➔ Consultez le site Internet de BPS, contactez votre école, ou appelez :
Bureau de l'Avancement.....617-635-9660
Centres d'accueil de BPS..... Voir page 5
Comité Consultatif des Apprenants d'Anglais
du District (DELAC).....617-635-9435
Partenaire BPS..... 617-635-6421/ PartnerBPS.org
Conseil Consultatif des Parents d'Élèves en
Éducation Spéciale (SpedPAC).....617-297-7335
- ➔ Voir les pages 57-59 pour accéder à une liste des organisations qui proposent des ressources didactiques et une aide aux familles.

Saviez-vous que...

- Vous n'êtes pas obligé d'attendre la journée portes ouvertes de l'école pour rencontrer l'enseignant de votre enfant. Les enseignants ont une plage horaire prévue chaque semaine pour rencontrer les parents.
- Appelez le secrétariat de l'école pour prendre rendez-vous et discuter avec l'enseignant, que ce soit à l'école ou par téléphone.
- Au plus tard fin septembre, chaque école doit donner aux parents le nom et le numéro de téléphone du personnel de l'école (en plus des coordonnées de l'enseignant de l'enfant) qu'ils peuvent appeler s'ils sont inquiets au sujet des progrès de leur enfant.
- À l'automne, les enseignants doivent donner aux familles un schéma des objectifs d'apprentissage de l'année, du programme et des projets des élèves.

Préparation d'un entretien parent-enseignant productif

Lorsque vient le temps d'un entretien parent-enseignant, une bonne préparation peut aider les parents à bénéficier au mieux de l'entretien et leur permettre de mieux comprendre ce qu'ils peuvent faire pour aider leur enfant à réussir. Une préparation minutieuse aidera également les parents à poser les bonnes bases pour une relation durable avec l'enseignant.

Partir sur de bonnes bases

Les parents doivent essayer d'établir une relation positive avec l'enseignant. Une des manières de le faire est d'exprimer des commentaires qui ont un reflet positif sur l'enseignant. Vous pouvez par exemple remercier l'enseignant pour ses notes attentionnées sur le devoir de votre enfant, ou pour l'attention spéciale consacrée à aider votre enfant à apprendre les multiplications.

Souvent, lors d'un entretien parent-enseignant, les enseignants donnent aux parents des exemples du travail de l'élève, et parfois un bulletin scolaire. C'est un bon moment pour mener une conversation au sujet des méthodes d'enseignement et savoir comment les progrès sont mesurés. Est-ce que les élèves sont évalués à travers des examens ? Sur dossier ? Par la participation en classe ? Par la réalisation de projets ? Les parents peuvent également demander à l'enseignant de les aider à comprendre les politiques de l'école.

Est-ce que mon enfant s'en sort bien ?

Étant donné qu'un entretien parent-enseignant dure généralement 20 minutes, les parents doivent prévoir de n'évoquer que quelques sujets. Lors de la préparation d'une liste de questions, vous pouvez commencer par les plus importantes.

Voici certaines questions que vous voudrez peut-être poser au sujet de votre enfant :

- Comment se comporte mon enfant pendant la journée ? Est-ce qu'il participe en classe lors des discussions et des activités ?
- Quelles sont les matières dans lesquelles mon enfant s'en sort bien ? Dans quelle matière a-t-il des difficultés ? Comment est-ce que l'école va l'aider à l'avenir pour qu'il ait la moyenne dans ces matières ? Que puis-je faire à la maison pour l'aider à améliorer les domaines où il doit progresser ?
- Quels sont les critères de notation pour la classe de mon enfant ? Est-ce que vous pouvez me montrer un devoir qui a eu la meilleure note ?
- Comment est-ce que mon enfant interagit avec les autres enfants et adultes ?
- Dans quelle mesure dois-je l'aider à faire ses devoirs ?
- Est-ce que mon enfant est dans des groupes différents selon les matières ? Comment est-ce que ces groupes sont déterminés ?
- Est-ce que mon enfant fait de son mieux ?

Intégrer l'élève

Un nombre croissant de collèges et de lycées considèrent que l'inclusion de l'élève dans les entretiens parent-enseignant donne à l'élève un plus grand sens des responsabilités pour son apprentissage. Au cours de l'entretien, les élèves évoquent souvent le portfolio - un ensemble de travaux de l'élève qui montrent ses efforts, ses progrès et ses accomplissements dans une ou plusieurs matières. L'élève décrit aux parents et aux enseignants ce qu'il a réussi dans le travail, ce qu'il a appris et ce qu'il peut améliorer.

Si l'élève ne participe pas à l'entretien, ses parents peuvent lui demander préalablement s'il a des inquiétudes concernant l'école. Par ailleurs, les parents peuvent souhaiter demander à leur enfant quelles sont ses forces et ses faiblesses, et quelles sont les matières qu'il aime et qu'il n'aime pas. Cela permettra de gagner du temps lors de l'entretien si les parents ont déjà parlé des livres, des cours et des emplois du temps avec leur enfant.

Les parents peuvent envisager de parler aux enseignants des grands changements qui ont eu lieu dans la vie de l'enfant (p. ex., le décès d'un animal domestique, la maladie d'un grand-parent, le divorce des parents ou un déménagement de la famille), ou des activités importantes dans lesquelles l'enfant est impliqué (p. ex., le sport, les scouts, le bénévolat ou un emploi après l'école).

Gestion des problèmes

Les entretiens parent-enseignant sont un cadre adapté à la discussion des difficultés, académiques ou comportementales, qu'un enfant peut rencontrer à l'école. Lorsque les problèmes surviennent, les parents devront :

- Éviter les réactions colériques ou défensives. Il vaut mieux demander des exemples.
- Demander ce qui est fait au sujet du problème et quelles stratégies semblent fonctionner à l'école.
- Développer un plan d'action qui peut inclure des mesures que les parents peuvent prendre à la maison et des mesures que l'enseignant prendra lorsque le problème se présentera à l'école.
- Prévoir un entretien de suivi et convenir de la meilleure manière de rester en contact (téléphone, e-mail ou lettres envoyées à la maison).

Suivi

Lors de la discussion après l'entretien avec l'enfant, insistez sur les choses positives qui ont été couvertes et soyez directs au sujet des problèmes identifiés. Le cas échéant, expliquez à l'enfant les plans d'action qui ont été convenus.

Une bonne manière de promouvoir une relation durable avec l'enseignant consiste à dire « merci » dans une note, un e-mail ou un appel téléphonique. Le fait de garder contact avec l'enseignant, même lorsque tout va bien, peut aider l'enfant à mieux réussir à l'école. Lorsqu'un enfant sait que ses parents et enseignants travaillent ensemble régulièrement, il constate que l'enseignement est une priorité qui nécessite son engagement et ses efforts.

— par Ted Villaire

(Édité par les Écoles Publiques de Boston)

Reproduit avec la permission de National PTA, pta.org

Partenariat Famille/École :

Le lien avec la famille

Des manières simples d'encourager l'apprentissage

Voici des choses simples que vous pouvez faire chez vous pour aider votre enfant à apprendre et à réussir.

1 Dites à votre enfant que vous croyez en lui. Dites à votre enfant, dès le plus jeune âge, que vous croyez en ses capacités à bien faire. Continuez à le lui dire à tout âge. Aidez-le à comprendre le lien entre l'effort et le résultat: s'il travaille dur à l'école, il réussira.

2 Parlez, lisez et jouez avec votre enfant, le plus souvent possible, dès le plus jeune âge. Ces activités aident les enfants à développer des compétences en langage oral et en lecture, et les exposent à de nouvelles idées et de nouvelles connaissances, ce qui les aidera à réussir à l'école. Parlez-lui de sa vie et de ses intérêts. Partagez avec lui des récits tirés de votre vie. Lisez avec lui tous les jours!

3 Impliquez votre famille élargie. Demandez à toutes les personnes pour lesquelles votre enfant compte - tantes, oncles, grands-parents, cousins, parrains, baby-sitters, voisins et amis - de l'encourager à réussir à l'école et à exprimer ses goûts pour les études.

4 Limitez le temps passé devant un écran. Posez des limites au temps que votre enfant passe devant l'ordinateur et les appareils électroniques, à regarder la télé, à jouer aux jeux vidéo et à envoyer des SMS, qu'il soit avec vous, avec un(e) baby-sitter ou seul. Les enfants âgés de moins de deux ans ne devraient pas regarder la télévision du tout. Le temps passé devant un écran doit être à visée didactique et aider les parents à renforcer ou élargir les occasions d'apprentissage. Moins de temps passé devant un écran implique plus de temps pour l'exercice, le jeu imaginaire et la lecture.

5 Montrez une attitude positive à l'égard de l'école et des études. Exprimez votre intérêt pour les résultats de votre enfant à l'école. Essayez de lui poser des questions simples comme « Est-ce que ton meilleur ami était à l'école aujourd'hui? Est-ce que tu as fait quelque chose de nouveau aujourd'hui à l'école? » Posez-lui également des questions qui n'appellent pas une simple réponse par oui ou non, par exemple: « Qu'est-ce que tu as fait en cours de dessin aujourd'hui? » Si possible, trouvez un moyen de vous impliquer dans l'école de votre enfant. Si votre enfant fait partie des plus jeunes, regardez dans son sac le soir pour voir le travail qu'il a fait et cherchez des remarques importantes laissées par les enseignants. Pour les élèves plus âgés, vérifiez si votre enfant est sur la bonne voie pour répondre aux attentes de son niveau scolaire en planifiant des réunions trimestrielles avec son conseiller d'orientation.

6 Veillez à ce que votre enfant fasse ses devoirs. Contrôlez les devoirs de votre enfant chaque soir. Demandez-lui de vous expliquer ce qu'il apprend. Veillez à ce que tous les devoirs soient faits. Si possible, trouvez un endroit silencieux et bien éclairé pour que votre enfant puisse réviser, et prévoyez du temps chaque soir pour faire les devoirs. Éteignez la télé pendant les devoirs. Si votre enfant vous dit souvent qu'il n'a pas de devoirs à faire, vérifiez auprès de l'enseignant. Demandez si l'enseignant utilise le portail familial SIS ou un autre site Internet pour partager les devoirs et d'autres informations, et inscrivez-vous pour pouvoir suivre les progrès de votre enfant.

7 Aidez votre enfant à gérer son temps et à s'organiser. Veillez à ce qu'il ait un cahier ou un classeur pour chaque matière. Efforcez-vous de garder à disposition du papier, des crayons et autres fournitures. Donnez à votre enfant des conseils pour prendre des notes claires et noter tous les devoirs à faire. Établissez un horaire fixe chaque jour pour faire les devoirs. Souvent, les enfants se concentrent mieux après avoir fait une pause et de l'exercice physique, mais n'attendez pas jusqu'au dernier moment avant d'aller dormir. En général, il vaut mieux faire en sorte que les enfants commencent par les devoirs les plus durs, avant qu'ils ne soient fatigués. Mais parfois, il vaut mieux commencer par quelque chose de plus facile pour se concentrer.

8 Veillez à ce que vos enfants dorment suffisamment. Les enfants, et même les adolescents, ont besoin d'au moins neuf heures de sommeil chaque nuit pour réussir à l'école. Selon l'Institut national de la santé (NIH), un enfant qui n'a pas assez dormi a du mal à se concentrer et à répondre rapidement, et peut avoir plus de problèmes de comportement. L'établissement d'une heure de coucher fixe pour vos enfants est un moyen simple de les encourager à apprendre.

Adapté de colorincolorado.org (une excellente ressource, en anglais et en espagnol)
Pour plus d'idées pour aider votre enfant à la maison, demandez à l'enseignant.

Pie R Squared

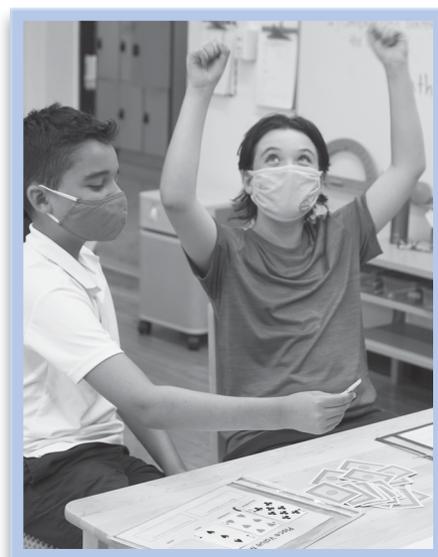
Aide mathématique gratuite des bases au calcul pour les élèves de la maternelle à la 12e année

Du lundi au jeudi, de 15 h 00 à 19 h 00 dans le hall du Bolling Building
2300 Washington St., Roxbury
à côté de la station Dudley MBTA

Contact : 314piersquared@gmail.com

Les parents et les élèves peuvent s'inscrire en ligne pour le tutorat.

piersquared.org



Saviez-vous que...

L'université des Parents de BPS propose des sessions dans les écoles locales, les organisations de quartier et les bibliothèques sur des sujets tels que de l'aide aux devoirs, la petite enfance, la transition scolaire, STEM et plus.

Plus d'informations : 617-635-7750

bostonpublicschools.org/parentuniversity
parentuniversity@bostonpublicschools.org

Partenariat Famille/École : Le lien familial (suite)

Conseils en mathématiques pour les parents

- ✓ **Demandez à votre enfant, « Comment tu le sais ? » et « Qu'est-ce que tu remarques ? »** pour comprendre et élargir la réflexion de votre enfant. Écoutez les idées de votre enfant et encouragez-le à considérer les erreurs comme un élément du processus d'apprentissage.
- ✓ **Utilisez les tâches domestiques et les occasions du quotidien pour faire participer votre enfant aux raisonnements mathématiques.** Les occasions du quotidien incluent notamment :
 - ▶ **Compter et comparer** : Posez des questions comme « Combien de camions vois-tu ? » « Combien de personnes y a-t-il devant nous dans la file d'attente ? » « Est-ce que tu peux mettre 10 pots de yaourt dans le panier ? » « Est-ce qu'il y a plus de pommes ou plus d'oranges dans le seau ? »
 - ▶ **Additions et soustractions** : Posez des questions qui encouragent les enfants à additionner et soustraire dans des situations de la vie courante : « Tu as 6 biscuits et tu en manges 2. Combien t'en reste-t-il ? »
 - ▶ **Multiplications et divisions** : Posez des questions telles que : « S'il y a 6 boîtes de jus de fruits dans un paquet, combien y a-t-il de boîtes de jus de fruits dans 3 paquets ? »
 - ▶ **Géométrie** : Demandez à votre enfant de décrire et de comparer des formes pendant une promenade.
 - ▶ **Mesures** : Utilisez une règle ou un autre outil de mesure pour déterminer la longueur de divers objets chez vous. Faites comparer la longueur de ces objets à votre enfant.
 - ▶ **Fractions** : « Si cette recette prévoit $\frac{1}{4}$ de tasse de sucre, et si nous voulons doubler les quantités, de combien de sucre avons-nous besoin ? »
- ✓ **Apprenez comment aider votre enfant à la maison** avec ces ressources en ligne :
 - ▶ Feuille de route pour les parents pour le socle commun de connaissances en mathématiques de l'État, www.cgcs.org/Page/244.
 - ▶ Guide pour les familles qui inclue des connaissances en mathématiques : www.doe.mass.edu/highstandards.
 - ▶ Guide des Parents pour la Réussite des Élèves qui inclue aussi des connaissances en mathématiques : www.pta.org/home/family-resources/Parents-Guides-to-Student-Success
 - ▶ Aide aux devoirs et nombreux liens vers des ressources : figurethis.nctm.org/fc/family_corner.htm
 - ▶ Vidéos pour les familles mettant en vedette des enseignants de Boston parlant du socle commun de connaissances en mathématiques de l'État : nctm.org/standards-and-positions/common-core-state-standards/teaching-and-learning-mathematics-with-the-common-core/
- ✓ Restez en contact avec l'enseignant pour savoir si votre enfant est au niveau et ce que la famille peut faire à la maison pour contribuer aux progrès scolaires. Beaucoup d'écoles proposent des soirées des mathématiques pour permettre aux parents de connaître l'approche de l'école en matière d'instruction des mathématiques.

Conseils de lecture pour les parents

- ✓ Jouez avec les lettres de l'alphabet et pratiquez les sons des lettres individuelles avec de très jeunes enfants. Utilisez des sons, des chansons et des mots qui riment pour renforcer le langage et son utilisation. Amusez-vous avec le langage !
- ✓ Lisez à haute voix à votre enfant tous les jours.
- ✓ Lorsque vous lisez ensemble, insistez sur les similitudes entre l'orthographe et la phonétique des mots, par exemple « cat, pat, hat » en anglais.
- ✓ Soulignez les lettres et les mots familiers dans votre maison et dans les autres endroits où vous emmenez votre enfant.
- ✓ Faites lire votre enfant à haute voix chaque soir (même les bandes dessinées sont utiles), et lisez à haute voix à votre enfant, en anglais ou dans la langue parlée à la maison.
- ✓ Choisissez un lieu silencieux et sans distraction pour permettre à votre enfant de faire sa lecture du soir.
- ✓ Laissez votre enfant vous voir lire pour le travail ou le plaisir pour susciter son intérêt.
- ✓ Posez des questions à votre enfant au sujet des personnages et des événements de l'histoire qui lui est lue. Demandez-lui pourquoi il pense qu'un personnage a agi d'une certaine manière. Demandez-lui d'étayer sa réponse par des informations tirées de l'histoire.
- ✓ Emmenez votre enfant à la bibliothèque ou à la librairie le plus souvent possible. Aidez-le à demander une carte de la Bibliothèque Publique de Boston - c'est gratuit !
- ✓ Encouragez votre enfant à lire des livres et du contenu en ligne très variés, afin de l'exposer à des expériences et des situations qui peuvent le faire réfléchir.
- ✓ Voyez si votre enfant lit un livre lié à un film (série Harry Potter, par exemple), comparez et contrastez la lecture avec l'adaptation cinématographique.
- ✓ Encouragez votre enfant à écrire souvent en tenant un journal ou un journal intime de ses pensées, idées ou intérêts.

Pourquoi dois-je lire à mon enfant ?

Les enfants adorent que leurs parents, un enfant plus âgé ou un autre adulte leur lisent une histoire - et c'est une activité importante qui permet les enfants à développer l'amour de la lecture.

Ma fille sait déjà lire toute seule. Est-ce que je dois encore lui lire des livres ?

Oui ! Lire à votre enfant améliore ses capacités d'écoute et de compréhension, en particulier avec les livres qui sont trop difficiles à lire par lui-même.

Comment choisir de bons livres pour mon enfant ?

Considérez ce qui intéresse votre enfant quand vous sélectionnez des livres. Sélectionnez des livres culturellement et linguistiquement intéressants et introduisez des opportunités d'en apprendre davantage sur leur monde diversifié. Votre bibliothécaire peut également vous aider à trouver des livres-primés pour les enfants.

Que doit lire mon enfant ?

Les enfants doivent lire beaucoup de textes différents : fiction, réel, fantastique, biographies, comptines, articles de fond, mémoires et poésie. Prévoyez des passages réguliers à la bibliothèque. Les bibliothécaires peuvent vous aider à trouver pour vos enfants les livres qu'ils aimeront.

Passage à la classe supérieure et évaluation

Critères de passage à la classe supérieure des Écoles Publiques de Boston

Les Écoles Publiques de Boston (BPS) s'engagent à veiller à ce que chaque enfant qui termine sa scolarité apprenne pendant toute sa vie, travaille de manière productive, soit un citoyen responsable et participe de manière réfléchie à notre communauté diverse. Tous les enseignants, administrateurs, parents/tuteurs et autres adultes impliqués dans la vie des élèves de BPS partagent la responsabilité d'aider tous les élèves à y parvenir.

Les critères de passage dans la classe supérieure renforcent les attentes et les responsabilités établies dans les normes municipales d'apprentissage de BPS. Les critères de passage dans la classe supérieure :

- définissent les attentes à l'égard de tous les élèves et les stratégies que les écoles mettront en œuvre pour les aider à réussir,
- garantissent que le passage dans la classe supérieure est mérité et basé sur les résultats scolaires,
- réduisent autant que possible la nécessité de redoubler,
- garantissent que les élèves commencent l'école chaque année avec les compétences et les connaissances dont ils ont besoin pour le niveau de leur classe, et qu'à la fin de leur scolarité, ils sont bien préparés pour l'enseignement supérieur, la vie adulte et leur emploi,
- garantissent que les élèves sont préparés à passer les examens du système d'évaluation globale du Massachusetts (Massachusetts Comprehensive Assessment System, MCAS) exigés pour l'obtention du diplôme,
- établissent un processus qui aide les enfants et leur demande de travailler dur,
- prennent en compte le fait que les élèves apprennent à des rythmes différents et font appel à des structures organisationnelles qui répondent aux différences entre étudiants et,
- définissent les responsabilités des enseignants, des administrateurs, des élèves et des parents.

Critères de passage à la classe supérieure pour chaque classe

Les élèves doivent satisfaire à plusieurs critères pour passer à la classe supérieure. Tous les élèves doivent obtenir la note minimale dans certaines matières et maintenir une présence régulière.

Les écoles peuvent établir des critères de passage dans la classe supérieure plus stricts que ceux indiqués aux pages 18–23. Le Conseil d'École sur Site doit approuver ces critères supplémentaires.

Les Écoles Publiques de Boston révisent ses critères de passage dans la classe supérieure afin de mieux les aligner sur les attentes du Département d'Enseignement Élémentaire et Secondaire du Massachusetts (Department of Elementary & Secondary Education, DESE) et du Programme d'Études de Base du Lycée du Massachusetts. Veuillez consulter la page 23.

Apprenant d'anglais

Les élèves qui participent à des programmes d'apprentissage de l'anglais doivent satisfaire aux critères de passage dans la classe supérieure et d'obtention de diplôme. Cependant, les élèves Apprenant d'Anglais ne peuvent être contraints de redoubler leur classe si la seule raison de leur échec aux examens est leur mauvaise connaissance de la langue anglaise. Les élèves auront accès à des dictionnaires bilingues (mot pour mot) pendant toutes les évaluations standardisées, sauf celles qui sont destinées à évaluer les compétences et les connaissances en anglais. Les élèves apprenant l'anglais qui sont dans leurs première année d'inscription aux États-Unis ne sont pas tenus de passer l'évaluation d'ELA MCAS aussi longtemps qu'ils ont participé à l'évaluation de compétence en langue anglaise annuelle des élèves apprenant l'anglais.

Les élèves apprenant d'anglais, comme tout autre élève, doivent satisfaire aux critères du district pour l'obtention du diplôme et le passage dans la classe supérieure. Si un élève entre dans BPS dans une classe d'école secondaire, il est fortement recommandé que les familles soumettent un relevé de notes pour que BPS puisse déterminer si qu'on peut compter leurs cours pour les exigences relatives à l'obtention du diplôme.

Élèves handicapés

Les élèves handicapés devront satisfaire aux critères de passage dans la classe supérieure. Le programme d'enseignement individualisé (IEP) ou le plan de l'article 504 d'un élève décrit les conditions dans lesquelles l'élève devra passer les évaluations standardisées pour chaque matière, ou si l'élève a besoin d'une évaluation alternative. Les évaluations alternatives sont réservées à un tout petit nombre d'élèves atteints de handicaps lourds, qui ne sont pas en mesure de passer les évaluations MCAS standard, même avec des aménagements. Le plan 504 d'un élève décrit les aménagements d'évaluation nécessaires, le cas échéant.

Note minimale pour réussir l'évaluation

Les enseignants basent les notes qu'ils attribuent aux élèves sur plusieurs facteurs, notamment :

- les notes obtenues lors des évaluations en classe
- l'accomplissement des tâches demandées, par exemple une fiche de lecture ou un projet scientifique. Les critères de passage à la classe supérieure stipulent que les notes des élèves pour ces tâches devront représenter au moins 20 % de la note de fin d'année
- les devoirs à la maison
- la participation aux discussions et aux activités de la classe
- les cahiers
- les examens municipaux en anglais, mathématiques, histoire/sciences sociales, et en science/technologie.

La notation minimale à obtenir pour valider un cours, un examen en classe ou un devoir est de 60% ou plus.

Suivi des progrès

Les parents peuvent se tenir informés des progrès de leurs enfants grâce à :

- bulletins (voir le calendrier à l'intérieur de la couverture arrière de ce guide)
- Conférences parents-enseignants
- rapports individuels sur les résultats des tests d'État
- révision des devoirs, des tests et des cahiers
- des rapports de progrès pour les élèves handicapés, distribués avec des bulletins scolaires, qui décrivent comment les élèves réussissent à atteindre les objectifs décrits dans leurs PEI.
- Examinez les informations Aspen SIS de l'élève. Les familles et les élèves peuvent se connecter pour suivre les progrès scolaires des élèves et interagir avec leurs écoles.
- Pour les apprenants d'anglais, les parents reçoivent un rapport de fin d'année sur les progrès réalisés par leur enfant dans l'apprentissage de l'anglais. Si votre enfant n'a pas progressé, le district est tenu de vous informer des options et des ressources nécessaires pour soutenir votre enfant. Cela peut nécessiter une rencontre avec l'enseignant et le directeur. Il est très important que vous lisiez et répondiez à la lettre.

Les critères de passage à la classe supérieure et l'assiduité

Indépendamment de la satisfaction des critères scolaires, les élèves doivent respecter la loi de l'État et les conditions imposées par BPS en termes de présence à l'école. Un excellent relevé de présence et le succès à l'école vont de pair. Les élèves qui sont **chroniquement absents** (manquant 10 % ou plus des jours d'école pour une période donnée) sont plus susceptibles de prendre du retard dans leurs cours et d'avoir des difficultés à rester sur la bonne voie sur le long terme. De plus, les élèves ayant une assiduité constante sont plus susceptibles de montrer leur maîtrise du MCAS.

Politique d'assiduité des BPS

1. Un élève doit être présent à l'école pendant au moins une demi-journée pour être marqué « présent ». Consultez le Principal ou le Chef d'établissement pour savoir exactement ce qu'est une demi-journée.

Dans la plupart des écoles, c'est :

- 3 heures à l'école primaire
- 3 heures et 5 minutes au collège
- 3 heures et 10 minutes au lycée.

2. Les élèves qui arrivent après le début de la journée doivent suivre les procédures pour retardataires pour être considérés comme présents pour la journée.

- Veuillez noter que le Comité Scolaire de Boston a approuvé une politique d'assiduité révisée en vigueur pour l'année scolaire 2021-2022. Les principaux changements comprennent les faits suivants :
 - Les écoles ne peuvent plus convertir les retards en absence, y compris les écoles secondaires.
 - Pour faciliter la notation basée sur les compétences dans l'ensemble du district, les écoles ne peuvent plus attribuer de notes « Pas de crédit (NC) » aux élèves. Les conseils suivants ont été fournis concernant le recouvrement des crédits pour les élèves :
 - Les notes de passage doivent être basées sur les compétences, qui peuvent être impactées par l'assiduité en raison de devoirs ou de travaux scolaires manqués, mais ne doivent pas être exclusivement liées à l'assiduité ou à la participation.
 - Il est essentiel que les écoles s'adressent rapidement et souvent aux élèves qui risquent d'échouer.
 - Comme alternative, les écoles peuvent marquer un élève avec une note « incomplète » pour permettre une reprise équitable de l'apprentissage.
 - Dans tous les cas, un élève qui n'obtient pas une note de passage doit avoir la possibilité et la responsabilité de récupérer équitablement toute perte d'apprentissage ou de rattraper le travail manqué au cours d'une période de notation pour obtenir une note de passage.

Sortie anticipée

Il est important que votre enfant soit à l'école pendant toute la durée de la journée scolaire. Les sorties anticipées ne doivent avoir lieu qu'en cas d'urgence, et un mot d'excuse doit être remis aux administrateurs de l'école qui devront vérifier et approuver le motif de la sortie anticipée.

Absences justifiées

Certaines absences peuvent être justifiées, ce qui signifie qu'elles ne seront pas prises en compte en ce qui concerne un renvoi devant un tribunal de l'absentéisme scolaire par un Superviseur de l'Assiduité en vertu de la Loi Générale du Massachusetts (MGL c.119). Cependant, il est important de comprendre que tout temps d'enseignement manqué peut avoir un impact négatif sur les résultats des élèves. De plus, toutes les absences sont incluses dans la mesure où elles sont liées à l'absentéisme chronique, que l'absence soit justifiée ou non. Pour qu'une absence soit justifiée, les élèves doivent apporter une note après chaque jour d'absence.

- La note doit inclure la date et la raison de l'absence, le numéro de téléphone des parents ou du tuteur, et la signature des parents ou du tuteur.
- La note doit être fournie au retour à l'école, au plus tard sept jours d'école après l'absence.

Les absences justifiées peuvent être dues :

- À une maladie ou une blessure qui empêche l'élève d'être présent à l'école.
 - Si la maladie ou l'hospitalisation entraîne une absence de trois jours consécutifs ou plus, une note d'un professionnel de santé documentant le problème de santé ou l'hospitalisation doit être jointe à la note du parent/tuteur.
 - On ne s'attend pas à ce que les parents/tuteurs aient une note d'un professionnel de santé pour une maladie de moins de trois jours.
 - Ces exigences peuvent être ajustées en fonction des directives spécifiques de santé publique. Contactez votre infirmière scolaire pour toute question ou modification de cette politique en fonction de circonstances spécifiques.
 - Au décès d'un proche (parent/tuteur, fratrie, grand-parent, tante, oncle, cousin) ou une autre crise personnelle ou familiale grave
 - À la suspension : Les élèves doivent être marqués comme suspendus. Dans les cas de suspension, l'école offrira à l'élève la possibilité de maintenir ses résultats scolaires à l'école en recevant une liste de devoirs et d'autres services qui pourraient permettre à l'élève d'utiliser le temps hors de l'école de manière productive.
 - Les élèves affectés à Succeed Boston se verront attribuer un travail par l'école d'affectation et seront marqués comme suspendus.
 - À la comparution devant le tribunal : Les élèves doivent présenter une preuve de l'exigence de comparution devant le tribunal.
 - Aux examens médicaux ou psychologiques au cours de la journée scolaire : Le parent/tuteur doit prouver (p. ex., par une note du centre de santé) que les examens ne pouvaient pas avoir lieu après l'école.
 - Aux visites des écoles spécialisées, dans certains cas, pour les élèves handicapés.
 - À d'autres situations : De temps à autre, des situations sur lesquelles l'école, le parent/tuteur et l'élève ont peu ou pas de contrôle peuvent entraîner des absences (par exemple, un transport qui ne fonctionne pas par mauvais temps). Ces absences sont justifiables. Le chef d'établissement peut décider que les élèves impactés seront marqués d'une absence justifiée.
 - À d'autres situations extraordinaires, telles qu'une urgence familiale, approuvées par le Conseil d'École sur Site.
 - Aux fêtes culturelles et fêtes religieuses.
- Des informations détaillées concernant les absences justifiées peuvent être trouvées dans la Circulaire de la Surintendante pour l'assiduité (ACA-18).
- Les absences ne répondant pas aux critères ci-dessus seront considérées comme non justifiées. Dans tous les cas d'absence d'un élève, celui-ci doit avoir la possibilité de récupérer équitablement tout travail manqué ou perte d'apprentissage au cours d'une période de notation.

Qu'est-ce qu'une absence non justifiée ?

Certains parents considèrent que toute absence serait justifiée dès lors que les parents signent un mot d'excuse. Ce n'est pas le cas. Voici quelques exemples d'absences non justifiées, même si les parents signent un mot d'excuse :

- Absences répétées et chroniques en raison d'une maladie ou d'une blessure sans lettre d'un professionnel de santé attestant que l'élève était trop malade ou blessé pour aller à l'école. Les élèves qui seront absents pendant 14 jours ou plus au cours d'une année scolaire en raison d'une

Les critères de passage à la classe supérieure et l'assiduité

maladie ou d'une blessure doivent être orientés vers le programme d'enseignement à domicile et à l'hôpital (voir page 25).

- L'élève doit garder un enfant.
- Sécher les cours (arriver en retard ou partir en avance d'un cours)
- Les vacances en famille durant le temps scolaire.
- Le voyage vers le pays d'origine prolongé au-delà des vacances scolaires.
- La prolongation de jours fériés religieux ou culturels au-delà du jour prévu sur le calendrier scolaire.

Si possible, les parents doivent demander l'avis du Principal avant de permettre à un enfant de rater l'école, s'ils ne sont pas sûrs que l'absence sera justifiée. Les enseignants n'ont pas autorité pour justifier l'absence d'un élève.

Les élèves doivent avoir la possibilité et la responsabilité de récupérer équitablement toute perte d'apprentissage ou de rattraper le travail manqué au cours d'une période de notation pour obtenir une note de passage.

Les élèves ayant quatre absences non justifiées ou plus seront orientés vers l'Équipe de Réussites des Élèves (SST) de l'école. Le SST examinera les faits et coopérera avec la famille pour développer un plan visant à aider l'élève à améliorer son assiduité.

- ➔ Pour accéder à la complète Politique en matière de l'assiduité et de la ponctualité, veuillez consulter [bostonpublicschools.org/SuptCirculars](https://www.bostonpublicschools.org/SuptCirculars) et cliquer sur le dossier Attendance. La politique est intitulée ACA-18.

Ponctualité

Les élèves qui arrivent après le début de la journée d'école sont en retard. Ils doivent suivre les procédures pour les retardataires afin de pouvoir être considérés comme présents pour la journée. Tous les élèves doivent se présenter à l'école à l'heure chaque jour. La politique du Comité Scolaire de Boston (approuvée le 24 mai 2006) prévoit que les élèves en retard doivent être autorisés à entrer dans l'école et ne doivent pas en être exclus.

Il est important de ne pas oublier que l'obligation d'admettre un élève en retard à l'école n'implique pas de dérogation aux règles d'assiduité ou de retard.

Superviseurs de l'assiduité

En coordination avec le personnel de l'école, les superviseurs de l'assiduité des BPS enquêtent et fournissent un soutien en matière de prévention et d'intervention pour résoudre les problèmes d'assiduité chroniques. Ils travaillent dans la communauté, se rendent au domicile des familles et conseillent les élèves et leurs familles. Lorsque cela est nécessaire, dans les cas chroniques, les superviseurs de l'assiduité engagent et mènent des poursuites auprès de la Cour de justice pour Mineurs de Boston.

Soutien aux élèves qui ont besoin d'aide pour passer à la classe supérieure

Au plus tard fin septembre, chaque école doit donner aux parents le nom et le numéro de téléphone du personnel de l'école (en plus des coordonnées de l'enseignant de l'enfant) qu'ils peuvent appeler s'ils sont inquiets au sujet des progrès de leur enfant.

Au milieu de chaque période de notation, l'école doit envoyer des avertissements aux parents des élèves qui risquent d'échouer. Le calendrier de la période de notation se trouve dans la troisième page de couverture de ce Guide.

Vers mi-octobre, les enseignants doivent identifier les élèves qui risquent de ne pas satisfaire aux critères et de ne pas obtenir la note minimale. Ils doivent signaler le problème aux parents par écrit. L'école peut envisager plusieurs options pour aider l'élève à réussir, notamment :

- le tutorat pendant ou après l'école
- un changement de calendrier ou d'enseignant
- un renvoi vers des services sociaux locaux.

Au plus tard à la fin du 2^{ème} trimestre, les écoles doivent envoyer des avis écrits aux parents des élèves qui demeurent à risque de redoublement. De février à juin, les écoles doivent garder un contact écrit avec ces parents pour les informer des progrès de leur enfant. Une copie de ces lettres doit être conservée dans le dossier.

Plan de compétence éducative

Un Plan de Compétence Éducative (EPP) doit être élaboré pour tout élève qui a obtenu une note graduée inférieure à 472 au test MCAS en Arts de la Langue Anglaise (ELA) de 10^{ème} année et / ou une note graduée inférieure à 486 au test MCAS en mathématiques de 10^{ème} année pour les aider à atteindre la compétence. Le test MCAS en Science ne fait pas partie de l'exigence EPP. A noter que EPP n'était pas obligatoire pour les élèves des promotions 2020-2022 éligibles au CD modifié.

L'objectif de l'exigence EPP est d'augmenter la probabilité que les élèves diplômés des lycées du Massachusetts possèdent les connaissances et les compétences nécessaires pour réussir à l'université et sur le marché du travail. Le Chef d'établissement est chargé d'affecter le personnel à la conception, la mise en œuvre et la coordination des EPP. EPP inclut

- Un examen des points forts et des points faibles de l'élève sur la base du MCAS et d'autres résultats d'évaluation, les cours, les notes et les commentaires des enseignants ;
- Les cours que l'élève doit suivre et achever en 11^{ème} et 12^{ème} années de lycée dans les domaines de contenu pertinent ; et
- Une description des évaluations que l'élève doit passer chaque année pour déterminer s'il progresse vers le niveau de compétence attendu.

Les élèves qui ont un EPP doivent en suivre les exigences et atteindre ou dépasser la note « À améliorer » (une note échelonnée d'au moins 220) en ELA et en mathématiques lors de l'examen MCAS de la 10^{ème} année (ou bénéficier d'un appel en regard de la performance MCAS pour cette matière) pour passer à la classe suivante.

Plus d'informations sur EPP : <https://www.doe.mass.edu/ccte/ccr/epp/>

Veuillez vous renseigner auprès du Chef d'établissement de votre enfant pour plus de détails sur les EPP.

Programmes d'accélération

Les programmes d'accélération ont lieu au cours des semaines de vacances de février et d'avril. Ils proposent un enseignement intensif aux élèves de la 3^{ème} année à la terminale qui ont le plus besoin d'un soutien supplémentaire en ELA et en mathématiques dans les écoles les moins performantes du district.

Cours d'été

Les élèves des classes K-12 seront invités à participer aux cours d'été selon les priorités suivantes :

1. Les élèves dont les notes moyennes sont inférieures aux notes minimales de référence de BPS, ou qui sont en danger de redoublement
2. Les élèves qui pourraient bénéficier de l'expérience rigoureuse offerte par les cours d'été pour progresser et se préparer pour l'année à venir
3. Les élèves qui peuvent raisonnablement faire suffisamment de progrès scolaires en cinq semaines pour éviter le redoublement
4. Les élèves qui ne sont pas qualifiés ou ont choisi de ne pas participer à l'ESY et qui ne sont pas inscrits au programme EL dirigé par le district.

Soutien aux élèves qui ont besoin d'aide pour passer à la classe supérieure

Rattrapage de crédits à l'école secondaire

Les élèves des classes de 9^{ème} à 12^{ème} année qui ont échoué dans une ou plusieurs matières majeures et n'ont pas été absents plus de 30 jours au cours de l'année scolaire peuvent s'inscrire à un cours d'été de rattrapage de crédits du lycée. Ces programmes donnent aux élèves la possibilité de récupérer un crédit de cours et de gagner des points en vue de passer à la classe supérieure. Toutes les matières principales sont proposées. Les élèves ont également accès aux cours en ligne, qui leur permettent de repasser les examens auxquels ils ont échoué. Les élèves peuvent suivre jusqu'à deux matières en personne ou en ligne.

Redoublement

L'Association nationale des psychologues scolaires affirme qu'il est peu probable que « retenir un enfant résout les problèmes auxquels un enfant est confronté », et promouvoir un élève « sans soutien supplémentaire n'est probablement pas une solution efficace non plus ». Dans l'ensemble, les études ont montré que les enfants retenus ne réussissent pas mieux avec le temps. Si la décision est prise de retenir un élève, il est essentiel que nous établissions ce qui sera fait différemment pendant l'année de redoublement. Les conseils ci-dessous décrivent le processus de prise de décision pour faire passer à la classe supérieure ou retenir les élèves.

La rétention ne doit être envisagée que lorsqu'il n'y a pas de preuve de

« atteinte ou de dépassement des normes essentielles » ; les décisions doivent être fondées sur des preuves. Pour être pris en considération pour la rétention, il doit y avoir des preuves d'autres interventions :

1. L'élève doit être examiné par l'Équipe de Réussite des Élèves en milieu scolaire en utilisant les exigences de référence et le rendement scolaire actuel de l'élève.
2. Preuve d'un plan d'intervention clair et élaboré par l'enseignant pour inclure des points de contrôle avec la famille pour assurer une communication opportune et cohérente
3. La promotion peut dépendre de la participation réussie et de l'achèvement de la programmation d'été.
4. Le chef d'établissement aura l'approbation finale (après des conversations avec toutes les parties prenantes).

Voies alternatives vers un diplôme de lycée

Les Écoles Publiques de Boston proposent plusieurs programmes qui donnent une deuxième chance d'obtenir un diplôme de lycée ou "HiSET" (un diplôme d'équivalence du lycée accrédité) aux adultes et aux élèves en âge d'être lycéens et qui ont abandonné leur scolarité.

- ➔ Enseignement pour adultes et services communautaire ... 617-635-9300
- ➔ Site Web des BPS : bostonpublicschools.org/adulted
- ➔ Centre de réengagement (pour les élèves qui ont quitté leur scolarité et souhaitent la reprendre) 617-635-2273

Évaluation : Mesurer les progrès et les résultats des élèves

L'apprentissage est un processus continu. Tout au long de l'année scolaire, les enseignants évaluent les élèves sur ce qu'ils ont appris et ce qu'ils peuvent faire pour mieux répondre aux besoins de chaque élève. Les évaluations peuvent servir à différentes fins, selon le moment de l'administration et le type d'évaluation. Les évaluations comprennent des tests papier-crayon, des tests sur ordinateur, des rapports oraux et écrits, des performances et des projets.

- ▶ Pour les examens spécifiques à chaque niveau, voir la page 18 (maternelle jusqu'à 5^{ème} année), page 20 (6^{ème} jusqu'à 8^{ème} année), et page 22 (9^{ème} jusqu'à 12^{ème} année).
- ▶ Pour obtenir des informations quant aux performances de votre enfant, demandez à l'enseignant ou au Principal
- ▶ Pour le calendrier d'évaluation 2022-2023 : bostonpublicschools.org/page/4753
- ▶ Questions générales au sujet des évaluations : bostonpublicschools.org/mcas

MCAS

Tous les élèves de la 3^{ème} à la 10^{ème} année qui fréquentent une école publique du Massachusetts ont passé l'examen basé sur les normes à l'échelle de l'État, **MCAS (Système d'Évaluation Globale du Massachusetts)**. Les matières évaluées de MCAS varient selon les niveaux et comprennent les Arts de la Langue Anglaise (ELA), et les Mathématiques, et la Science et Technologie/Ingénierie (STE).

Les évaluations MCAS 2.0 de la nouvelle génération, qui ont commencé à être réalisées pour la première fois au printemps 2017, ont été conçues pour prédire la préparation d'un élève pour l'université et pour conformer aux standards actualisés relatifs au programme d'étude de Massachusetts. Les examens sont conçus pour être passés sur ordinateur, mais il existe également des versions papiers.

Les éducateurs, les parents et les élèves utilisent les résultats de l'examen pour :

- suivre les progrès des élèves
- identifier les points forts, les points faibles et les failles dans le programme et l'instruction
- rassembler des informations qui peuvent être utilisées pour améliorer la performance des élèves
- identifier les élèves qui ont besoin d'un soutien scolaire supplémentaire
- identifier les progrès scolaires que les élèves réalisent d'une classe à l'autre.

Le Département d'Enseignement Primaire et Secondaire du Massachusetts (Department of Elementary and Secondary Education, DESE) utilise les résultats du MCAS, entre autres données, pour déterminer si les établissements scolaires et les districts répondent aux normes d'amélioration des performances scolaires des élèves. Par ailleurs, les rapports du DESE sur les progrès et la performance des établissements scolaires et des districts sont basés sur les résultats du MCAS. Voir page 53 pour plus d'information.

Évaluation (suite)

Conditions de réussite au MCAS

Pour obtenir le diplôme d'études secondaires, les élèves doivent gagner une Détermination des Compétences (Competency Determination, CD) en ELA, en STE et répondre les exigences de cours et d'assiduité. Pour gagner un CD, les lycéens doivent obtenir un score gradué d'au moins 240 sur les anciens tests MCAS en ELA et de mathématiques de 10^{ème} année (ou un score de 472 au test ELA « nouvelle génération » et un score de 486 sur le test de Mathématiques « nouvelle génération ») ; et obtenir un score gradué d'au moins 220 sur l'ancien test MCAS STE du lycée dans l'une des quatre matières (biologie, chimie, introduction à la physique ou technologie/ingénierie). Les élèves qui obtiennent une note comprise entre 220 et 238 aux tests d'ELA et de mathématiques de 10^e année doivent réussir un EPP, qui est un plan individualisé qui comprend des cours supplémentaires et une composante d'évaluation. (Voir page 15.)

Processus de la Détermination des Compétences Modifiée pour la promotion 2023

En raison de l'urgence COVID-19, le Conseil de l'Enseignement Élémentaire et Secondaire (BESE) a voté pour modifier temporairement l'exigence de Détermination des Compétences (CD) pour certains élèves des études secondaires qui n'ont pas réussi le MCAS.

- Pour les élèves de la classe de 2023, le CD en sciences et technologie / ingénierie sera décerné sur démonstration que l'élève a obtenu des crédits pour un cours dans la matière pertinente et a démontré sa compétence dans l'une des quatre disciplines scientifiques (biologie, chimie, introduction Physique ou Technologie/Ingénierie) au cours de ses études secondaires.

Pour plus d'informations sur le processus CD modifiée, veuillez prendre contact avec le Chef d'établissement ou un conseiller de soutien aux élèves dans l'école de votre enfant.

Appels de performance MCAS

Les élèves qui ne réussissent pas l'examen MCAS du lycée à la première tentative peuvent tenter à nouveau de le passer après leur départ du lycée. Si un élève a passé et n'a pas réussi les tests MCAS en Arts de la Langue Anglaise (ELA) et/ou en mathématiques au moins trois fois (ou l'évaluation alternative MCAS deux fois) et répond aux exigences d'assiduité et de tutorat, l'élève peut être admissible à un Appel de Performance MCAS en ELA et/ou en Mathématiques déposé en son nom. En raison de la pandémie de COVID, les élèves des classes de 2021 et 2022 peuvent être dispensés de l'exigence d'appel pour passer le MCAS ELA et/ou Mathématiques au moins trois fois s'ils ont passé ces tests MCAS au moins deux fois.

Pour pouvoir bénéficier d'un appel en regard de la performance MCAS en sciences, un élève doit avoir passé l'examen MCAS du lycée en sciences au moins une fois (ou achevé une évaluation alternative MCAS une fois), et doit être actuellement inscrit dans une classe scientifique (ou avoir achevé la terminale), et répondre aux exigences d'assiduité et de tutorat.

Pour une description du processus d'appel MCAS et des conditions d'éligibilité, veuillez visiter le site Web des BPS.

Vérifiez auprès du Chef d'établissement pour savoir si votre enfant peut bénéficier d'une demande d'appel auprès du Département de l'Enseignement Élémentaire et Secondaire du Massachusetts.

Plus d'informations au sujet du MCAS

- ➔ bostonpublicschools.org/mcas
- ➔ www.doe.mass.edu/mcas
- ➔ www.doe.mass.edu/mcas/testitems.html (éléments de test jusqu'en 2021)

ACCESS pour les ELLs (les élèves apprenant la langue anglaise)

Tel que prescrit la loi fédérale et étatique, tous les élèves apprenant l'anglais dans les classes jardin d'enfant K2 à 12^{ème} années sont évalués annuellement avec l'évaluation « ACCESS » (« Assessing Comprehension and Communication in English State-to-State for English Language Learners ») pour les ELLs (les élèves apprenant la langue anglaise). Cette évaluation mesure la compétence des élèves par rapport à l'écoute, le langage, la lecture et la rédaction. Les parents des élèves apprenant d'anglais sont informés chaque année sur le progrès de leurs enfants, relatif à la satisfaction des standards de compétence (benchmarks/références de comparaison).

Questions fréquentes

Est-ce que tous les élèves doivent passer le MCAS ?

Oui, tous les élèves inscrits dans les écoles publiques du Massachusetts dans les classes testées doivent participer aux tests MCAS. Cela comprend les écoles de pilotage et les écoles à charte. Par ailleurs, les élèves qui bénéficient de programmes d'enseignement spécialisé dans des écoles privées financées par BPS doivent passer l'examen.

Comment connaîtrai-je les notes de mon enfant au MCAS 2022 ?

Les parents recevront le rapport d'examen MCAS de leur enfant par courrier ou de l'école. Les résultats du MCAS du printemps 2022 devraient être envoyés à l'automne 2022.

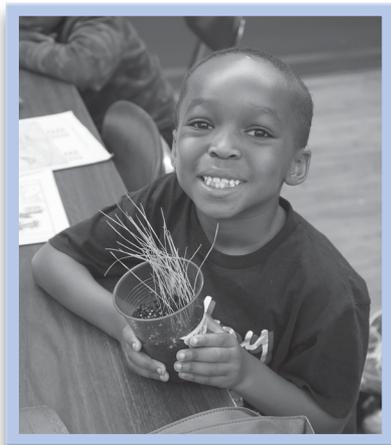
Et si mon enfant suit un programme d'éducation spéciale ?

Tous les élèves de l'éducation spéciale doivent passer les examens, mais les équipes IEP ou de la section 504 de l'élève peuvent prendre des décisions en ce qui concerne des aménagements appropriés pour l'examen. Les aménagements d'examen sont une modification de la manière dont l'examen est administré, ou de la manière dont l'élève répond aux questions de l'examen, afin de lui donner la possibilité de montrer ses connaissances et ses compétences. La procédure doit être clairement mentionnée dans le programme d'enseignement individualisé (IEP) ou dans le plan de section 504. Les élèves qui suivent un programme d'éducation spéciale et qui ont besoin d'une évaluation alternative passeront les examens alternatifs MCAS (MCAS-Alt).

Et si mon enfant est un apprenant d'anglais ?

Tous les élèves apprenant d'anglais doivent participer à tous les examens MCAS programmés pour leurs classes. La seule exception s'applique aux élèves qui suivent leur première année de scolarité dans une école aux États-Unis, pour lesquels la participation aux examens MCAS d'ELA est optionnelle.

En outre, tous les élèves apprenant d'anglais dans les classes K2-12, quel que soit le nombre d'années d'inscription dans les écoles américaines, doit passer l'évaluation annuelle des compétences de langue anglaise de l'État, Évaluation de la compréhension et de la communication en anglais d'État à État pour les apprenants d'anglais (ACCÈS pour les ELL). Les examens ACCESS pour les ELL contrôlent les progrès des élèves dans l'acquisition de l'anglais scolaire en lecture, en expression écrite, en compréhension orale et en expression orale.



Résumé des critères en matière du passage à la classe supérieure

École primaire (années 1 à 5)*

Pour passer à la 6ème année, les élèves doivent...

- valider chaque année l'examen en Arts de la Langue Anglaise (English language arts, ELA) ou en Anglais en tant que 2ème langue (English as a Second Language, ESL)
- valider chaque année les mathématiques
- suivre les sciences et l'histoire chaque année
- valider au total trois cours sur quatre en sciences et en histoire, en 4ème et 5ème années
- suivre l'éducation physique chaque année
- suivre l'enseignement sanitaire/VIH en 4ème année
- réaliser 90 heures d'instruction artistique chaque année (30 minutes par jour en moyenne).

*Le Conseil d'École sur Site peut voter des critères d'examen et de cours plus contraignants que ceux présentés sur cette page.

Les évaluations que les élèves pourraient passer à l'école primaire

Évaluation	Classes	Objectif
Les évaluations de fin d'unité	2-5	Évaluations du contenu enseigné au cours des 4 à 6 semaines précédentes dans chaque matière.
LAP-D (évaluation)	K0-K2	Surveiller et observer le développement des compétences appropriées à l'âge.
EVT	K1	Mesurer le vocabulaire expressif et la récupération des mots.
MAP Lecture de la Maîtrise	K2-2	La fluidité et compréhension de la lecture au moins 3 fois par an.
MCAS 2.0 nouvelle génération	3 4 5	ELA et mathématiques ELA et mathématiques ELA, mathématiques, science et technologie/génie.
ACCESS pour les ELL (les élèves apprenant la langue anglaise)	K2-5	Les compétences en compréhension écrite, expression écrite, expression orale et compréhension orale en langue anglaise pour les élèves apprenant d'anglais
Évaluation nationale des progrès scolaires (National Assessment of Educational Progress, NAEP)	4	Mesure ce que les élèves américains savent et peuvent faire dans diverses matières (donné tous les 2 ans)
Évaluations intermédiaires de BPS	2-5	Maîtrise des normes de niveau scolaire en ELA et mathématiques
MAP Lecture de Croissance	3-5	Écran universel pour la lecture qui fournit une mesure de croissance (entre deux administrations d'évaluation)
Pre-IPT	K0	Évalue la maîtrise de la langue orale en anglais des élèves K0.
Kindergarten WIDA Screener/Évaluateur WIDA pour la maternelle	K1	Évalue la maîtrise de la langue orale en anglais des élèves de K1.

Recommandations pour les devoirs à la maison

Les devoirs à la maison, ou « Home Links » dans la classe maternelle jusqu'à la 2ème année, est un moyen important pour encourager la collaboration entre la famille et l'école. En plus, ils améliorent les compétences et concepts développés à l'école et encouragent le développement de l'autodiscipline et de la responsabilité personnelle.

MATERNELLE : Chaque semaine les enfants repartent à la maison avec une proposition de menu de fiches d'activités Home Links ou d'autres fiches d'activités à faire en famille. Les activités sont basées sur les concepts et compétences que les enfants ont appris dans la salle de classe. Les familles choisissent au moins trois activités à effectuer au cours de la semaine.

Temps moyen recommandé :

30 minutes par jour (la lecture: 20 minutes; autres activités: 10 minutes)

Pour plus d'informations, consultez le site : www.bpsearlylearning.org/our-curricula

1ÈRE À 2ÈME ANNÉES : Chaque semaine les enfants apportent chez eux une feuille d'activités « Home Links » liée à l'unité d'étude, aux leçons spécifiques en salle de classe de la semaine, aux standards pertinents (ELA, mathématiques, histoire et de sciences sociales, science et ingénierie) et la pratique des compétences nécessaires.

Temps moyen recommandé :

30 minutes par jour (la lecture : 20 minutes ; autres activités : 10 minutes)

Pour plus d'informations, consultez le site : www.bpsearlylearning.org/our-curricula

3ÈME À 5ÈME ANNÉES : Les devoirs doivent insister sur le travail dans les matières principales, et leur forme doit varier. Par exemple, ils peuvent inclure des exercices oraux et écrits, des études, de la lecture pour le plaisir, des rédactions et de la rédaction de rapports.

Temps moyen recommandé :

30-60 minutes par jour

Critères de passage dans la classe supérieure à l'école primaire: Maternelle - 5ème année

K0-K2	Il n'y a pas de critères de passage dans la classe supérieure pour les élèves de maternelle.
1ère année	Pour passer en 2ème année, les élèves doivent satisfaire aux deux critères suivants : <ol style="list-style-type: none">1 Obtenir une note permettant le passage en ELA ou ESL2 Obtenir une note permettant le passage en mathématiques
2ème année	Pour passer en 3ème année, les élèves doivent satisfaire aux deux critères suivants : <ol style="list-style-type: none">1 Obtenir une note permettant le passage en ELA ou ESL2 Obtenir une note permettant le passage en mathématiques
3ème année	Pour passer en 4ème année, les élèves doivent satisfaire aux deux critères suivants : <ol style="list-style-type: none">1 Obtenir une note permettant le passage en ELA ou ESL2 Obtenir une note permettant le passage en mathématiques <ul style="list-style-type: none">▶ Les élèves qui ne réussissent pas les épreuves de ELA/ESL et de mathématiques, et ne réussissent pas un examen de lecture et de mathématiques recevront la note « incomplet » et devront participer aux cours d'été, s'ils y sont invités. S'ils ne réussissent pas les deux matières et un examen de lecture avant la fin des cours d'été, ils redoubleront la classe de 3ème année.▶ S'ils réussissent la lecture et le cours en mathématiques, mais pas l'examen de mathématiques, à la fin des cours d'été, ils passeront en 4ème année et recevront une aide supplémentaire en mathématiques.
4ème année	Pour passer en 5ème année, les élèves doivent satisfaire aux deux critères suivants : <ol style="list-style-type: none">1 Obtenir une note permettant le passage en ELA ou ESL2 Obtenir une note permettant le passage en mathématiques3 Obtenir une note permettant le passage en sciences ou en histoire
5ème année	Pour passer en 6ème année, les élèves doivent satisfaire aux deux critères suivant : <ol style="list-style-type: none">1 Obtenir une note permettant le passage en ELA ou ESL2 Obtenir une note permettant le passage en mathématiques3 (a) Obtenir une note permettant le passage en sciences et en histoire, si seulement une de ces matières a été validée en 4ème année ; OU (b) Obtenir une note permettant le passage en sciences ou en histoire, si les deux matières ont été validées en 4ème année.



Résumé des critères de passage au Collège (6ème à 8ème années)*

Pour passer au lycée après le collège, un élève doit...

- réussir cinq cours sur six en Arts de la Langue Anglaise (ELA)/Anglais comme la deuxième langue (ESL), et en mathématiques
- réussir dix cours sur douze en sciences, histoire, mathématiques et ELA/ESL
- valider trois semestres d'instruction artistique
- suivre chaque année un cours d'enseignement en éducation physique d'au moins 45 minutes par semaine pendant toute l'année scolaire.
- valider deux semestres de l'éducation sanitaire.

*Le Conseil d'école peut voter des critères d'examen et de cours plus contraignants que ceux présentés sur cette page.

Recommandations pour les devoirs à la maison

Des éducateurs des Écoles Publiques de Boston considèrent que lorsque les élèves passent du temps sur des devoirs sérieux à la maison, ils ont plus de chances réussir à l'école. Les devoirs à la maison sont basés sur le travail en classe et encouragent le développement de l'autodiscipline et de la responsabilité personnelle. Il s'agit également d'un moyen important pour promouvoir la coopération entre l'école et la famille.

Chaque élève d'un collège de BPS de la 6ème à la 8ème année doit avoir tous les jours des devoirs à faire à la maison. Les enseignants des matières principales doivent coordonner les devoirs qu'ils demandent. Les matières doivent être réparties sur des soirs différents afin que la quantité totale de devoirs soit constante chaque soir et puisse être réalisée dans les délais impartis. Les devoirs à la maison devraient être comptés dans les notes qui figurent sur le bulletin scolaire des élèves.

Temps moyen recommandé :

2 heures par jour

Les évaluations que les élèves passent au collège

Évaluation	Classes	Objectif
Les évaluations de fin d'unité	6-8	Évaluations du contenu enseigné au cours des 4 à 6 semaines précédentes dans chaque matière.
Évaluations intermédiaires de BPS	6-8	Maîtrise des normes ELA et mathématiques
MAP Growth	6-8	Écran universel pour la lecture qui fournit une mesure de croissance (entre deux administrations d'évaluation)
Test d'Admission dans les Écoles d'Examen	6 and 8	À déterminer
MCAS 2.0 nouvelle génération	6-7 8	ELA et mathématiques Mathématiques, et science et science et technologie/ génie.
ACCESS pour les ELL (les élèves apprenant la langue anglaise)	6-8	Les compétences en compréhension écrite, expression écrite, expression orale et
Évaluation nationale des progrès scolaires (National Assessment of Educational Progress, NAEP)	8	Mesure ce que les élèves américains savent et peuvent faire dans diverses matières (donné tous les 2 ans)

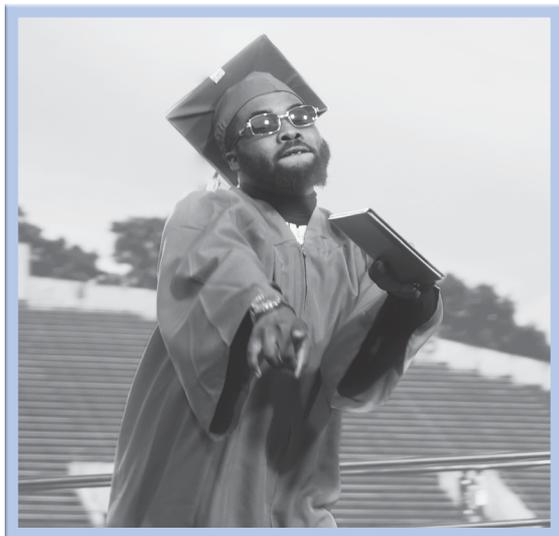
Critères de passage à la classe supérieure au collège :

Classes de la 1ère à la 6ème années

6ème année	<p>Pour passer en 7ème année, les élèves doivent recevoir une note permettant le passage dans trois cours au total dans les matières suivantes : ELA/ESL, mathématiques, sciences et histoire/sciences sociales.</p> <ul style="list-style-type: none"> • Pour réussir les mathématiques, les élèves doivent réussir l'évaluation de fin d'année en mathématique ou l'évaluation de mathématiques à la fin des cours d'été. 	<ul style="list-style-type: none"> ▶ Les élèves qui ne réussissent pas à la fois l'ELA/ESL et les mathématiques doivent suivre les cours d'été. ▶ Les élèves qui ne réussissent pas l'ELA/ESL et les mathématiques avant la fin des cours d'été échoueront la ou les matières pour l'année et devront la ou les repasser..
7ème année	<p>Pour pouvoir passer en 8ème année, les élèves doivent obtenir une note permettant le passage dans six cours au total, parmi les matières suivantes, en 6ème et 7ème années: ELA/ESL, mathématiques, sciences et histoire/sciences sociales.</p> <p>Les cours doivent au moins inclure :</p> <ul style="list-style-type: none"> • trois cours de ELA/ESL + de mathématiques • un cours de science • un cours d'histoire/sciences sociales 	<ul style="list-style-type: none"> ▶ Les élèves qui ne réussissent pas à la fois l'ELA/ESL et les mathématiques doivent suivre les cours d'été. ▶ Students will earn credit for the course(s) Les élèves obtiendront des crédits pour le ou les cours uniquement s'ils ont suivi les cours d'été et ont réalisé les travaux requis pour le cours. Les élèves qui ne suivent pas le cours estival échoueront..
8ème année	<p>Pour pouvoir passer en 9ème année, les élèves doivent obtenir une note permettant le passage dans dix cours au total, parmi les matières suivantes, en 6ème, 7ème et 8ème : ELA/ESL, mathématiques, sciences et histoire/sciences sociales.</p> <p>Les cours doivent au moins inclure :</p> <ul style="list-style-type: none"> • cinq cours de ELA/ESL + mathématiques • deux cours de science • deux cours d'histoire/sciences sociales 	<ul style="list-style-type: none"> ▶ Les élèves qui ne réussissent pas à la fois l'ELA/ESL et les mathématiques doivent suivre les cours d'été. ▶ Les élèves obtiendront des crédits pour le ou les cours uniquement s'ils ont suivi les cours d'été et ont réalisé les travaux requis pour le cours. Les élèves qui ne suivent pas le cours d'été échoueront. ▶ Les élèves qui ne satisfont pas aux critères de 8ème à la fin des cours d'été redoubleront. Les élèves qui ont déjà redoublé au collège peuvent encore redoubler uniquement après examen au cas par cas par le principal, les enseignants, le personnel de soutien et les parents.

Arts, éducation à la santé (HE) et éducation physique (EP)

Art	<p>Pour passer en 9e année, les élèves sont encouragés à effectuer 90 minutes d'art, de danse, de musique ou de théâtre chaque semaine ou un nombre équivalent d'heures au cours d'une année scolaire.</p>
Éducation à la Santé	<p>Pour passer en 9e année, les élèves doivent suivre deux semestres d'éducation à la santé, y compris l'éducation à la santé sexuelle, à différents niveaux scolaires.</p>
Éducation Physique	<p>Pour passer en 9e année, les élèves doivent suivre un cours d'éducation physique chaque année. Les écoles sont tenues de fournir aux élèves au moins 45 minutes d'EP hebdomadaire et de viser 80 minutes d'EP hebdomadaire. Ce langage est conforme à la Politique de Bien-être de BPS.</p>



Critères de passage dans la classe supérieure au lycée et d'obtention du diplôme *

Dans le cadre de la politique de BPS de passage dans la classe supérieure au lycée et d'obtention du diplôme, les élèves suivent « une feuille de route personnelle » qu'ils développent avec l'aide de leurs conseillers, enseignants, mentors et de membres de leurs familles.

Chaque lycée de BPS suit l'une des trois voies qui préparent tous les élèves à l'université, ou autre formation post-lycée, et à des carrières gratifiantes. Toutes les voies permettent une certaine flexibilité quant au moment où les élèves suivent certains cours. Par exemple, un élève peut suivre le cours d'histoire des États-Unis 1 en 10^{ème} année, tandis qu'un autre élève pourra le suivre en 11^{ème} année. Certains élèves auront besoin de plus de quatre ans pour suivre tous les cours nécessaires à l'obtention du diplôme.

Lors du choix du lycée, les élèves et les familles doivent veiller à bien examiner les voies suivies par le lycée pour l'obtention d'un diplôme de lycée de BPS.

* Les critères d'obtention du diplôme sont en cours de révision.

Recommandations pour les devoirs à la maison

Les éducateurs des Écoles Publiques de Boston considèrent que lorsque les élèves passent du temps sur des devoirs sérieux à la maison, ils sont plus susceptibles de réussir leurs études. Les devoirs à la maison sont basés sur le travail en classe et encouragent les élèves à développer de l'autodiscipline et de la responsabilité personnelle. Ils encouragent également la coopération entre la famille et l'école.

Les devoirs à la maison offrent des opportunités de continuer à explorer le contenu des leçons du jour, de préparer celles du lendemain, et d'approfondir la compréhension des élèves. L'école doit avoir un plan de devoirs qui correspond à son programme.

Les enseignants doivent coordonner les devoirs, de manière que les élèves n'en aient pas trop le même soir. Par exemple, une école peut prévoir la lecture et l'expression écrite tous les jours ; les mathématiques et l'histoire le lundi, le mercredi et le vendredi ; et la science et les langues vivantes le mardi et le jeudi. Les devoirs contribuent à la note qui figure sur le bulletin scolaire.

Temps moyen recommandé :

2½ heures par jour

Évaluations que les élèves peuvent passer au lycée

Évaluation	Classes	Objectif
Évaluations de fin d'année BPS	9-12	Évaluations du contenu enseigné au cours des 4 à 6 semaines précédentes dans chaque matière.
MCAS 2.0 ELA et mathématiques.	10	ELA (compréhension écrite, composition et compréhension de la langue et de la littérature) et mathématiques (nombre et quantité, algèbre et fonctions, géométrie et statistiques et probabilités)
L'ancien MCAS ELA et mathématiques	10-12	ELA et mathématiques (s'ils n'ont pas été réussis auparavant, les élèves repassent le test pour atteindre un score de compétence/avancé ou à améliorer)
MCAS 2.0 : Biologie ou Introduction à la Physique	9	(S'ils sont inscrits dans ces cours) les élèves doivent passer un examen de science pour obtenir le diplôme.
L'ancien MCAS : Chimie et Technologie/Ingénierie	9	(S'ils sont inscrits dans ces cours) les élèves doivent passer un examen de science pour obtenir le diplôme.
L'ancien MCAS Chimie et Technologie/ Ingénierie	10 and 11-12	(Si les évaluations ne sont pas validées) Pour les élèves qui prennent un cours de biologie, chimie, introduction à physique, et ingénierie de technologie. Les élèves doivent passer un examen de science pour obtenir le diplôme.
ACCESS pour les ELL (les élèves apprenant la langue anglaise)	9-12	Lecture, expression écrite, expression orale et compréhension écrite en anglais pour les élèves apprenant d'anglais
SAT préliminaire (PSAT)	10-11	Pratique pour les SAT; évalue les mathématiques et la lecture/écriture fondées sur des données probantes ; scores utilisés pour nommer les boursiers nationaux du mérite
Journée Scolaire SAT (SAT School Day) Évaluation ACT™	11-12	Utilisé par la plupart des collèges et universités pour prendre des décisions d'admission. SAT School Day évalue les mathématiques et la lecture/écriture fondées sur des preuves (ACT : teste l'anglais, la lecture, les mathématiques et les sciences)
Évaluation nationale des progrès scolaires (National Assessment of Educational Progress, NAEP)	12	Mesure de ce que les élèves américains savent et peuvent faire dans diverses matières (donné tous les 2 ans)
Évaluation STAMP	12	Une évaluation des compétences dans une langue mondiale qu'un élève peut passer pour se qualifier pour un «Sceau de Bialphabétisme».
Évaluations intermédiaires de BPS	9-11	Maîtrise des normes ELA et mathématiques
MAP Growth	9-11	Écran universel pour la lecture qui fournit une mesure de croissance (entre deux administrations d'évaluation)

Critères d'obtention du diplôme de lycée*

Les Écoles Publiques de Boston révisent ses critères de passage dans la classe supérieure afin de mieux les aligner sur les attentes du Département d'Enseignement Élémentaire et Secondaire du Massachusetts (DESE) et du Programme d'Études de Base du Lycée du Massachusetts. (www.doe.mass.edu/ccte). Les élèves qui n'obtiennent pas une note d'au moins 240 au MCAS de 10^{ème} année en mathématiques et en ELA doivent passer et valider les travaux associés au cours dans ces matières en 11^{ème} et 12^{ème} années.

Voie I

- Suivre et réussir quatre cours d'anglais (ou d'anglais en tant que deuxième langue)
- Suivre et réussir trois cours d'histoire, y compris l'histoire des États-Unis 1 et 2
- Passer et réussir quatre cours de séquence mathématiques intégrées : Mathématiques 1, mathématiques 2, mathématiques 3, ou la séquence traditionnelle : algèbre I, géométrie, et algèbre II avec un choix de pré-calcul, calcul, statistique, ou raisonnement quantitatif avancé
- Suivre et réussir trois cours de sciences en laboratoire, y compris au moins deux des suivants : biologie, chimie, physique
- Suivre et réussir deux années de cours d'une même langue mondiale (ou deux cours supplémentaires d'anglais en tant que deuxième langue - ESL)
- Suivre et réussir deux semestres en études artistiques
- Suivre et réussir quatre semestres en éducation physique
- Suivre et réussir un semestre en santé
- Suivre et réussir un semestre en informatique
- Obtenir une détermination de compétence (CD) en ELA MCAS, mathématiques et science et technologie/ingénierie (voir page 17)

Voie II

- Suivre et réussir quatre cours de sciences humaines correspondant aux normes actuelles pour l'anglais et l'histoire des États-Unis 1 et 2
- Suivre et réussir quatre cours de mathématiques, y compris séquence intégrée de mathématiques 1, mathématiques 2, et mathématiques 3 ou la séquence traditionnelle: algèbre I, géométrie, et algèbre II avec un cours supplémentaire qui consiste à pré-calcul, calcul, statistique, ou raisonnement quantitatif avancé pour la 4^{ème} année.
- Suivre et réussir trois cours de sciences en laboratoire, y compris au moins deux des suivants : biologie, chimie, ou physique
- Suivre et réussir deux années de cours d'une même langue mondiale
- Suivre et réussir deux semestres en études artistiques
- Suivre et réussir quatre semestres en éducation physique
- Suivre et réussir un semestre en santé
- Suivre et réussir un semestre en informatique
- Obtenir une détermination de compétence (CD) en ELA MCAS, mathématiques et science et technologie/ingénierie (voir page 17)

Voie III

- Une école peut développer sa propre liste de cours requis, qui doit correspondre aux normes de l'État et être approuvée par les Écoles Publiques de Boston. Les écoles de Voie III incluent actuellement les écoles sur examen, certaines écoles pilotes, les écoles sous contrat Horace Mann, le lycée professionnel technique Madison Park, et les programmes d'enseignement alternatifs.

* Le Conseil d'École sur Site peut voter pour établir des critères de cours et d'examens plus contraignants que ceux mentionnés ci-dessus.

Questions et réponses au sujet de la politique d'obtention du diplôme au lycée

Si des élèves échouent à certains cours, est-ce qu'ils doivent redoubler l'année entière ?

Non. Ils peuvent repasser ces cours des manières suivantes : pendant l'été, pendant l'année scolaire, ou en ligne (voir page 15-16), mais ils peuvent avancer dans les matières validées. Pour plus d'informations, consultez votre conseiller scolaire.

Les élèves de terminale ont également accès au programme estival de l'ensemble du district en août s'ils échouent au programme de leur lycée.

Si les élèves suivent différents cours au cours de différentes années dans le cadre des différentes voies, quand passent-ils le MCAS de 10^{ème} année ?

Les élèves seulement doivent participer aux examens MCAS pour la classe dont ils sont inscrits. Les élèves de 10^{ème} année doivent passer les examens de littérature anglaise (ELA) et de mathématiques et l'un des examens « STE » d'école secondaire s'ils n'ont pas participé aux STE en 9^{ème} année. La seule exception s'applique aux élèves de 10^{ème} année qui suivent leur première année de scolarité dans une école aux États-Unis, pour lesquels l'examen ELA est optionnel.

Qu'est-ce que le programme d'étude MassCore?

MassCore est un programme d'études rigoureux, recommandé par l'État, qui aligne le travail du lycée sur les attentes de l'université et du monde du travail. Le programme d'études recommandé comprend 4 ans d'anglais ; 4 ans de mathématiques ; 3 ans de sciences en laboratoire ; 3 ans d'histoire/sciences sociales ; 2 ans d'une même langue mondiale ; 1 an d'études artistiques ; 5 années supplémentaires de cours « principaux » dans une quelconque des matières susmentionnées ou d'enseignement des affaires, d'enseignement professionnel et technique, de santé ou de technologie. Des opportunités supplémentaires d'apprentissage sont recommandées, telles que les cours de placement avancé, la double inscription, un projet de fin d'études, des cours en ligne pour obtenir des crédits de lycée ou universitaires, et un apprentissage basé sur le service ou le travail. Les élèves qui suivent le programme d'études MassCore sont mieux préparés pour l'université et leur carrière professionnelle.

À qui les élèves et leur famille doivent-ils s'adresser au sujet de la politique d'obtention du diplôme de lycée ?

- ➔ Le service d'orientation de votre école
- ➔ Le service d'orientation des BPS617-635-8030

Programmes Spéciaux

Éducation spéciale et services aux élèves

Les élèves handicapés ont de nombreux droits et protections en vertu de la loi fédérale et d'État. Conformément à la Loi sur l'Enseignement pour les Personnes Handicapées (Individuals with Disabilities Education Act, IDEA), tous les enfants handicapés ont droit à un enseignement public gratuit et approprié (FAPE) qui est conçu pour répondre à leurs besoins individuels et les prépare à la poursuite de leur éducation, de leur emploi et de leur vie indépendante. Les élèves handicapés doivent être scolarisés dans les salles de classes avec des élèves non handicapés autant que possible. Ceci est également connu sous le nom d'Environnement le Moins Restrictif (LRE).

Le Bureau de l'Éducation Spéciale offre une variété de cadres pour les élèves handicapés :

- **Intégration totale** : Les élèves peuvent bénéficier d'un enseignement aux côtés des élèves qui n'ont pas de besoins spéciaux, pendant au moins 80 % de la journée scolaire au sein de la classe générale.
- **Intégration partielle** : Les élèves peuvent passer 60 % de la journée scolaire en dehors de la salle de classe générale.
- **Cadre principalement séparé** : Les élèves passent plus de 60 % de la journée scolaire en dehors de la salle de classe générale.
- Certains élèves ayant des besoins élevés sont inscrits dans des **écoles spécialisées dans un cadre résidentiel public ou privé** et effectuent

toute leur scolarité dans ces écoles d'Éducation Spéciale séparées. BPS proposent trois écoles de jour pour les élèves handicapés ayant des besoins très particuliers :

- L'école Horace Mann pour les élèves sourds ou malentendants
- L'école Carter pour les élèves polyhandicapés
- Les écoles McKinley pour les élèves ayant une déficience émotionnelle.

- **Services associés** : Services d'éducation spécialisée directs et/ou consultatifs spécifiques à la perte de vision et/ou d'audition.

Si vous suspectez que votre enfant a des difficultés pour progresser à l'école en raison d'un handicap, vous avez droit à une évaluation de votre enfant afin de déterminer s'il a un handicap et si le handicap impacte son accès à l'éducation générale. Renseignez-vous auprès du Principal/Chef d'établissement ou au Coordinateur de l'éducation spéciale (COSE) de votre école pour plus d'informations.

Pour plus d'informations

- ➔ Éducation Spéciale..... 617-635-8599
bostonpublicschools.org/Special-ed
- ➔ Le Département d'Enseignement Primaire et Secondaire de Massachusetts, www.doe.mass.edu/sped/parents.html

Apprenant d'anglais

Les Écoles Publiques de Boston (BPS) ont fait de l'enseignement de qualité pour les élèves apprenant l'anglais une priorité. BPS proposent des choix et des services variés pour aider ces élèves à apprendre l'anglais scolaire en étudiant la littérature, l'écriture, les mathématiques, les sciences, l'histoire, les sciences sociales, l'art, l'éducation physique et d'autres matières. Notre vision consiste à apporter un enseignement sensible au plan culturel et linguistique, avec les soutiens nécessaires pour veiller à ce que toutes les élèves apprenant l'anglais aient un accès équitable aux opportunités de promotion de l'acquisition du langage, au bilinguisme et à l'apprentissage tout au long de la vie.

Qui est considéré comme un élève apprenant l'anglais?

Les Apprenants d'Anglais (EL) sont les élèves dont la langue maternelle n'est pas l'anglais, et dont la maîtrise en anglais n'est pas encore suffisante pour leur permettre d'effectuer le travail scolaire académique en anglais sans aide linguistique. Plus de 15.000 élèves de BPS (32 % de l'ensemble des élèves de BPS) sont considérés comme des élèves Apprenant d'Anglais.

Comment est-ce que les élèves sont placés dans les services réservés aux élèves apprenant l'anglais (EL) ?

Les parents/tuteurs de chaque enfant qui s'inscrit dans une école publique de Boston pour la première fois doivent remplir un questionnaire au sujet de la langue parlée à domicile lors de l'inscription. Si le questionnaire indique que l'enfant peut bénéficier de services d'enseignement pour les élèves apprenant l'anglais, le district doit évaluer la maîtrise scolaire de l'anglais par l'enfant dans quatre domaines: compréhension orale, expression orale, lecture et écriture. Les parents et les tuteurs d'enfants qui peuvent bénéficier de services pour les élèves Apprenants d'Anglais ont légalement le droit d'être informés quant aux options et aux bénéfices des services disponibles pour les EL d'une manière qu'ils peuvent comprendre, puis de choisir l'option qu'ils (parents ou tuteurs) considèrent la mieux adaptée aux besoins de leur enfant. Peu importe l'établissement scolaire où votre enfant est inscrit, il a droit à bénéficier de ces services. Les parents d'élèves Apprenants d'Anglais ont le droit de « renoncer » au recours aux services EL pour leur enfant, et d'affecter l'enfant à une classe d'enseignement général en anglais uniquement.

Quelles options du programme sont disponibles pour les élèves apprenant d'anglais au sein des École Publiques de Boston ?

Conformément à la loi de l'État, toutes les élèves apprenant d'anglais ont accès à une instruction en anglais en tant que 2ème langue (ESL), qui est conçue pour enseigner l'anglais aux élèves apprenant d'anglais (EL). Tous les enseignants d'anglais en tant que 2ème langue qui enseignent les matières scolaires principales (telles que les mathématiques, les études sociales et les sciences) doivent avoir une formation spéciale et être titulaires de l'Habilitation à l'Instruction Protégée en Anglais (Sheltered English Instruction, SEI), indépendamment de leur habilitation d'enseignant. Les enseignants qui dispensent un enseignement en langue maternelle doivent avoir une formation et posséder l'Habilitation à l'Éducation Bilingue (Bilingue Education Endorsement, BEE).

BPS proposent les programmes suivants pour aider les élèves apprenant d'anglais :

- **ESL (Anglais comme la Deuxième Langue) dans l'Enseignement Général ou l'Éducation Spéciale.** Dans ce programme, n'importe quel élève, ayant un niveau de Développement de la Langue Anglaise de 1 à 5, qui est affecté à une école sans un programme SEI formel recevra de l'enseignement ESL explicite. Pour quelques élèves qui ont un niveau ELD 4-5, ils peuvent aussi recevoir de l'enseignement ESL intégré dans leur cours d'anglais/d'alphabétisation. Tous les élèves ELD 1-5 dans les programmes d'Enseignement Général reçoivent de l'enseignement d'un professeur approuvé pour enseigner le programme SEI.
- **Instruction protégée en anglais (SEI) spécifique à une langue.** Dans ce programme, le développement de la langue anglaise est intégré tout au cours de la journée avec des stratégies qui rendent l'enseignement des contenus scolaires fondamentaux plus compréhensibles aux EL qui ont un niveau ELD 1-3. L'enseignement est dispensé en anglais, avec de l'aide pour les élèves dans la langue maternelle. Les élèves parlent la même langue maternelle dans la classe et ils ont des niveaux de développement en anglais (English Language Development, ELD) de 1 à 3. L'instruction protégée est destinée à rendre plus accessible l'enseignement de contenu de l'année scolaire, pour les élèves apprenant d'anglais. BPS ont des

Apprenant d'anglais (suite)

programmes SEI pour les personnes dont la langue maternelle est l'espagnol, le créole haïtien, le créole cap-verdien, le vietnamien, le chinois, et d'autres cadres multilingues.

- **Enseignement Bilingue.** L'enseignement bilingue permet aux élèves d'étudier le contenu académique dans deux langues. Les objectifs sont de développer le bilinguisme et la bialphabétisation, d'assurer des niveaux élevés de réussite scolaire et d'aider les élèves à développer des compétences interculturelles. BPS proposent des programmes bilingues d'immersion bidirectionnelle pour l'espagnol, le créole haïtien, le vietnamien et la langue des signes américaine (ASL). En immersion bidirectionnelle, les classes sont composées d'élèves de langue maternelle anglaise et d'élèves dont la langue maternelle est la langue partenaire (espagnol, créole haïtien, vietnamien). Tous les élèves apprennent à lire, écrire, parler et comprendre toutes les deux langues pendant qu'ils apprennent des contenus académiques fondamentaux qui sont enseignés par des professeurs qualifiés dans ces deux langues. Les élèves apprenant l'anglais dans les programmes de double langue recevront aussi de l'enseignement linguistique d'un professeur qualifié afin d'assurer qu'ils deviendront compétents en anglais.
- **Formation linguistique intensive (High Intensity Language Training, HILT) pour les élèves dont la scolarité formelle est limitée ou interrompue (Students with Limited or Interrupted Formal Education, SLIFE).** BPS recommandent ce programme pour les élèves âgés de 8 ans ou plus qui sont des nouveaux venus aux États-Unis, qui savent peu ou mal lire dans leur langue maternelle, ou dont la scolarité formelle a été limitée ou interrompue dans leur pays d'origine.

Dans les programmes HILT, les élèves bénéficient de ce qui suit :

- Du développement académique fortement intensif en Anglais et Alphabétisation
- De l'enseignement dans la langue maternelle destiné à aider à apprendre la lecture, l'écriture, les mathématiques, les sciences, l'histoire et les études sociales, selon la disponibilité
- Cours supplémentaires, notamment en technologie, arts et éducation physique (sportive).
- **Dans les écoles qui n'ont pas aucun programme EL formel, n'importe quel élève ayant un niveau d'ELD de 1 à 5 reçoit de l'enseignement ESL explicite d'un professeur qualifié et de l'enseignement protégé pour rendre l'enseignement de contenu scolaire fondamental au niveau de la classe plus facile à comprendre.** Si vous voudriez refuser aucun des programmes ou services pour les Apprenants d'Anglais, veuillez prévoir un moment pour rencontrer avec le principal de l'école de votre enfant qui vous expliquera vos options et droits. Après cette rencontre initiale, si vous souhaitez toujours refuser les services, votre demande sera formellement soumise et approuvée au Bureau des Apprenants d'Anglais.

La loi de l'État appelée « LOOK Act » permet au district la flexibilité d'implémenter des nouveaux programmes linguistiques pour les élèves apprenant l'anglais et elle affirme l'importance de la langue maternelle des élèves. La loi «LOOK Act» permet aussi aux parents de 20, ou plusieurs élèves, de demander que le district implémente un programme d'enseignement de langue spécifique. Le district répondra à cette demande dans un délai de 90 jours scolaires. Pour plus d'informations sur ces options, veuillez contacter le Bureau des Apprenants d'Anglais.

Pour plus d'informations au sujet de l'apprentissage de l'anglais

- ➔ Bureau des Apprenants d'Anglais de BPS 617-635-9435
oeell@bostonpublicschools.org
- ➔ Centre d'Évaluation et de Conseil pour les Nouveaux Arrivants aux BPS 617-635-1565
- ➔ Le Département d'Enseignement Primaire et Secondaire de Massachusetts www.doe.mass.edu/ele

Centre d'Évaluation et de Conseil pour les Nouveaux Arrivants (NACC)

617-635-1565

Bolling Building, 2300 Washington St., Roxbury
nacc@bostonpublicschools.org

Des évaluations linguistiques pour les élèves qui s'inscrivent aux Écoles Publiques de Boston des classes de K2 jusqu'à la 12^{ème} année pour déterminer s'ils bénéficieraient des services des élèves apprenant d'anglais.

Le Centre d'évaluation et de conseils pour les nouveaux arrivants (NACC) offre les services suivants aux familles et élèves :

- ☑ Examens dans la langue maternelle et en anglais
- ☑ Conseils sur les options du programme EL et les choix d'école
- ☑ Orientation vers BPS et services de la ville
- ☑ Informations et ressources pour les familles

Heures d'ouverture du NACC

- **Août-Juin**
Lundi-Vendredi 9:00 - 17:00
- **Juillet**
Lundi-Jeudi 9:30 - 18:00

Élèves qui traversent une période sans domicile

Les élèves qui sont temporairement sans domicile ont besoin d'une expérience d'apprentissage stable à l'école. Le réseau de ressources éducatives des sans-abri (Homeless Education Resource Network, HERN) des BPS offre une variété de ressources et de soutien aux élèves en situation d'itinérance.

- ➔ Réseau de ressources éducatives des sans-abri..... 617-635-8037

Enseignement à domicile et en milieu hospitalier

Les Écoles Publiques de Boston proposent un enseignement à domicile et en milieu hospitalier pour les élèves qui doivent rester chez eux ou en milieu hospitalier, ou une combinaison des deux, pendant au moins 14 jours d'école au cours d'une année scolaire. Avant qu'un élève ne puisse bénéficier de ces services, un médecin diplômé doit remplir un formulaire d'état, qui peut être obtenu auprès de l'infirmerie de votre école.

- ➔ Plus d'informations Soutien aux élèves 617-635-6633

Scolarisation à domicile

Les parents qui habitent à Boston et souhaitent scolariser leur enfant à domicile doivent soumettre une demande au Bureau des possibilités d'apprentissage élargi de BPS pour approbation. Ils doivent démontrer que leur proposition de scolarisation à domicile correspond aux instructions de scolarisation à domicile du Massachusetts, et correspond aux critères en ce qui concerne les heures du programme (curriculum) pour chaque niveau de classe. Les parents ou tuteurs qui enseignent à domicile doivent soumettre une évaluation de fin d'année chaque année. L'approbation pour l'enseignement à domicile est accordée à réception de la demande.

- ➔ Possibilités d'apprentissage élargi..... 617-635-8880

Programmes Spéciaux

Éducation Alternative

Les Écoles Publiques de Boston proposent divers programmes et services alternatifs d'enseignement pour les élèves des collèges et lycées qui ne réussissent pas dans un cadre scolaire traditionnel. Ces programmes proposent des services de soutien intensifs et des approches d'apprentissage différentes. Il est important de noter que les élèves qui demandent un programme alternatif ne seront pas tous placés dans un programme.

Certains des programmes sont :

- **Le centre de réengagement de BPS (REC)** est le bureau de référence pour tous les élèves alternatifs potentiels. REC aide les élèves qui ont abandonné leur scolarité au lycée (ou qui envisagent de l'abandonner) à terminer le lycée et à poursuivre leur scolarité et la préparation de leur carrière professionnelle au-delà du lycée.
- **L'Académie Technique pour Adultes de Boston (Boston Adult Technical Academy, BATA)** est au service d'élèves âgés de 18 à 22 ans qui sont considérés comme trop âgés pour leur classe. Certains sont des élèves apprenant d'anglais.
- **Programme de Diplôme Accélééré à Brighton High School (ADP)** Le programme ADP est un programme volontaire basé sur les compétences pour les élèves qui ont eu des difficultés dans des contextes traditionnels.
- **Programme d'Intervention Accéléérée à Excel High School (AIP)**
- **Charlestown Diploma Plus** aide les élèves de tous les lycées de BPS qui n'ont pas réussi dans le cadre des programmes habituels et qui ont besoin d'un enseignement rigoureux basé sur les compétences, soutenu par une culture d'apprentissage personnalisé en petits groupes.
- **Greater Egleston High School (GEHS)** Une école alternative desservant 125 élèves de la 9^e à la 12^e année. Il inscrit des élèves âgés de 15 à 21 ans qui ont dépassé l'âge et sous-crédités. GEHS soutient les élèves avec une approche holistique qui encourage la croissance socio-émotionnelle, la prise de décision positive, la collaboration et l'esprit critique. Les classes académiques sont petites, offrant aux élèves l'attention dont ils ont besoin pour réussir.
- **Académie Communautaire** (9^{ème} à 12^{ème} années) regroupe des élèves qui ont besoin d'un environnement d'apprentissage structuré, positif et de petite taille, centré sur le comportement et l'implication positive à l'école.
- **Académie de Jour & Nuit de Boston (BDEA)** engage les jeunes adultes à construire une vision de leur avenir grâce à des relations de soutien et à des expériences d'apprentissage significatives basées sur les compétences.
- **Boston Central Adult High School** fournit à la fois des diplômes et l'**Examen d'Équivalence d'Études Secondaires (HiSET)**. Les élèves et leurs familles peuvent choisir ces programmes s'ils ont eu une expérience scolaire négative ou s'ils souhaitent emprunter un chemin différent vers un diplôme d'études secondaires.

Boston Collaborative High School (BCHS) propose des programmes supplémentaires dans le cadre d'un partenariat avec des organisations communautaires :

- **ABCD University High School** propose un enseignement atypique et un programme sur toute l'année pour les élèves ayant dépassé l'âge normal, centré sur le développement professionnel.
- **Ostiguy High School** est destiné aux élèves toxicomanes.
- **LogOn Academy** est un programme en ligne pour les élèves plus âgés et sous-crédités qui souhaitent un apprentissage en ligne accéléré avec de supplémentaires instructions et soutien des enseignants.
- **Otro Camino (Another Path)** est destiné aux élèves Apprenants d'Anglais. Les élèves reçoivent les soutiens EL nécessaires tout en bénéficiant d'un modèle d'apprentissage basé sur des projets.

- **St. Mary's School** est destiné aux futurs élèves et aux parents qui utilisent l'apprentissage en ligne, par portfolio et basé sur des projets. Les élèves de St. Mary's reçoivent de nouvelles ressources de soutien pour les parents et pour la garderie.

Informations supplémentaires au sujet de l'éducation alternative

- ➔ Centre de réengagement..... 617-635-2273
- ➔ Informations au sujet de GED www.doe.mass.edu/hse

Classe Avancée (AWC) et Excellence pour Tous

Le district continue de s'engager avec les familles, les chefs d'établissement, les éducateurs et les partenaires communautaires dans des échanges sur l'avenir du programme AWC alors que les inscriptions diminuent.

Cette année scolaire, BPS proposent l'initiative Excellence pour Tous (EFA) dans 16 écoles primaires et collèges. L'EFA offre aux écoles une foule de ressources destinées à élever le niveau de rigueur et à élargir les opportunités pour tous les élèves de la 3^e à la 6^e année. Les élèves reçoivent une multitude d'interventions (par exemple, lecture, mathématiques) et d'enrichissements (par exemple, cours de langues du monde et STEM) qui les aident à développer les compétences essentielles nécessaires à leur réussite future.

Si vous avez d'autres questions sur les programmes ou le processus de sélection, veuillez contacter les bureaux suivants pour plus d'informations :

- ➔ **Questions sur les programmes**
Programme d'études et Enseignement : 617-635-9202
- ➔ **Questions sur les formulaires de choix d'école et les courriels en ligne**
Services d'Accueil : 617-635-9512
- ➔ **Questions sur les options scolaires**
Tout Centre d'Accueil BPS (voir page 5)

Pour plus d'informations et une liste des écoles offrant ces programmes, visitez :

- ➔ bostonpublicschools.org/efa

Les écoles d'examen

Il y a trois écoles sur examen au sein de BPS pour les classes de la 7^{ème} année à la terminale (12^{ème} année).

École Latine de Boston (Boston Latin School, BLS), fondée en 1635, est l'école la plus ancienne des États-Unis, au service d'une population économiquement et culturellement diverse. BLS cherche à ancrer à ses élèves une éducation classique et contemporaine pour les préparer à réussir dans leurs études collégiales, à devenir des citoyens responsables et engagés, et à mener une vie enrichissante.

Académie Latine de Boston (Boston Latin Academy) propose aux élèves un programme rigoureux dans un environnement encourageant et personnalisé. De plus, cette école est l'une des plus diverses de l'État en termes d'origines ethniques, cultures et langues, permettant aux élèves une expérience qui reflète le monde réel.

École des Mathématiques et de la Science John D. O'Bryant (John D. O'Bryant School of Mathematics and Science) présente un environnement diversifié et solidaire où les élèves s'engagent dans un programme rigoureux et complet en sciences, technologie, ingénierie et mathématiques, intégrées aux sciences humaines. Notre école d'examen prépare pour l'université et permet à nos élèves de réaliser leur potentiel et de devenir des leaders qui formeront la société de demain.

Ces trois écoles admettent toutes de nouveaux élèves en 7^{ème} et 9^{ème} année. O'Bryant accepte également un nombre limité de nouveaux élèves en 10^{ème} années. Ces écoles font partie des écoles publiques les plus performantes du pays. Elles proposent aux élèves une préparation à l'université et un programme classique, des opportunités sportives, des activités artistiques, des associations d'élèves, des stages et des postes de leadership, ainsi que des partenariats avec les universités et les entreprises du secteur.

➔ Pour plus d'informations sur le processus d'admission dans les trois écoles d'examen, visitez [.....bostonpublicschools.org/exam](https://www.bostonpublicschools.org/exam)

Résidence pour les candidats aux écoles d'examen

Afin de se porter candidat et de fréquenter une école d'examen, l'élève et les parents/tuteurs doivent vivre dans la ville de Boston.

Si un élève est refusé en raison d'une infraction aux règles de résidence, il ne peut pas revenir à une école d'examen au cours de la même année scolaire. Les élèves doivent à nouveau se porter candidats l'année suivante et être en mesure de prouver qu'ils résident à Boston.

Sortie d'une école d'examen

- Les élèves des écoles d'examen qui souhaitent passer à une autre école de BPS sans examen peuvent demander un transfert jusqu'à la fin du mois de novembre.
- L'école d'examen doit mener un entretien de sortie et donner à l'élève une lettre de sortie. L'élève doit amener cette lettre lorsqu'il soumet sa demande de transfert dans un Centre d'Accueil de BPS.
- Les élèves qui quittent une école d'examen peuvent être en mesure de la réintégrer durant cette même année scolaire avec la permission du Chef d'établissement.

Plus d'informations au sujet des écoles d'examen

- ➔ Services d'accueil..... 617-635-9512 ou 617-635-9505
- ➔ [bostonpublicschools.org/exam](https://www.bostonpublicschools.org/exam)
- ➔ Appelez un des Centres d'Accueil de BPS (voir page 5)
- ➔ Voir page 44 pour en savoir plus au sujet des critères de résidence

Formation Professionnelle et Technique (CTE)

BPS offre un large éventail d'opportunités CTE pour permettre aux élèves de concourir pour des carrières enrichissantes dans plus de 25 domaines. CTE offre un apprentissage pratique qui développe des connaissances académiques et techniques, des compétences en résolution de problèmes, des compétences d'exploitabilité et des compétences professionnelles spécifiques qui mènent à l'accréditation de l'industrie. Notre objectif est que chaque élève de CTE possède de solides compétences académiques, techniques et professionnelles après l'obtention de son diplôme afin d'accéder à des opportunités post-secondaires rigoureuses, y compris des diplômes collégiaux de deux et quatre ans, une certification, des programmes de formation technique et des apprentissages.

Les élèves de BPS peuvent choisir parmi plus de 40 parcours à travers trois types de programmes de formation professionnelle et technique.

- Les programmes du **chapitre 74** sont proposés à Madison Park Technical Vocational High School, The English High School, Boston Arts Academy, Boston Green Academy, et Kennedy Academy for Health Careers. Ces programmes répondent à la définition de la formation technique et professionnelle contenue dans le chapitre 74 de la Loi Générale du Massachusetts et la loi Perkins et sont approuvés par le Département de l'Enseignement Élémentaire et Secondaire.
- **Les Parcours CTE hors Chapitre 74** sont offerts dans lycées polyvalents de Boston, y compris International Boston, East Boston, Jeremiah E. Burke, John D. O' Boston Bryant, New Mission et Académie TechBoston. Ces programmes répondent à la définition de la formation technique et professionnelle contenue dans la loi Perkins et sont approuvés par le BPS.
- **Les Parcours CTE Innovation Pathway** proposés à l'Académie STEM Dearborn (Dearborn STEM Academy) et au Lycée Excel (Excel High School) sont approuvés par le Département de l'Enseignement Élémentaire et Secondaire et comprennent des cours de niveau collégial.

Demandes professionnelles hors district

Les demandes de frais de scolarité des élèves non-résidents pour toute demande de placement professionnel hors du district doivent être soumises par courrier électronique ou par la poste au Directeur Exécutif de la Formation Professionnelle et Technique avant le 1^{er} avril 2023 pour examen pour l'automne prochain. Les élèves qui explorent cette option doivent contacter le Bureau de la Formation professionnelle et technique pour obtenir de l'aide dans ce processus.

Toutes les personnes, y compris celles qui appartiennent à des populations particulières, bénéficient d'un accès égal aux programmes, services et activités d'enseignement technique/professionnel et ne sont pas discriminées en raison de leur statut de membres de populations particulières ou de leur race, couleur, sexe, origine nationale, handicap, religion, orientation sexuelle, identité de genre ou maîtrise de l'anglais. Perkins Sections 122 & 134, Vocational Technical Education Regulations 603 CMR 4.03(4) (6) (7), MGLc76, Section 5.

Plus d'informations sur les parcours spécifiques proposés par chaque école

- ➔ [bostonpublicschools.org/cte](https://www.bostonpublicschools.org/cte)

Services aux Élèves

Santé et bien-être

Les Écoles Publiques de Boston encouragent activement le bien-être physique, social, et émotionnel de tous les élèves afin de soutenir leur développement et préparation à l'apprentissage. Les élèves en bonne santé sont de meilleurs apprenants.

BPS sont en train :

- d'améliorer la santé et l'alphabétisation (connaissance) physique des élèves.
- d'améliorer les soins de santé en milieu scolaire
- d'encourager les comportements sains
- de créer un environnement et un climat scolaire plus sains

La Politique de Bien-être du District (**HWD-01**) des BPS est une feuille de route qui aide à guider les écoles dans ce travail. La politique prévoit une éducation globale à la santé, des boissons et alimentations saines, des écoles sécurisées et favorables, des environnements physiques sains, des services de santé, de l'adaptation culturelle, de l'éducation physique et de l'activité physique. Plus d'informations : bostonpublicschools.org/hwd

Services de santé comportementale

Le département des Services de Santé Comportementale a des psychologues d'école affectés aux écoles BPS et il a des travailleurs sociaux qui fournissent des services à travers tout le district. Le département des Services de Santé Comportementale fournit une vaste gamme des services de santé comportementale, y compris la prévention, des services pour les élèves qui courent des risques, ainsi que des services intensifs. En plus, l'équipe des Services de Santé Comportementale est l'équipe qui répond aux crises de santé mentale pour le district et, par conséquent, elle aide les écoles et élèves après l'occurrence des événements traumatiques. Si vous voudriez parler avec un psychologue d'école concernant votre enfant, veuillez appeler l'école de votre enfant. Toutes les écoles ont des travailleurs sociaux en milieu scolaire qui sont disponibles pour soutenir votre enfant. Plusieurs écoles ont des partenariats de santé mentale communautaire qui offrent des services à l'école ou dans la communauté. Si vous souhaitez que votre enfant reçoive des services de conseil, veuillez entrer en contact avec l'école pour poser des questions sur leurs partenariats de santé mentale.

Plus d'informations : Services de Santé Comportementale, visitez cbhmboston.com ou bostonpublicschools.org/behavioral-health ou appelez Andria Amador, Directrice en charge des Services de Santé Comportementale, au 617-635-9676.

Succeed Boston

Succeed Boston @ Centre de Conseil d'Orientation et d'Intervention (Succeed) sert à distance et en présentiel une gamme d'élèves BPS en fournissant des soins tenant compte des traumatismes, des cercles communautaires, des pratiques réparatrices et le développement de compétences d'apprentissage socio-émotionnel (SEL) telles que la gestion de la colère, la réduction du stress, le renforcement de l'empathie, les universitaires individualisés et l'éducation à la consommation de substances.

Succeed a deux programmes distincts :

1. Le programme à court terme pour les élèves de la 6e à la 12e année offre des conseils individuels et de groupe et des cours de renforcement des compétences sociales et émotionnelles aux élèves qui ont été impliqués dans des violations du code de conduite ayant un impact sur la santé physique/mentale d'un autre qui peut être suspendu, en cultivant la croissance des élèves en plantant des « **GRAINES** » de **Compétences Sociales, Émotionnelles, Éducatives et de Prise de décision (SEEDS comme en anglais)**, qui favorisent la capacité d'évaluer les risques,

d'envisager les conséquences et de réparer les dommages. Le programme volontaire de prévention/d'éducation d'une journée s'adresse aux élèves de la 1ère à la 12ème année qui pourraient bénéficier d'un apprentissage sur l'intimidation, les préjugés, la gestion de la colère, la résolution des conflits, les limites, la sécurité sur Internet, les relations saines et l'éducation et la prévention en matière de drogue et d'alcool.

2. **Le programme de toxicomanie (SUP)** est un programme volontaire pour les élèves dont la consommation de drogues ou d'alcool est préoccupante. Ce programme fournit une éducation sur les effets des drogues, des produits comestibles, du vapotage et de l'alcool et offre aux élèves des moyens alternatifs de gérer le stress et des liens avec des ressources extérieures, si nécessaire. **Si vous souhaitez que votre élève d'assister à un atelier volontaire, veuillez appeler l'école de votre élève.**

Pour plus d'informations

➔ successboston.org

➔ Jodie Elgee, Directrice Principale 617-635-8123

Service de santé

Une infirmerie est disponible dans toutes nos écoles. Si vous avez besoin de parler à l'infirmière de l'école, veuillez appeler le secrétariat de l'école.

Toutes les infirmières scolaires sont habilitées à exercer dans le Massachusetts et sont certifiées par le Département d'Enseignement Élémentaire et Secondaire. Les responsabilités des infirmières de l'école sont notamment :

- évaluer et administrer les besoins sanitaires de tous les élèves,
- identifier et gérer les élèves ayant des besoins sanitaires spéciaux,
- collaborer avec d'autres groupes scolaires afin de garantir des environnements sécurisés et sains
- surveiller et administrer les prises de médicaments et les procédures médicales, telles qu'elles ont été prescrites par le médecin traitant ou le médecin spécialiste de l'élève,
- fournir les premiers soins en situation d'urgence,
- aider les familles à obtenir une assurance de santé et trouver un prestataire de soins de santé,
- gérer le contrôle des maladies contagieuses,
- dans les lycées, travailler avec le personnel de l'Équipe de Mise à disposition de Préservatifs afin de donner accès aux préservatifs et à des conseils en matière de santé de la reproduction.

Vous pouvez aider l'infirmière de l'école à prendre soin de votre enfant par les moyens suivants :

- veiller à ce que l'infirmière soit informée des maladies chroniques ou aiguës de votre enfant (diabète, drépanocytose, asthme, crises convulsives, etc.) ou de ses besoins en services d'infirmerie lors de sa présence à l'école, afin que nous puissions prendre les dispositions nécessaires.
- communiquer avec l'infirmière en cas de modification des médicaments à prendre ou des besoins sanitaires.
- fournir des preuves d'un examen médical lors de l'entrée, avec un dossier d'immunisation (vaccination) à jour (la consultation doit se passer dans un délai de 12 mois).
- mettre à jour les coordonnées d'urgence de votre enfant dans le dossier de l'école afin que celle-ci puisse toujours vous contacter.
- autoriser par écrit l'infirmière à discuter des besoins sanitaires de votre enfant avec son prestataire de soins de santé. (Voir bostonpublicschools.org/healthservices pour accéder aux formulaires.)

Vaccination

Conformément à la loi de l'État, les élèves doivent être vaccinés contre certaines maladies avant de commencer leur scolarité. Les Écoles Publiques de Boston imposent aux élèves d'être à jour dans leurs vaccins nécessaires à la scolarisation lors de leur inscription. Conformément à la loi du Massachusetts, les élèves qui n'apportent pas de justificatifs prouvant leur état actuel de vaccination (y compris les dates de chaque vaccination) devront quitter l'école tant qu'ils ne sont pas entièrement vaccinés.

Les justificatifs de vaccination sont extrêmement importants. Les parents sont responsables de la tenue à jour des vaccins et sont chargés d'informer les infirmières de l'école lorsque leur enfant reçoit des vaccins supplémentaires. Les infirmières de l'école examinent régulièrement les registres de vaccination.

Vaccinations requises pour s'inscrire pour l'année scolaire 2022-2023

(Remarque: Ces données sont valables pour cette année uniquement.)

	K0/K1 (ans 3-4)	K2 (ans 4-5)	Classes 1-6	Classes 7-12
Hepatitis B	3 doses*	3 doses*	3 doses*	3 doses*
DTap/DTP/ DT/Td	≥ 4 doses DTaP/DTP	5 doses DTaP/DTP	≥ 4 doses DTaP/DTP or ≥ 3 doses Td	4 doses DTaP/DTP or ≥ 3 doses Td
Tdap	-	-	-	1 dose
Polio	3 doses	3-4 doses^	3-4 doses^	3-4 doses^
Hib	1-4 doses	-	-	-
MMR	1 dose*	2 doses*	2 doses*	2 doses*
Varicella (Chickenpox)	1 dose*	2 doses*	2 doses*	2 doses*
^^MenACWY (Meningococcal conjugate)	-	-	-	1 dose pour les 7ème-10ème année et 1 dose pour les 11ème- 12ème année (16 ans)

^ la dernière dose doit être administrée le jour même ou après le 4ème anniversaire de l'élève et ≥ 6 mois après la dose antérieure, ou une dose supplémentaire sera nécessaire

*ou documentation de la maladie

- Pour plus d'informations, consultez : www.mass.gov/service-details/school-immunizations. Contactez les services de santé de BPS au 617-635-6788 si vous avez des questions.
- Par ailleurs, nous recommandons fortement que votre enfant passe une **évaluation du risque de tuberculose** lors de l'examen médical annuel.
- **La vaccination antiméningococcique** n'est pas imposée pour l'inscription à l'école. Cependant, le Département de la Santé Publique du Massachusetts recommande une dose de la vaccination antiméningococcique pour les enfants entrant en 7ème année, âgés de 11 à 12 ans et une dose supplémentaire pour les adolescents lycéens ou entrant en lycée (16 ans).
- **SITUATIONS SPECIALES** Sauf en situation d'urgence ou en cas d'épidémie, les élèves peuvent commencer l'école si un parent ou tuteur présente une attestation écrite (1) d'un médecin selon laquelle l'enfant n'a pas été vacciné pour des raisons médicales, ou (2) selon laquelle l'enfant n'a pas été vacciné en raison de ses croyances religieuses.

Visites médicales

Tandis que les parents sont responsables en dernier ressort pour la santé de leur enfant, l'école est responsable de la sécurité et du bien-être des élèves lorsqu'ils sont présents dans l'établissement. Selon la loi de l'État, les élèves qui sont nouveaux dans le système scolaire doivent présenter les résultats d'une visite médicale complète dans un délai d'un an avant d'entrer

à l'école ou dans un délai de 30 jours après qu'ils entrent à l'école. Si votre enfant est nouveau dans l'école, il doit fournir un exemplaire de ses dossiers de vaccination et de visite médicale à l'infirmière le premier jour d'école, même si vous avez déjà fourni ces documents lors de l'inscription. Ces informations sont nécessaires pour garantir les meilleurs soins de santé aux élèves pendant les journées d'école. Tous les élèves qui étaient déjà inscrits doivent passer une visite médicale en 4ème, 6ème et 9ème années.

Visites médicales pour les élèves sportifs

Les élèves sportifs doivent passer une visite médicale dans un délai de treize (13) mois avant de commencer chaque saison sportive. Veuillez noter que beaucoup de prestataires de soins de santé ont besoin d'au moins deux semaines pour copier les dossiers.

Prise de médicaments à l'école

Dans la plupart des cas, seule l'infirmière scolaire peut administrer des médicaments aux élèves à l'école. Cependant, il y a trois situations dans lesquelles une autre personne que l'infirmière peut donner des médicaments à un élève:

- Lors d'une visite à l'extérieur, l'infirmière peut déléguer et former un autre adulte à administrer les médicaments.
- Les élèves menacés par des réactions allergiques qui présentent un risque vital peuvent recevoir des médicaments en urgence, par exemple un EpiPen, par le personnel de l'école. L'infirmière est responsable de la formation et de la supervision de toutes les personnes impliquées dans l'administration des médicaments.
- Certains élèves peuvent s'administrer leurs propres médicaments, par exemple un inhalateur contre l'asthme. Pour permettre cela, le parent doit contacter l'infirmière de l'école pour organiser un plan d'automédication.

Afin d'administrer des médicaments sur ordonnances, l'infirmière doit avoir une ordonnance du médecin traitant de l'élève et la permission signée par les parents/tuteurs légaux. Les médicaments sans ordonnance (en vente libre) tels que le Tylenol ou le Motrin peuvent être donnés avec ordonnance du médecin scolaire de BPS et l'autorisation parentale demeure aussi nécessaire. Demandez le formulaire d'autorisation à l'infirmière de l'école de votre enfant. Les parents doivent fournir les médicaments prescrits pour leur enfant, qui doivent être dans leur emballage original. Informez toujours l'infirmière de l'école si votre médecin a changé le type ou la dose de médicaments. On doit apporter à l'infirmier de l'école les formulaires d'autorisation pour médicament qui ont été signés par le prestataire de soin de santé de votre enfant et le tuteur légal. Aussi, il faut fournir à l'infirmier des plans de traitement pour les conditions médicales chroniques (des allergies alimentaires, l'asthme, les crises, la drépanocytose, etc.)

Assurance de santé

Une assurance de santé est disponible pour chaque enfant au Massachusetts. Si vous avez besoin d'informations supplémentaires au sujet de l'assurance et des soins de santé, appelez la ligne de santé du maire au 617-534-5050. Si vous avez une assurance, veuillez remplir un formulaire de mise à jour des informations sur les étudiants qui se trouve à bostonpublicschools.org/familyguide.

Dépistage et autres programmes

Les infirmières scolaires pratiquent le dépistage de plusieurs problèmes de santé, notamment les problèmes d'ouïe et de vision, ou la toxicomanie.

La fréquence des examens de taille, de poids, de santé dentaire, d'ouïe, de vue et de scoliose varie en fonction des classes. Si les parents ne souhaitent pas ce dépistage, ils doivent l'indiquer dans la section Dépistage Médical du Formulaire Parent-Élève Actualisé, qui est disponible en ligne sur

Santé et bien-être (suite)

bostonpublicschools.org/contact et sous forme papier à l'école de votre enfant.

- ▶ **Cette information sert de notification de la politique d'accessibilité des préservatifs.** Les parents et les tuteurs qui ne souhaitent pas que leurs élèves reçoivent des préservatifs à l'école doivent envoyer par courrier électronique ou par écrit leurs intentions au directeur de l'école et inclure la ou les infirmières de l'école dans cette communication. Si vous changez d'avis et décidez que votre élève peut accéder à des préservatifs gratuits, envoyez un mail au directeur de l'école et à l'infirmière en cours d'année scolaire pour les informer de ce changement.
- ▶ Selon **les lois du Massachusetts sur la vie privée des adolescents**, les adolescents peuvent recevoir des services confidentiels de diagnostic, de traitement et de renvoi chez un spécialiste en lien avec les maladies sexuellement transmissibles et la grossesse. L'opposition à la réception de préservatifs NE concerne PAS ces services confidentiels.
- ▶ Le **Dépistage de la Toxicomanie, l'Intervention Brève et l'Orientation vers un Traitement (SBIRT)** recommandés par l'État ont lieu en 7^e et 10^e année. Les informations relatives au SBIRT, avec une lettre d'opposition, seront adressées aux parents/tuteurs d'élèves de collège ou de lycée. Le programme SBIRT peut aider les professionnels de santé et d'autres personnes à déterminer si quelqu'un consomme de l'alcool ou des drogues de manière néfaste.
- ▶ Le **Programme d'Accès Menstruel** fournit des produits menstruels gratuits aux élèves des écoles BPS de la 3^e à la 12^e année. Le programme est conduit par la(les) infirmière(s) scolaire(s) de chaque école et comprend une équipe de membres du personnel scolaire qui mettent tous les produits menstruels achetés par BPS à la disposition de tous les élèves dans leur cycle menstruel.

Situations spéciales de transport

Voir page 34, « **Situations spéciales de transport** », pour obtenir des informations au sujet des services de transport pour les élèves handicapés et atteints de pathologies qui les empêchent de se rendre à pied à l'école ou jusqu'à un arrêt de bus.

Urgences médicales

Si un élève est malade ou blessé à l'école, l'école s'efforcera de joindre le parent ou la personne de contact d'urgence, identifiée sur la fiche d'urgence de l'élève déposée au secrétariat. Le principal et l'infirmière de l'école décideront des mesures à prendre. La plupart des maladies et des blessures qui ont lieu pendant l'école sont mineures et peuvent être traitées par l'infirmière. Si l'état de l'élève est grave, l'infirmière, le chef d'établissement ou un autre membre du personnel de de l'école appellera une ambulance. Un employé de l'école demeurera présent avec l'élève dans l'ambulance et restera à l'hôpital, de préférence jusqu'à l'arrivée des parents. Cependant, si aucun parent n'arrive dans un délai raisonnable, le service des urgences de l'hôpital endossera la responsabilité pour l'élève.

Centres de santé au sein de l'établissement scolaire

La Commission de Santé Publique de Boston, en collaboration avec le Centre Médical de Boston, exploite des centres de santé dans certaines écoles de BPS. Les centres de santé de quartier s'associent à des écoles supplémentaires pour fournir des services de santé dans les autres écoles de BPS. Ils sont répertoriés à la page 54.

Les élèves qui fréquentent des écoles ayant des centres de santé sont

encouragés à s'inscrire aux centres de santé pour services de santé suivants, et d'autres :

- Conseils individuels en santé mentale et gestion de crise
- Santé sexuelle et reproductive
- Services de dépistage
- Traitement des blessures
- Visites médicales et physiologie du sport
- Inscription à une assurance de santé
- Informations de santé

Les centres de santé ont un prestataire médical (une infirmière praticienne ou un assistant médical), un conseiller de santé mentale et un éducateur sanitaire. Ils sont disponibles au cours de la journée scolaire afin que les élèves qui ont besoin de services de santé passent le moins de temps possible loin de leur classe.

Informations supplémentaires au sujet des services de santé de l'école

Informations détaillées au sujet des services de santé de l'école, y compris tous les formulaires de services de santé, les coordonnées de l'infirmière scolaire, les alertes sanitaires et les politiques de santé sont disponibles sur le site Internet des services de santé.

➔ bostonpublicschools.org/healthservices

Indépendamment des politiques décrites aux pages 28-30, les Écoles Publiques de Boston ont des politiques en matière de :

- l'asthme
- le diabète
- les allergies alimentaires
- l'administration de médicaments à l'école
- les poux
- le drépanocytose
- le trouble convulsif

Éducation à la santé

BPS imposent l'éducation à la santé de la prématernelle à la 12^{ème} année. L'éducation à la santé contribue directement à la capacité des élèves de pratiquer des comportements qui protègent et encouragent la bonne santé et qui évitent ou réduisent les risques pour la santé. Les élèves qui sont en bonne santé apprennent mieux! Fournir aux élèves du temps pour comprendre, pratiquer, et maîtriser des compétences en santé, aident les élèves à parvenir au succès académique, à développer des habitudes de vie saines, à prendre des décisions salutaires et informées, et à améliorer la connaissance en santé pendant toutes leurs vies. Il est important de commencer à enseigner ces informations tôt dans la vie d'un enfant.

Notre programme complet de l'Éducation à la Santé est médicalement exact, approprié en fonction de l'âge et du développement, durable sur le plan culturel et linguistique, et implémenté dans des environnements d'apprentissage saufs et solidaires où TOUS les élèves se sentent valorisés. Les cours sont donnés par des enseignants formés et qualifiés. Le programme de l'Éducation à la Santé est modifié selon les besoins pour les élèves handicapés et les élèves Apprenants d'Anglais. Le programme traite différents sujets, y compris :

- la santé personnelle, l'activité physique, et la prévention des maladies
- la santé mentale, la gestion du stress, l'apprentissage qui tiennent compte des aspects sociaux et émotionnels
- les relations saines avec soi-même et avec les autres, ainsi que des compétences en communication
- la prévention de la toxicomanie, y compris la consommation d'alcool, de marijuana, de tabac, et d'autres drogues

- l'alimentation/la nutrition saine
- l'établissement des objectifs, la prise de décision, et les techniques de refus
- l'accès aux informations valables, aux produits, et aux services pour améliorer la santé
- l'analyse des influences de la famille, des pairs, des médias, et de la technologie sur le comportement de santé
- la sécurité et la prévention des blessures, y compris : l'intimidation/la cyberintimidation et la prévention de la violence
- l'éducation à la santé sexuelle.

Pour en savoir plus au sujet du programme d'éducation à la santé de BPS, veuillez consulter bostonpublicschools.org/hwd ou appelez le Service de santé et bien-être au 617-635-6643.

Éducation à la santé sexuelle

L'éducation à la santé sexuelle est un élément important du programme Éducation Complète à la Santé de BPS, de la prématernelle à la terminale (12^{ème} année). Les cours sont donnés par des enseignants qualifiés et formés et ont trait aux aspects physiques, mentaux, émotionnels et sociaux de la sexualité humaine à un niveau adapté à l'âge des élèves. Le programme inclut l'éducation au sujet de l'identité sexuelle et du genre et inclut tout le monde, y compris les élèves homosexuels, bisexuels, transgenres et en questionnement (lesbian, gay, bisexuel, transgender, and questioning, LGBTQ). Le programme est destiné à aider les élèves à maintenir leur santé sexuelle en développant des relations saines, en retardant l'activité sexuelle, à prévenir les maladies et la grossesse, et à réduire les comportements sexuels à risque.

Les leçons peuvent inclure les sujets suivants :

- La croissance et le développement des adolescents, y compris les changements au cours de la puberté
- La manière de cultiver et de maintenir des relations saines
- La manière dont les maladies transmissibles (y compris le VIH/SIDA) se transmettent, et comment prévenir cette transmission
- La prise de décisions responsables, y compris la réduction des comportements sexuels à risque sanitaire
- La résistance aux pressions négatives du groupe
- Des comportements qui présentent un risque pour la bonne santé et des manières efficaces de dire non aux comportements à risques
- Le respect du droit à sa vie privée et à celle des autres.

Le matériel pour les cours de santé comprend : Michigan Model for Health or Health Smart pour une éducation complète à la santé ; Healthy and Safe Body Unit (BPS Health & Wellness); Rights, Respect, Responsibility; Making Proud Choices; et Get Real pour l'éducation à la santé sexuelle. Ce programme est adapté aux Normes Nationales d'Éducation Sexuelle, et adapté à l'âge, médicalement précis et est enseigné en utilisant les meilleures pratiques pour l'éducation à la santé. Nous vous encourageons à consulter ces documents à votre école de l'enfant.

BPS reconnaissent le rôle des familles en tant que les premiers éducateurs de santé de leurs enfants. Les familles peuvent et doivent exercer une influence forte sur les décisions de santé de leurs enfants. BPS organisent des ateliers pour les parents pour vous aider à parler avec votre enfant des sujets de santé importants. Veuillez contacter Cheryl Todisco, Directrice d'Éducation à la Santé, (617) 635-8709, ctodisco@bostonpublicschools.org pour plus d'informations.

Même si les parents n'ont pas besoin d'autoriser leur enfant à suivre les cours d'éducation à la santé sexuelle, les familles ont le droit d'exempter leur enfant de ces cours. Les familles ont le droit de retirer leur élève de cette unité ou de toute partie du programme d'éducation à la santé sexuelle sans pénalité (Mass.Gen.Laws Ch.71§ 32A et BPS Bulletin HWD-05).

- ▶ Si vous NE SOUHAITEZ PAS que votre enfant participe aux cours d'éducation à la santé sexuelle, veuillez contacter le Principal de l'école de votre enfant par écrit, par téléphone ou en vous rendant à l'école pour indiquer votre décision. Les élèves qui sont exemptés ne sont pas pénalisés dans leur scolarité.

Y2Connect Boston Un site Web pour trouver des soins de santé sexuelle à Boston boston.y2connect.org

Y2Connect Boston est un site Web facile d'accès pour trouver et accéder à des services de santé sexuelle à Boston pour les élèves, la famille et le personnel.

Vous pouvez trouver des informations sur des sujets tels que

- le contrôle des naissances
- l'inscription à une assurance de santé
- et LGBTQ+

Le site Web affiche les catégories de recherche populaires pour les services de santé sexuelle et dispose également d'une fonction GPS qui permet aux étudiants, aux familles et au personnel scolaire de rechercher des cliniques et des ressources par code postal. Un widget de langue est disponible sur le site Web, afin que le matériel puisse être consulté dans plusieurs langues.

Y2Connect Boston fournit également des informations sur l'éducation en matière de santé et de santé sexuelle et des ressources externes fiables pour que les étudiants et le personnel scolaire en apprennent davantage. Sous « Obtenez les faits », les élèves et le personnel de l'école peuvent trouver des informations sur le contrôle des naissances, les IST, les relations saines, les droits des élèves, la prise de rendez-vous médicaux.

Centres de ressources de santé

La commission de santé publique de Boston (Boston Public Health Commission, BPHC) a des centres de ressources de santé (Health Resource Centers, HRC) dans quelques lycées de Boston. Des membres du personnel de santé des HRC sont présents dans ces écoles deux jours par semaine. Les HRC proposent des informations aux élèves au sujet de la prise de décisions saines, des relations saines, et de la prévention des maladies sexuellement transmissibles (MST), du VIH et des grossesses non planifiées. Les personnels des HRC proposent des enseignements en salle de classe, ainsi que des conseils de santé individualisés, des renvois vers des spécialistes, des préservatifs, et des informations sur le planning familial sur demande des élèves.

Les lycées suivants ont des centres de ressources de santé :

- Another Course to College
- Boston Arts Academy
- Community Academy of Science & Health (CASH)
- English High School
- Excel High School
- Fenway High School
- O'Bryant School of Mathematics & Science

Plus d'informations au sujet des centres de ressources de santé :

- ➔ Meagan Hemeon, Gestionnaire de Programme 617-534-2279
- ➔ ou MHemeon@bphc.org

Santé et bien-être (suite)

Politique de bien-être

L'État fédéral exige que tous les systèmes scolaires percevant un financement pour le Programme National des Repas Scolaires aient une Politique de District en matière de Bien-être. Dans le cadre de cette politique, chaque école du district doit avoir un Conseil du Bien-être de l'École et doit créer un Plan d'Action pour le Bien-être annuel. Le plan doit prévoir des étapes pour la promotion de l'éducation à la santé et physique (sportive), la promotion des services de santé, d'un climat sain et solidaire, un environnement physique sain, pour une alimentation et des boissons saines, et pour l'activité physique. Nous encourageons les parents à se renseigner et à participer aux activités de bien-être dans l'école de leur enfant. Demandez au principal ou au conseil de bien-être de l'école comment votre école met en œuvre la politique de bien-être.

Pour plus d'informations, contactez le Bureau de la santé et du bien-être du BPS:

➔ bostonpublicschools.org/hwd

➔ Bureau de la Santé et du Bien-être des BPS, 617-635-6643

Le Conseil de Bien-être du District

Le Conseil de Bien-être du District est composé de membres de notre communauté scolaire, nommés par le surintendant, qui travaillent ensemble pour guider les politiques et les pratiques afin de créer des environnements d'apprentissage sains dans toutes les écoles. Les membres du conseil examinent les politiques liées au bien-être et conseillent le district scolaire sur les politiques qui traitent du bien-être des élèves. Les réunions sont ouvertes au public, et chacun y est le bienvenu. Pour plus d'informations au sujet du calendrier de réunions ou pour savoir comment vous pouvez participer, consultez bostonpublicschools.org/hwd.

Éducation physique

L'activité physique est favorable pour la santé et l'apprentissage. Une activité physique importante et une bonne condition physique ont un effet positif sur la concentration et la scolarité. Les Écoles Publiques de Boston œuvrent à l'amélioration de la quantité et de la qualité de l'éducation physique et de l'activité physique de tous les élèves, de la prématernelle à la terminale (Prek-K-12), afin de promouvoir le développement sain et la capacité à apprendre.

Les lois de l'État de Massachusetts stipulent que l'éducation physique doit être enseignée en tant que matière obligatoire dans toutes les classes et pour tous les élèves. Toutes les écoles doivent prévoir des activités physiques pour tous les élèves, dans toutes les classes.

Conditions et recommandations d'éducation physique de la prématernelle à la 8ème année :

- 150 minutes d'activité physique par semaine
- 20 minutes de récréation quotidienne
- Au moins 45 minutes par semaine d'éducation physique
- Viser 80 minutes par semaine d'éducation physique

Obligations d'éducation physique de la 9ème année à la 12ème année :

- Un semestre (équivalent à la moitié d'une année scolaire) chaque année d'éducation physique pour tous les élèves de 9ème année à 12ème année).

La politique des Écoles Publiques de Boston insiste également sur l'importance du sport et des activités physiques après l'école.

Pour en savoir plus sur le programme d'éducation physique des BPS

➔ bostonpublicschools.org/hwd

➔ Bureau de la Santé et du Bien-être..... 617-635-6643

Enquêtes sur les Comportements à Risque des Jeunes

Tous les deux ans, un petit nombre de collégiens et de lycéens sont invités à répondre à des enquêtes sur les comportements de santé et d'autres sujets connexes. Ces enquêtes nous aident à créer et à améliorer les programmes et politiques de santé scolaire pour promouvoir des comportements sains positifs.

Les enquêtes sont anonymes et protègent la vie privée de chaque élève. Les réponses individuelles ne seront pas révélées. L'enquête est volontaire. Les élèves peuvent sauter toutes les questions auxquelles ils ne souhaitent pas répondre et peuvent arrêter de répondre à l'enquête à tout moment sans pénalité.

Si l'école et la classe de votre élève sont sélectionnées pour participer à l'enquête, une lettre de notification parent/tuteur ira à la maison avec votre élève. Si vous ne souhaitez pas qu'ils participent à l'enquête, veuillez retourner le formulaire d'exemption pour les retirer de l'enquête. Aucune action ne sera prise contre vous ou votre enfant si votre enfant ne participe pas.

Pour plus d'informations :

➔ E-mail : yrbs@bostonpublicschools.org

➔ bostonpublicschools.org/YRBS

Environnement scolaire sain et sécurisé

Toutes les BPS s'efforcent de créer un environnement scolaire plus sain. Chaque bâtiment BPS est tenu, en vertu des réglementations fédérales et étatiques ou des politiques de BPS, d'avoir un **plan de gestion de l'amiante et un plan de lutte antiparasitaire intégrée (IPM)** dans chaque bâtiment scolaire. Ces plans de gestion sont imposés dans tous les bâtiments de l'école, même en l'absence de problèmes d'amiante ou de nuisibles identifiés ou observables. Les avis de disponibilité de ces plans doivent être affichés dans le bureau principal, la salle du personnel ou la salle des enseignants, et dans le local technique.

Une copie du Plan de Gestion de la Loi sur les Interventions d'Urgence en cas de Danger lié à l'Amiante (AHERA) de votre école est disponible dans le Bureau Principal de l'école pendant les heures scolaires. Le plan se trouve dans un classeur blanc à 3 anneaux portant la mention « Plan de Gestion de l'AHERA ».

Le district continue de surveiller, mettre à jour et améliorer Plan de Gestion de l'AHERA de chaque école. Toute question sur la gestion des matières contenant de l'amiante dans les écoles de BPS doit être adressée au Représentant en charge de AHERA du district, Maria Carvalho, 1216 Dorchester Avenue, Dorchester, 02125, mcarvalho2@bostonpublicschools.org ou 617-635-8300.

Le plan IPM (intérieur et extérieur) est également gardé dans le bureau principal de l'école. Les plans IPM doivent être mis à jour chaque année par le Principal ou le Chef d'établissement de l'école.

Des inspections annuelles des locaux menées par BPS et la Commission de la Santé Publique de Boston complètent ces plans. L'inspection apporte des informations, notamment au sujet des nuisibles, fuites, moisissures et réparations nécessaires. Vous pouvez demander le rapport au chef d'établissement ou le trouver sur bostonpublicschools.org/schools sous le nom de « Rapports de Synthèse des Audits Environnementaux des Écoles BPS ».

Produits de nettoyage respectueux de l'environnement. Toutes les écoles de Boston sont nettoyées avec des produits plus sains. Les produits de

nettoyage provenant du domicile, surtout les lindenttes humides, ne sont pas autorisés.

Bien-être à l'école. Les familles peuvent promouvoir le bien-être à l'école en connaissant l'état du bâtiment de l'école de leur enfant. Informez l'infirmière de l'école si votre enfant souffre d'asthme ou d'allergies qui peuvent être affectés par les conditions environnementales telles que les moisissures, la poussière, les nuisibles ou les vapeurs fortes, et veillez à ce que l'infirmière ait le plan d'action contre l'asthme de votre enfant, fourni par votre prestataire de soins de santé.

Contactez le secrétariat de l'école si vous avez des préoccupations au sujet de la santé et de la sécurité dans les locaux de l'école.

Pour plus d'informations :

- ➔ Gestion locaux, Division Environnemental de BPS, 617-635-8300

Autres politiques de santé et de bien-être

Santé comportementale, soutien aux traumatismes, prévention de la violence, et autres services aux élèvespage 28

Prévention des blessures à la tête : voir Sportpage 50

Environnement sans tabac et politique concernant l'eaupage 51

Politique en matière des futurs parents et des élèves-parentspage 52

Les services de conseil d'orientation

Les conseillers pédagogiques répondent aux besoins en matière de développement de tous les élèves à travers un programme de conseil scolaire complet qui aborde le développement académique, professionnel, et personnel/social de tous les élèves. Les conseillers pédagogiques travaillent avec les élèves dans des cadres individuels, en petits groupes, et dans les classes pour aider à créer un plan scolaire (académique) pour leur éducation, afin de les préparer pour réussir dans leurs carrières après l'obtention du diplôme, et pour aider aux élèves à développer des capacités nécessaires, telles que l'organisation, la gestion du temps, et les compétences d'étude. Ces capacités aussi aident les élèves à surmonter des obstacles qui peuvent former des barrières qui bloquent l'apprentissage en aidant les élèves à répondre aux questions telles qu'un divorce ou un décès dans la famille, ainsi que des questions de développement typiques.

Plus d'informations sur le Centre de conseil en orientation :

- ➔ 617-635-8030

Services d'alimentation et de nutrition

Le Département des Services d'Alimentation et de Nutrition (FNS) des Écoles Publiques de Boston offrent des petits déjeuners et déjeuners, et des repas après l'école gratuits et à haute valeur nutritionnelle à tous les élèves de la prématernelle au lycée et dans les programmes de l'éducation alternative. Au cours des mois d'été, le FNS propose un petit déjeuner et un déjeuner sur différents sites de la ville. Les menus scolaires sont affichés sur le site Web des BPS. Rendez-vous sur bostonpublicschools.org/fns.

Pour les élèves qui suivent des régimes alimentaires spéciaux, notamment pour allergie alimentaire, le FNS peut fournir des repas alternatifs. Veuillez voir l'infirmière de l'école ou prenez contact directement avec le FNS.

Tous les élèves mangent gratuitement

- Tous les élèves de BPS peuvent bénéficier de petits déjeuners, déjeuners, goûter et repas l'été gratuitement.
- Lorsque leur petit déjeuner et leur déjeuner leur sont servis à l'école, les élèves saisissent leur numéro d'identification BPS à 6 chiffres dans un système de décompte des repas.
- Les familles qui demandent une lettre de vérification au sujet du programme de repas gratuit peuvent contacter les services d'alimentation et de nutrition au numéro de téléphone indiqué ci-dessous.

Menus scolaires et plus d'informations

- ➔ bostonpublicschools.org/fns
- ➔ Services d'Alimentation et de Nutrition 617-635-9144

Politique en matière de bien-être et de nutrition : Choix sains

Les Écoles Publiques de Boston soutiennent des habitudes alimentaires saines tout au long de la vie. BPS ont adopté des directives de politique nutritionnelle qui s'appliquent à tous les aliments vendus ou servis dans les écoles qui ne font pas partie du programme national de repas scolaires afin d'accroître l'accès à des aliments nutritifs dans nos communautés scolaires et de résoudre les problèmes de santé liés à la nutrition.

Pour la politique complète

- ➔ bostonpublicschools.org/fns, cliquez sur « Politique de Nutrition »

Saviez-vous...

...pourquoi manger le petit déjeuner et le déjeuner à l'école est la meilleure solution ?

- Les élèves qui prennent leur petit déjeuner à l'école améliorent leurs notes en mathématiques et en lecture, ainsi que leur vitesse et leur mémoire lors des examens qui mesurent la réflexion et les compétences de résolution des problèmes.
- Les enfants qui prennent un petit déjeuner à l'école ont de meilleurs résultats aux examens standardisés que ce qui ne prennent pas de petit déjeuner ou qui le prennent chez eux.
- Les enfants qui prennent le déjeuner à l'école ont des apports nutritionnels supérieurs à ceux qui ne le prennent pas.
- Le programme national de déjeuner à l'école apporte aux enfants scolarisés au moins un tiers de leur portion quotidienne recommandée (RDA) en nutriments essentiels. Ces déjeuners ne doivent pas contenir plus de 30 % de calories provenant de matières grasses, et pas plus de 10% de matières grasses saturées.



Transport

Les élèves de la maternelle à la 6^{ème} année

Les élèves BPS de la maternelle à la 6^e année sont éligibles au transport en bus jaune des BPS s'ils fréquentent une école dans leur lieu de résidence et satisfont aux exigences de kilométrage ci-dessous.

Exigence du lieu de résidence : Tous les élèves BPS doivent fréquenter une école dans leur lieu de résidence afin d'être éligible au transport en bus jaune. Vous trouverez une liste des écoles dans le lieu de résidence de votre enfant en allant sur discoverbps.bostonpublicschools.org

Exigence de kilométrage : Les élèves de la maternelle à la 5^e année doivent habiter à plus de 1 mile de leur école pour être éligible au transport en bus jaune. Les élèves de la 6^e année doivent habiter à plus de 1 mile de leur école pour être éligible au transport en bus jaune.

Lorsque vous recevez l'affectation de votre enfant à un établissement scolaire, vous recevrez également des informations concernant les droits au transport de votre enfant. Si votre enfant est admissible au transport par bus, nous enverrons un avis avant le début de l'année scolaire, avec le lieu de l'arrêt de bus, l'heure de ramassage et de dépôt, et le numéro du bus.

Les élèves de la maternelle à la 6^{ème} année qui prennent le bus jaune sont pris en charge et déposés à des arrêts de coin « carrefour » désignés dans toute la ville, à moins d'un demi-mile de leur domicile. Ces arrêts désignés sont les seuls endroits où les autobus scolaires jaunes sont affectés au service des élèves aux arrêts de coin.

Les élèves de la 7^{ème} à la 12^{ème} année

Les élèves de la 7^{ème} à la 12^{ème} année utilisent les bus et les métros MBTA pour le service de transport et reçoivent un laissez-passer mensuel MBTA gratuit de sept jours pour utiliser ce service. Chaque école reçoit des laissez-passer et les distribue à tous leurs élèves éligibles le premier jour d'école. Le réseau MBTA permettra aux élèves de prendre gratuitement les transports le premier jour d'école pour aller chercher leur abonnement. Les laissez-passer MBTA sont valables à toute heure, sept jours sur sept. Il est recommandé que les élèves reçoivent une formation sur les trajets aller-retour à l'école avant le premier jour de l'école.

Pour les écoles qui ne sont pas facilement accessibles par moyen du service MBTA (bus et métro), BPS peut offrir du service de navette des bus jaunes entre une station de MBTA et l'école. Le Département des Transports de BPS et le réseau MBTA détermineront quelles écoles pourront bénéficier de ce service.

Les élèves de 6^{ème} année peuvent également choisir de bénéficier du service MBTA au lieu d'un bus jaune, pourvu qu'ils soient éligibles pour le service de bus jaunes. Les élèves des classes de la maternelle à la 5^{ème} année ne recevront pas de laissez-passer MBTA.

Situations spéciales de transport

Nous fournissons des services de transport spécialisé aux élèves handicapés conformément à leur Programme d'Enseignement Personnalisé (IEP) ou au Plan en vertu de l'Article 504. Les services de transport spécialisé ne sont fournis que si l'IEP de l'élève ou le Plan en vertu de l'Article 504 stipule qu'ils sont nécessaires. Certains élèves avec des IEP ou des Plans en vertu de l'Article 504 peuvent également être pris en charge et déposés à un arrêt de coin, recevoir un laissez-passer MBTA, ou vont à l'école à pied.

Types de services de transport spécialisé :

- **Transport Porte à Porte :** Les élèves sont pris en charge et déposés devant leur domicile. Si les bus ne peuvent accéder à l'adresse de l'élève, nous pouvons proposer un service jusqu'au point accessible le plus proche.
- **Moniteurs de bus :** Des moniteurs de bus pour l'éducation spéciale sont fournis aux élèves conformément à leur IEP ou au Plan en vertu

de l'Article 504.

Veillez noter : Les bus n'ont pas l'obligation de pénétrer dans les espaces de stationnement privés.

Services de transport privé

Certaines familles font en sorte que leur enfant soit conduit à l'école et en revienne par un service de transport privé ou par une personne privée. Pour des raisons de sécurité, l'école ne laissera pas partir un élève avec une personne autre que les parents qui en ont la garde ou les tuteurs légaux, sauf sur autorisation des parents par écrit. Si vous organisez un transport privé pour votre enfant, veillez à signer le formulaire d'autorisation. Vous pouvez l'obtenir auprès de l'école ou sur le site Web des BPS : bostonpublicschools.org/suptcirculars, « Politiques et procédures », puis cliquez sur le dossier Services de Sécurité. Il s'agit de la circulaire SAF-08. Ce formulaire exclut la responsabilité de BPS en cas de problème avec le service privé.

Politiques de ramassage

Les bus BPS ont droit à une marge de 10 minutes pour arriver avant ou après l'heure de prise en charge prévue. Le matin, les élèves doivent être à l'arrêt de bus dix minutes avant l'heure de prise en charge prévue. Les élèves/parents doivent être visibles à l'arrêt de bus, ne pas attendre à l'intérieur de la maison ou de la voiture. Les conducteurs peuvent contourner un arrêt s'ils se trouvent dans la marge de 10 minutes et ne voient aucun élève ou parent en attente. Les conducteurs ne sont pas autorisés à klaxonner aux arrêts de bus.

Politiques de dépôt

Les bus BPS ont droit à une marge de 10 minutes pour arriver avant ou après l'heure de dépôt prévue. Les élèves ayant des arrêts de bus au coin peuvent descendre du bus à l'arrêt de bus qui leur est attribué sans la présence d'un parent/tuteur s'ils se sentent à l'aise de le faire. Les chauffeurs ne peuvent pas garder les élèves, y compris les enfants de la maternelle, à bord contre leur gré si le bus est à l'arrêt assigné. L'élève peut toutefois rester dans le bus s'ils ne se sentent pas à l'aise pour descendre (par exemple si leur parent ou tuteur n'est pas à l'arrêt de bus). Les responsables de BPS essaieront de localiser les parents ou tuteurs. Les parents devront veiller à ce que leurs enfants connaissent l'environnement de l'arrêt de bus et le chemin le plus sûr pour rentrer chez eux s'il n'y a personne pour les attendre.

Les élèves ayant des arrêts de bus porte-à-porte ne peuvent en aucun cas descendre du bus sans la présence d'un parent/tuteur. Si un parent/tuteur n'est pas à l'arrêt, les responsables du BPS essaieront d'entrer en contact avec le parent/tuteur et organiseront un rendez-vous avec le bus.

Responsabilités du Parent / Tuteur

- Si cela est approprié et confortable, discutez de tout problème médical concernant leur enfant avec le chauffeur.
- Les parents/tuteurs doivent s'assurer que les effets personnels de leur élève sont étiquetés avec leur nom et prénom et les coordonnées du parent/tuteur. Cela favorise la sécurité des élèves et aide à garantir que les effets personnels perdus reviennent à leur propriétaire.
- Si un numéro de téléphone ou des informations de contact changent à tout moment, informez l'école et mettez à jour vos informations dans un Centre d'Accueil, 617-635-9010. Cela nous permet de contacter facilement les parents en cas d'urgence à bord du bus.

Où est mon autobus scolaire

Les parents peuvent suivre l'itinéraire du bus de leur enfant en utilisant le site « Où est mon bus scolaire », qui peut être consulté à schoolbus.bostonpublicschools.org. Pour vous connecter, veuillez utiliser les

informations suivantes :

- Nom de famille du parent/tuteur
- Numéro d'élève
- Date de naissance de l'élève

Si vous rencontrez des problèmes lors de l'utilisation du site ou si vous avez des questions concernant vos informations de connexion, veuillez nous contacter par e-mail ou via notre hotline de transport, et nous vous aiderons à résoudre le problème.

Comportement dans le bus

BPS considèrent que le bus scolaire est « une extension de la salle de classe ». Cela signifie que nous appliquons les mêmes normes de comportement dans le bus scolaire, dans les transports MBTA, à un arrêt de bus scolaire et aux arrêts du MBTA qu'à l'école. Ces normes s'appliquent également à tout moment à nos élèves qui utilisent les bus jaunes ou le réseau MBTA, y compris en dehors des heures normales d'école et les weekends. Par exemple, les élèves doivent rester à leur place ; ils ne doivent pas se pencher à la fenêtre, pousser d'autres élèves ou se battre, lancer des objets ou essayer de distraire le conducteur. Les élèves doivent respecter tous les autres passagers du bus jaune et du réseau MBTA.

Les élèves qui enfreignent le règlement de l'école ou le code de conduite dans le bus scolaire ou dans le réseau de transport MBTA peuvent faire l'objet de mesures disciplinaires, être renvoyés vers un programme de sécurité dans le bus au centre d'intervention et de conseil de BPS, ou se voir refuser le transport, y compris par annulation de leur abonnement MBTA. L'élève sera suspendu uniquement du trajet en bus sur lequel l'incident a eu lieu. Le refus de transport pendant moins de quatre jours n'impose pas d'audience. L'école doit avertir la famille avant de refuser le transport. L'élève doit toujours être présent à l'école.

Contactez le Service de Transport des BPS

Le Service de Transport des BPS travaille dur pour fournir un excellent service aux élèves et aux familles. Les familles peuvent contacter le Département du Transport de différentes manières :

Portail d'assistance : Notre Portail d'Assistance fournit des informations sur nos politiques et nos FAQ et permet également aux familles d'entrer et de vérifier les tickets d'assistance (pour les questions, les plaintes ou les demandes de changement d'affectation de transport). C'est le meilleur canal pour communiquer toute question ou préoccupation non urgente. Votre ticket sera automatiquement dirigé vers le bon membre de l'équipe, et nous vous répondrons généralement dans les 7 à 10 jours au maximum, voire plus tôt. bostonpublicschoolshelp.freshdesk.com/support/home

Ligne d'assistance de transport : 617-635-9520. La ligne d'assistance de transport est ouverte aux élèves et aux familles de 6 h à 19 h les jours scolaires. De plus, la ligne d'assistance est ouverte pour des heures limitées pendant les vacances scolaires, généralement de 9 h à 17 h. Nous avons Des Représentants du Service à la Clientèle sont disponibles pour parler aux parents dans plusieurs langues. Si nous n'avons pas de représentant du service client disponible dans la langue de votre choix lorsque vous appelez, nous ferons en sorte que quelqu'un vous rappelle.

Fonction de discussion (chat) : Les parents peuvent accéder à la fonction de chat en allant sur notre portail d'assistance et en cliquant sur l'icône bleue dans le coin inférieur droit de la page. La fonction de chat est ouverte aux élèves et aux familles de 6 h à 19 h les jours scolaires.

E-mail : Vous pouvez nous envoyer un courriel à schoolbus@bostonpublicschools.org. Un membre de l'équipe répondra généralement dans les 2-3 jours.

Demandes de changement de transport

Les parents peuvent demander une variété de changements à l'affectation de transport de leur enfant par le biais de notre **Portail D'assistance**. Accédez au portail d'assistance, cliquez sur « Nouveau ticket d'assistance » et spécifiez le type de modification sous « Type de ticket » et saisissez les informations demandées.

Veuillez noter que le temps de traitement peut prendre jusqu'à 2 à 3 semaines et que l'approbation des demandes n'est pas garantie. Nous traitons les demandes dans l'ordre de leur réception. Si elles sont approuvées, les demandes ne sont pas reportées à l'année scolaire suivante et doivent être soumises à nouveau. Toutes les demandes reçues avant le 5 août recevront une réponse au plus tard le 31 août et si elles sont accordées, elles prendront effet dès le premier jour d'école. Le traitement des demandes reçues après le 5 août et en septembre peut prendre plusieurs semaines.

Les demandes de modification peuvent inclure les éléments suivants :

- **Demande alternative** : Les parents peuvent utiliser pour demander que votre enfant soit récupéré et/ou déposé à une autre adresse, y compris les programmes avant/après l'école, le domicile d'une baby-sitter, etc. Cela peut être demandé même si un élève n'est pas éligible pour le transport entre la maison et l'école. Les demandes ne sont pas garanties, mais le Service de Transport des BPS examinera si nous pouvons répondre à la demande. Afin de répondre à une demande :
 - L'arrêt demandé doit se trouver sur l'un des trajets réguliers du bus scolaire.
 - Il doit y avoir une place disponible dans le bus.
 - L'arrêt de bus alternatif doit être le même pour tous les jours d'école.
- **Demande de changement d'arrêt de bus** : Les parents peuvent demander un nouvel arrêt de coin pour votre enfant pour des raisons de distance ou de sécurité. Veuillez noter que les arrêts de coin peuvent être jusqu'à ½ mile de l'adresse de la maison d'élève. Le Service de Transport de BPS n'examinera pas les demandes de changement d'arrêt de bus pour les élèves dont les arrêts sont à 0,25 mile ou moins de la maison, sauf pour des raisons de sécurité.
- **Demande de covoiturage entre frères et sœurs** : Les parents peuvent utiliser cette demande s'ils ont 2 enfants qui fréquentent la même école et vivent à la même adresse et que vous souhaitez qu'ils prennent le bus ensemble. Au moins un des élèves doit être éligible au transport pour que nous puissions examiner cette demande, et il doit y avoir des places disponibles dans le bus.
- **Demande de dérogation MBTA** : Les parents peuvent l'utiliser si leur enfant est un élève de la 7^{ème} ou 8^{ème} année attribué un M7 T Pass et que vous souhaitez demander un service de bus jaune à la place. Il doit y avoir un arrêt de bus existant et des places disponibles dans le bus pour que nous puissions répondre à cette demande.
- **Inscription MBTA 6^{ème} année** : Les parents peuvent l'utiliser si leur enfant est affecté à un bus jaune et qu'ils souhaitent plutôt demander un M7 T Pass pour lui. Veuillez noter que les élèves de la maternelle à la 5^e année ne peuvent pas recevoir un laissez-passer MBTA.
- **Désinscription au transport** : Les parents peuvent l'utiliser pour nous informer si vous n'avez pas besoin de transport en bus jaune pour votre enfant
- **Rétablissement des transports** : Les parents peuvent l'utiliser s'ils ont précédemment choisi de ne pas utiliser le transport en bus jaune pour leur élève et souhaitent maintenant le réinstaller. Cela ne sera approuvé que si votre enfant est admissible au transport en autobus. Le rétablissement du service de bus prendra 10 à 15 jours dans la plupart des cas. Vous recevrez une notification de nouvelle affectation de bus de votre élève lorsqu'elle sera prête

Questions et réponses au sujet des transports

Comment puis-je trouver l'affectation de transport de mon enfant ?

Vous pouvez afficher l'affectation de transport actuelle de votre enfant et les changements en cours en ligne sur le portail SIS à tout moment. Pour un tutoriel sur la façon de procéder, veuillez visiter notre portail d'assistance. De plus, vous serez informé par courrier et / ou par courriel à chaque fois qu'un changement ou mise à jour est faite à l'affectation de transport de votre enfant.

Mon enfant a raté le bus. Le bus peut-il revenir à l'arrêt de bus ?

Les bus ne peuvent pas revenir pour les élèves qui ont raté le bus. Assurez-vous que votre enfant arrive à l'arrêt de bus désigné au moins dix minutes avant l'heure prévue. Les élèves/parents doivent être visibles à l'arrêt de bus, ne pas attendre à l'intérieur de la maison ou de la voiture. Les conducteurs peuvent contourner un arrêt s'ils ne voient aucun élève ou parent attendre.

Le bus a raté l'arrêt de mon enfant. Que dois-je faire ?

Si vous croyez que le bus a raté l'arrêt de votre enfant, s'il vous plaît contacter la ligne d'assistance de transport immédiatement au 617-635-9520. S'il est confirmé que le bus ne dessert pas l'arrêt de votre enfant, nous organiserons à ce qu'un bus de secours soit envoyé à venir chercher votre enfant.

Si je déménage au cours de l'année scolaire, comment changer l'arrêt de bus de mon enfant ?

Le Département du Transport de BPS ne peut pas traiter de changement d'adresse. Rendez-vous dans n'importe quel Centre d'Accueil muni d'un justificatif de domicile demandé (voir page 47) et remplir un formulaire de « changement d'adresse ». Après avoir changé votre adresse au centre d'accueil, le Département du Transport affectera votre enfant à un nouvel arrêt de bus s'il a droit aux transports. Si vous déménagez au cours de l'année scolaire, votre enfant peut rester dans la même école, mais il peut ne plus avoir droit aux services de transport.

Mon enfant a été transféré vers une autre école. Comment puis-je changer l'arrêt de bus ?

Les BPS vous attribueront automatiquement un nouvel arrêt de bus si votre enfant a droit aux transports. Les nouvelles affectations sont effectives chaque semaine les mercredis matin, et il peut donc y avoir un délai entre le transfert et l'attribution d'un nouvel arrêt de bus.

Si le bus est en retard, est-ce que mon enfant sera considéré comme retardataire ?

L'élève sera considéré comme retardataire, mais les retards « transport en bus » sont justifiés et ne sont pas comptés.

Est-ce que les bus ont des radios ou des téléphones pour que le conducteur puisse être contacté ou pour appeler à l'aide ?

Oui, tous les bus ont des radios bidirectionnelles. Ils sont également équipés d'un GPS (Système de Positionnement Global) pour aider à localiser le véhicule en cas d'urgence.

Mon enfant est affecté à un bus, mais j'ai l'intention de le conduire à l'école tous les jours. Dois-je le dire à quelqu'un ?

Veuillez visiter notre portail d'assistance et remplir un formulaire de désinscription au transport. Si vous avez besoin du bus à une date ultérieure et que vous avez droit au transport, vous pouvez remplir un formulaire de rétablissement du transport et votre enfant sera affecté à un bus.

Qui dois-je appeler si mon enfant a un problème avec le conducteur ou avec un autre élève dans le bus ?

Commencez toujours par en parler au Principal. Si le Principal ne peut pas résoudre le problème, contactez le Département du Transport sur notre portail d'assistance en appelant le 617-635-9520 ou en nous envoyant un e-mail à schoolbus@bostonpublicschools.org.

Si je considère que l'arrêt de bus de mon enfant est dangereux ou est trop loin de chez moi, que puis-je faire ?

Commencez tout d'abord par contacter l'école de votre enfant pour veiller à ce que l'adresse sur le dossier de votre enfant soit correcte. Lors de l'affectation d'un arrêt de bus, le Département du Transport prend toujours en compte la sécurité de l'enfant et considèrera l'exploitation des trajets les plus efficaces possibles. Dans la plupart des cas, l'arrêt du bus scolaire est situé dans un rayon de ½ mile du domicile de l'élève. Si vous pensez que BPS a fait une erreur dans le placement de l'arrêt de bus de votre élève, veuillez contacter le Département du Transport. Ils réexamineront l'arrêt et pourront faire une modification si nécessaire. Mais veuillez noter que beaucoup d'élèves qui n'ont pas droit au transport doivent souvent marcher jusqu'à un mile pour se rendre à l'école.

Est-ce que les bus scolaires ont des moniteurs ?

La plupart des bus n'ont pas de moniteurs. Certains élèves peuvent avoir un moniteur de si cela est exigé par leur Programme d'Enseignement Individualisé (IEP). Le Principal peut également demander le financement des « assistants au transport en bus » dans des circonstances spéciales, en présence de graves problèmes de comportement.

Quelles sont les responsabilités du conducteur de bus lors du transport des enfants ?

Le conducteur est chargé de prendre et de déposer les élèves sur le chemin de l'école en toute sécurité et ponctualité. Ses responsabilités incluent : la conduite du véhicule ; la surveillance de l'embarquement et du débarquement ; la surveillance des élèves dans le bus ; le signalement des incidents de sécurité et de comportement au Principal ; et (le cas échéant) de veiller à ce que les systèmes de protection des enfants ou les systèmes d'amarrage des fauteuils roulants soient utilisés.

Combien d'élèves peuvent être présents dans chaque bus ?

Cela varie en fonction de la taille du bus. Les bus de grande taille peuvent transporter jusqu'à 71 élèves en école élémentaire en toute sécurité. Les passagers ne peuvent pas être debout. Pour des raisons de sécurité, seuls les élèves affectés à un trajet particulier sont autorisés à prendre le bus scolaire.

Est-ce que les bus scolaires ont des ceintures de sécurité ?

Non, les bus scolaires n'ont pas besoin de ceintures de sécurité, bien que beaucoup de nos bus de petite taille soient équipés de systèmes de protection des enfants, conçus pour la sécurité des élèves qui pèsent moins de 18 kilos (40 livres). Tous les bus scolaires de BPS répondent aux normes de sécurité fédérales et étatiques.

Je suis inquiet à l'idée que mon enfant prenne le T pour l'école, et non un bus scolaire. Est-ce sans danger ?

Nous collaborons de près avec les agences de quartier, l'agence des services de quartier de la ville, le MBTA et d'autres acteurs pour garantir la sécurité de nos élèves. Nous pouvons également mettre à disposition des bus jaunes pour les élèves des écoles moins accessibles. Il est recommandé que les élèves reçoivent une formation sur les trajets aller-retour à l'école avant le premier jour de l'école.

Que faire si mon élève perd son laissez-passer MBTA ?

Si le laissez-passer MBTA est perdu ou volé, veuillez le signaler à votre école. Le personnel de l'école désactivera votre ancien laissez-passer et vous en délivrera un nouveau.

Plus d'informations sur les services de transport

➔ sont disponibles sur www.bostonpublicschools.org/transportation ou sur notre portail d'assistance à bostonpublicschoolshelp.freshdesk.com/support/home.

Politiques des BPS

Sécurité des élèves et Cas d'urgences

Rien n'est plus important pour nous que la sécurité de nos élèves. Voici certaines de nos politiques pour protéger vos enfants.

Enfants perdus et disparus

Très rarement, un enfant peut quitter son domicile le matin et ne pas arriver à l'école, ou peut quitter l'école et ne pas rentrer chez lui. Si votre enfant est perdu ou disparu, commencez par appeler l'école. En l'absence de réponse, composez le 911. Appelez également les services de sécurité de l'école au 617-635-8000. Les agents de sécurité de l'école travailleront avec la police de Boston (et le Département du Transport des BPS si votre enfant en bénéficie) et vous tiendront informé jusqu'à ce que votre enfant soit retrouvé.

Urgences médicales

Consultez la page 29 pour accéder aux politiques de BPS en matière de traitement des situations d'urgence médicale qui ont lieu à l'école et pendant les activités organisées par l'école.

Vérification CORI/SORI pour les bénévoles à l'école

Tous les bénévoles de l'école et les accompagnateurs lors des visites de site doivent suivre une vérification CORI/SORI avant d'y prendre part. CORI est un renseignement sur le casier judiciaire (Criminal Offender Record Information). SORI est un renseignement sur le fichier des délinquants sexuels (Sex Offender Record Information).

Sortie des élèves de l'école avec d'autres adultes que les parents

Les écoles ne permettront pas à qui que ce soit d'autre que les parents/tuteurs de l'enfant de venir chercher l'enfant à la sortie de l'école. Si vous souhaitez qu'un membre de la famille, un ami ou un prestataire de services viennent chercher votre enfant à l'école, vous devez donner l'autorisation écrite ou appeler l'école. Si vous appelez, le Principal doit vérifier que c'est bien les parents/tuteurs qui effectuent l'appel. La personne doit présenter une pièce d'identité avant que l'école ne lui remette l'élève.

Si vous souhaitez qu'un service de transport privé vienne chercher votre enfant à l'école, vous devez remplir et signer un formulaire, « Autorisation Parentale pour la Sortie de l'Élève avec des Personnes Autorisées ». Vous pouvez l'obtenir auprès du bureau de l'école ou sur le site Internet des BPS. BPS déclinent toute responsabilité pour les accidents ou les blessures subis par les élèves qui n'utilisent pas les transports de BPS. Veuillez consulter la page 34 pour plus d'informations.

Lorsque personne ne vient chercher un enfant à la sortie de l'école

Le Principal de l'école ou un membre du personnel responsable sait quels élèves prennent le bus, quels élèves sont autorisés à rentrer chez eux à pied seuls, et quels élèves sont régulièrement pris en charge par un parent ou un autre adulte.

Le Principal est responsable de veiller à ce que tous les enfants rentrent bien chez eux en toute sécurité. Lorsque personne ne vient chercher un enfant à l'école, le Principal essaie de joindre les parents ou la personne à contacter en cas d'urgence. Après 17 h, le personnel de BPS peut contacter le Département de l'Enfance et de la Famille (Department of Children &

Families, DCF) du Massachusetts qui s'occupera de l'enfant.

Si personne ne vient chercher un élève à la sortie de l'école de manière répétée, le Principal effectue une déclaration 51A (voir « Mauvais traitements et négligence à l'égard des enfants » ci-dessous).

Mauvais traitements et négligence à l'égard des enfants

Si le personnel de l'école suspecte qu'un enfant est victime de mauvais traitements ou de négligence, la loi (M.G.L. Chapitre 119, Section 51A) et la politique des BPS imposent un signalement au Département de l'Enfance et de la Famille (DCF) du Massachusetts. Tous les signalements sont strictement confidentiels. DCF tient une ligne d'assistance 24 heures sur 24 : 1-800-792-5200.

La politique des BPS prévoit également des procédures quant à la manière dont les écoles répondront au signalement de mauvais traitements et de négligence d'enfants, y compris en matière de coopération avec les enquêtes du DCF.

Transferts de sécurité

Il est parfois nécessaire de changer l'affectation d'un élève à une école afin de garantir un environnement d'apprentissage sain et sûr pour cet élève.

- Les élèves qui sont victimes d'une agression physique ou émotionnelle grave, et/ou transmise par voie électronique, ou qui sont victimes d'un acte délictueux violent lors de leur présence dans les locaux de l'école, dans les bus scolaires ou lors d'activités organisées par l'école, peuvent bénéficier d'un transfert vers une autre école pour des raisons de sécurité.
- Les élèves qui fréquentent une école désignée comme « peu sûre ou régulièrement dangereuse » par le Département de l'Enseignement Élémentaire et Secondaire du Massachusetts peuvent être transférés vers une école sûre. Lors de l'impression de ce Guide, aucune des écoles publiques de Boston n'était désignée comme telle.

Pour demander un transfert de sécurité, les parents/tuteurs doivent remplir et signer le « formulaire de demande de transfert de sécurité » et l'envoyer au Chef d'établissement, au Principal, ou au directeur du programme, pour examen et recommandation. Contactez le Chef d'établissement ou le Principal pour plus d'informations.

Contrôles d'accès aux bâtiments scolaires

La sécurité, la santé et le bien-être de nos élèves, de notre personnel et de nos familles sont notre priorité absolue dans les Écoles Publiques de Boston. Conformément à la circulaire de la Surintendante SAF-12, Contrôle d'accès à l'école, chaque école du district doit remplir et soumettre un Plan d'Urgence de Sécurité Scolaire mis à jour chaque année. Le plan doit garantir qu'un protocole de contrôle d'accès à l'école clair et complet est en place pour le bâtiment.

Fouille d'élève

Conformément à la loi fédérale, le personnel de l'école peut fouiller un élève suspecté de posséder des preuves d'une infraction à la loi ou au règlement de l'école. Afin de suspecter raisonnablement quelque chose, les responsables de l'école doivent avoir suffisamment d'éléments pour établir que la suspicion est crédible.

Politiques des BPS

Sécurité des élèves et Cas d'urgences (suite)

Pour déterminer si et comment mener une fouille d'élève, les responsables de l'école doivent faire preuve de bon sens et exercer leur jugement. Ils doivent prendre en compte des facteurs tels que le danger que représente l'objet recherché, la probabilité que la preuve soit jetée ou détruite, ainsi que l'âge, le sexe et les antécédents disciplinaires de l'élève.

Les fouilles d'élèves doivent respecter les principes suivants, entre autres :

- Seuls les administrateurs qui sont autorisés à suspendre les élèves de l'école, conformément au code de conduite, peuvent mener des fouilles d'élèves.
- Si l'administrateur de l'école considère qu'un élève peut posséder une arme à feu, une arme blanche ou un objet dangereux, ou bien des stupéfiants, ou s'il craint qu'une fouille mette en danger sa sécurité, l'administrateur peut faire appel à la police scolaire de Boston et à la police de Boston. Un policier doit être présent lors de la fouille.
- Le personnel autorisé ne doit fouiller que des élèves de même sexe.
- La fouille doit normalement être limitée aux zones et aux objets qui pourraient raisonnablement contenir les éléments recherchés, par exemple un casier, les poches d'une veste ou un sac à dos.

Certaines écoles utilisent des détecteurs de métaux dans le cadre de leur plan de sécurité global. La communauté scolaire, le Conseil d'École sur Site, et le Principal/Chef d'établissement décident ensemble si l'école doit utiliser des détecteurs de métaux. La politique doit être rendue par écrit et examinée par le Service juridique de BPS.

Pour plus d'informations

- ➔ Visitez [bostonpublicschools.org/suptcirculars](https://www.bostonpublicschools.org/suptcirculars)
 - Fouille d'élève : Voir la circulaire SAF-01 de la Surintendante.
 - Détecteurs de métaux : Voir la circulaire SAF-07 de la Surintendante.
 - Contrôles d'accès aux bâtiments scolaires : Voir la circulaire SAF-12 de la Surintendante.

Urgences publiques ou dans l'ensemble de l'école

Chaque école publique de Boston a un plan d'action en cas de catastrophe ou d'urgence publique. Le plan de préparation aux situations d'urgence dans l'école est conçu pour les caractéristiques particulières de cette école. Il est important que les parents et les tuteurs sachent qu'il existe un plan pour chacune des écoles de leurs enfants, particulièrement le plan de réunion des parents avec leurs enfants si l'école doit être évacuée.

« Mode sécurisé »

Parfois, en coopération avec la police de Boston, nous demandons aux écoles d'accroître leur niveau de sécurité en raison d'une perturbation possible dans le quartier. Cette mesure préventive s'appelle « Mode sécurisé ».

Lorsqu'il est déclenché, cela signifie simplement que les visiteurs ne sont pas autorisés à entrer dans le bâtiment, que les élèves et le personnel ne sont pas autorisés à en sortir, et que les mesures de sécurité existante sont renforcées. L'enseignement et l'apprentissage peuvent continuer dans les salles de classe (en fonction de la perturbation) quand ces mesures de sécurité supplémentaires sont activées. Nous tenons à assurer les familles de BPS que la sécurité de nos élèves est notre priorité absolue à tout moment. Pour s'assurer que tout le monde dans l'école est familiarisé avec la procédure, chaque école doit effectuer deux exercices par an.

Si vous avez des questions au sujet de ces procédures, veuillez contacter le Principal ou le Chef d'établissement de l'école de votre enfant.

En cas d'urgence :

Appelez le **911** et/ou l'un des numéros suivants de BPS :

- ➔ Sécurité Scolaire 617-635-8000
- ➔ Transport 617-635-9520

Tenez à jour les informations en cas d'urgence de votre enfant !

Veillez à ce que l'école ait ces informations À JOUR !

- Numéros de téléphone du domicile, au travail et de portable des parents/tuteurs
- Adresse d'email
- Le meilleur numéro pour recevoir des appels automatisés (voir page 7)
- Adresse actuelle
- Une personne à contacter en cas d'urgence, avec son numéro et son adresse (si les parents ne sont pas joignables)
- Informations de l'assurance de santé

Appelez l'école tout de suite s'il y a des changements

Prévention et intervention contre le harcèlement

Les Écoles Publiques de Boston ne toléreront aucun comportement illégal ou perturbateur, y compris l'intimidation sous toutes ses formes et types envers les autres dans une école ou lors d'activités liées à l'école. Les Écoles Publiques de Boston enquêteront rapidement sur tous les signalements et plaintes d'intimidation et prendront des mesures rapides et efficaces pour mettre fin à ce comportement et empêcher qu'il ne se reproduise. Les élèves/parents/tuteurs qui sont inquiets ou qui souhaitent signaler un cas d'intimidation peuvent parler en toute confidentialité à un membre du personnel de confiance ou appeler la Ligne d'Assistance Téléphonique d'Espace Sûr et Prévention Anti-Harcèlement au 617-592-2378. De supplémentaires ressources et soutien sont disponibles sur www.succeedboston.org et dans la Circulaire du Surintendant SSS-18.

Non-discrimination et droits civils

Les lois sur l'égalité des chances et l'interdiction de la discrimination dans l'enseignement protègent les droits des élèves à participer à toutes les activités relatives à leur éducation. La **Politique non-discrimination** du district prévoit ce qui suit :

Les Écoles Publiques de Boston... ne pratiquent aucune discrimination dans ses programmes, ses installations et ses opportunités d'emploi ou d'enseignement, sur la base de la race, de la couleur de peau, de l'âge, des antécédents judiciaires (demandes de renseignements uniquement), de la situation de handicap, de la grossesse, de l'itinérance, du sexe/genre, de l'identité sexuelle, de la religion, de l'origine nationale, de l'ascendance, de l'orientation sexuelle, de la génétique ou du statut militaire, et ne tolèrent aucune forme de représailles, intimidation préjugée, menace ou harcèlement qui affecte la dignité des personnes ou perturbe leur capacité à apprendre et travailler.

Vous trouverez ci-dessous une brève description des différentes politiques anti-discrimination (« Circulaires ») des Écoles Publiques de Boston (BPS). Pour obtenir une copie complète de l'une de ces politiques, visitez bostonpublicschools.org/suptcirculaires. Le numéro de la circulaire de la Surintendante concernée apparaît après chaque résumé de politique ci-dessous.

- ➔ **Si vous pensez que vous ou votre enfant avez subi des préjugés fondés sur l'origine ethnique, le sexe, la race, l'orientation sexuelle ou l'appartenance à l'un des groupes protégés énumérés ci-dessus ou toute forme d'inconduite sexuelle, ou si vous avez des questions concernant les politiques de non-discrimination du district, veuillez contacter le Bureau de l'Équité des BPS au 617-635-9650 ou bpsequity@bostonpublicschools.org.**
- ➔ **Les élèves et le personnel qui enfreignent l'une des politiques d'équité du district peuvent s'exposer à des mesures disciplinaires pouvant aller jusqu'à l'expulsion (pour les élèves) et au licenciement (pour le personnel).**

Déclaration d'interdiction de la discrimination. Les Écoles Publiques de Boston s'engagent à maintenir un environnement éducatif et un lieu de travail où les personnes de toutes origines et de toutes expériences sont les bienvenues, sont encouragées, sont intégrées et peuvent s'épanouir. Les BPS sont déterminées à faire en sorte que nos élèves et notre personnel ne soient jamais victimes de préjugés et de traitements inéquitables.

Les BPS ne toléreront aucun comportement relevant de la discrimination, y compris l'intimidation, les menaces ou le harcèlement d'employés, d'élèves ou de toute autre personne qui visite notre environnement d'apprentissage ou qui en fait partie. Les représailles à l'égard d'une personne qui a signalé des faits de discrimination potentiels ou un comportement inapproprié, qui a contribué à une enquête ou qui a autrement exercé ses droits en vertu de la présente politique sont également interdites. **EQT-1**

Discrimination/Harcèlement des élèves. Cette politique interdit la discrimination ou le harcèlement des élèves, y compris le fait de traiter les élèves de manière différente, de tenir des propos injurieux ou d'agir de manière à créer un environnement scolaire intimidant, menaçant ou agressif, ou de refuser de permettre à un élève de participer à une activité en raison de son appartenance à une catégorie protégée. Cette circulaire décrit la manière de porter réclamation en ce qui concerne les faits présumés de

discrimination en raison de l'origine ethnique, de la couleur de peau, de l'âge, du handicap, de l'absence de domicile, du sexe, de l'identité sexuelle, des croyances religieuses, de l'origine nationale, de l'ascendance, des représailles, de l'orientation sexuelle, de la génétique ou du statut militaire. **EQT-2**

Politique de mauvaise conduite à caractère sexuel. Ces politiques stipulent que les mauvaises conduites à caractère sexuel, y compris le harcèlement sexuel et les agressions sexuelles, ne seront pas tolérées, qu'elles soient le fait du personnel, d'élèves ou de tiers, et les représailles contre une personne qui signale une mauvaise conduite à caractère sexuel ou coopère à une enquête ne seront pas tolérées. Les mauvaises conduites à caractère sexuel, quelles que soient leur forme, ne seront pas tolérées dans les locaux de l'école, lors d'événements ou d'activités organisés par l'école, ou lors des trajets depuis ou vers l'école ou les activités organisées par l'école. Ces politiques prévoient également des procédures applicables aux élèves qui signalent une agression sexuelle. **EQT-3 et EQT-6**

Interdiction de la discrimination contre les élèves en raison de leur identité sexuelle. Les lois du Massachusetts et les Écoles Publiques de Boston imposent que toutes les salles de classe, programmes, activités et pratiques d'emploi soient dépourvus de discrimination en raison du sexe, de l'orientation sexuelle et de l'identité sexuelle. Cette circulaire définit les principes permettant au personnel des écoles du district de créer une culture où les personnes transgenres et les élèves à l'identité sexuelle minoritaire se sentent en sécurité, soutenus et entièrement intégrés, et de satisfaire à l'obligation pour chaque école de prévoir des opportunités d'enseignement pour tous les élèves. **EQT-4**

Interdiction de la discrimination contre les élèves handicapés. BPS s'engage en faveur d'une politique d'interdiction de la discrimination contre les élèves handicapés, conformément à l'article 504 de la loi de réhabilitation de 1973, à la loi de 1990 sur les Américains handicapés, et à la loi contre la discrimination du Massachusetts (M.G.L. 151B). Les élèves handicapés ne peuvent pas être exclus ou se voir retirer les bénéfices ou l'accès à un programme ou une activité uniquement en raison de leur handicap. **SPE-21**

Loi sur le bizutage. Les activités de bizutage sont considérées comme un délit selon la loi du Massachusetts. Le bizutage désigne toute conduite ou méthode d'initiation dans une organisation d'élèves, dans des locaux publics ou privés, qui compromettent volontairement ou par négligence la santé physique ou mentale d'un élève ou d'une autre personne. La politique de BPS en matière de bizutage inclut une discussion au sujet de l'obligation légale d'une personne de signaler aux autorités publiques la connaissance de faits de bizutage ou la présence sur la scène d'un tel délit. **LGL-01**

Pour plus d'informations

- ➔ Contactez les membres du personnel du Bureau d'Équité au 617-635-9650
- bpsequity@bostonpublicschools.org
- Surintendant adjoint chargé de l'Équité
- Directeur de la Conformité, Coordinateur Titre IX
- Directeur de la Formation et de l'Hébergement,
- Coordonnateur Section 504
- Responsable de l'Équité
- Responsable du Soutien aux élèves LGBTQ+

Code de conduite

Les Écoles Publiques de Boston (« district » ou « BPS ») croient profondément qu'une communauté scolaire sûre, positive, juste, solidaire et réparatrice favorise l'apprentissage, l'enfance et le développement des jeunes, et réduit la nécessité de recourir à l'exclusion scolaire. Aborder la conduite des élèves implique de s'efforcer de comprendre le contexte et les systèmes dans lesquels le comportement s'est manifesté. Le Code de Conduite est l'un des efforts continus de Boston pour développer, soutenir et améliorer notre communauté scolaire pour tous les élèves.

L'objectif de BPS est de favoriser une culture et une communauté qui sont antiracistes, qui encouragent le libre échange d'idées, qui maximisent l'épanouissement personnel et qui développent la voix des élèves tout en respectant leurs droits constitutionnels.

Les élèves méritent un environnement d'apprentissage sûr, sain et accueillant. Pour ce faire, toutes les Ecoles Publiques de Boston respectent le Code de Conduite de BPS. Un résumé du code de conduite se trouve dans les pages suivantes de ce Guide. Vous devriez recevoir un exemplaire des Règles en milieu Scolaire de l'école de votre enfant avec ce Guide. Ces documents sont tous deux très importants. L'accès au Code de Conduite est disponible sur notre site Web. Consultez Où trouver le Code de Conduite à la page 42.

Code de conduite de BPS

Chaque école doit respecter le Code de Conduite des Écoles Publiques de Boston. Le Code mentionne toutes les règles que les élèves doivent respecter. Bien que les règles en milieu scolaires puissent varier d'une école à l'autre, elles ne peuvent pas entrer en conflit avec le Code de Conduite.

Le Code de Conduite met l'accent sur la prévention et les approches positives du comportement. Chaque école a un système de soutien à plusieurs niveaux pour les besoins sociaux, émotionnels et comportementaux des élèves qui visent à maintenir les élèves à l'école. Les Règles en milieu Scolaire et le Code de Conduite s'appliquent au comportement des élèves lorsqu'ils sont à l'école, pendant l'apprentissage à distance ou en ligne, certaines utilisations d'Internet et/ou des médias sociaux en dehors de l'école qui ont causé ou sont susceptibles de causer une perturbation substantielle ou interférence matérielle avec les activités scolaires et / ou les fêtes liées à l'école, aux activités parrainées par l'école et sur le chemin de l'école (dans le bus scolaire, à l'arrêt de bus, sur le MBTA et à pied).

Pour l'année scolaire 2021-2022, un nouveau Code de Conduite révisé a été finalisé et présenté. Le Code 2022 révisé est disponible sur bostonpublicschools.org/code-of-conduct.

Si vous avez des questions ou préoccupations concernant le Code de Conduite, spécifiquement à propos d'un relèvement d'urgence, d'un procès en bonne et due forme, ou un appel de suspensions/expulsion, veuillez contacter le Bureau du Surintendant Adjoint au numéro 617-635-6755.

Règles en milieu scolaire

Chaque école a ses propres règles pour les infractions non-suspendables, appelées « Règles en milieu Scolaire », que ses élèves sont censés suivre. Ces règles ne doivent pas entrer en conflit avec toute Circulaire du Surintendant BPS ou le Code de Conduite BPS. Dans un collège, par exemple, on peut demander aux élèves de se mettre silencieusement en rang pour aller dans la salle de classe suivante. Dans un autre collège, les élèves peuvent avoir le droit de marcher en petits groupes vers la classe suivante.

Si un élève ne respecte pas les règles en milieu scolaire, il peut s'exposer à des mesures disciplinaires progressives. Le Principal peut demander à l'élève de signer un contrat par lequel il s'engage à changer son comportement, ou imposer à l'élève des heures de retenue après l'école.

Les règles en milieu scolaire sont rédigées par un comité d'administrateurs, d'enseignants et de parents dans chaque établissement, et sont examinées chaque printemps par le Conseil d'École sur Site. Dans les collèges et les lycées, les élèves sont également représentés au sein du comité. Les règles en milieu scolaire doivent être publiées dans chaque salle de classe, et les élèves doivent les ramener chez eux au mois de septembre de chaque année.

Ne manquez pas vos privilèges scolaires !

Les élèves ont la possibilité de participer à de nombreux événements et activités scolaires, notamment les sorties scolaires, célébrations, performances, bals des élèves et cérémonies de remise des diplômes, entre autres. La participation à ces activités est un privilège qui se mérite, et non un « droit ». Au début de chaque année scolaire, le directeur/chef d'établissement informera tous les parents/tuteurs/soignants des privilèges de chaque école, par exemple, les assemblées, l'utilisation du magasin de l'école, les déjeuners hors campus, les laissez-passer approuvés pour les retardataires, le code vestimentaire des élèves, etc., et comment ils se rapportent aux attentes générales des élèves.

En enfreignant le règlement de l'école ou le code de conduite, un élève peut perdre ces privilèges. Le Chef d'établissement a le pouvoir de limiter ou de refuser la participation d'un élève à ces fonctions et activités si spéciales.

Refus de transport

Les élèves dont les actions mettent en danger ou continueront de mettre en danger les autres ou eux-mêmes dans le transport fourni par l'école, y compris le MBTA ou les autobus scolaires, peut être refusés le transport vers et/ou depuis l'école sur une base temporaire. Retirer un élève d'un autobus sera utilisé en dernier recours pour assurer la sécurité des élèves. Les élèves

peuvent se voir refuser le transport uniquement pour permettre à BPS, à l'élève et au parent, tuteur ou soignant de l'élève d'élaborer un plan de sécurité du bus qui peut inclure, mais sans s'y limiter, un plan de sièges.

Si un parent, un tuteur ou un soignant n'est pas en mesure d'assurer le transport, ce retrait sera compté comme une suspension hors de l'école et les procédures de suspension doivent être suivies.

Les élèves handicapés peuvent bénéficier de protections supplémentaires liées au transport. (Voir la Circulaire du Surintendant n°SPE-15)

Suspension

La **suspension à court terme** signifie qu'il est interdit à un élève d'avoir accès à l'école pendant un nombre limité de jours scolaires. Pour un élève de 15 ans ou moins, une suspension de court terme peut représenter jusqu'à trois jours scolaires de suite. Pour un élève âgé de 16 ans ou plus, la suspension peut aller jusqu'à cinq jours scolaires consécutifs.

Veuillez noter que les élèves qui font partie des classes de maternelle jusqu'à la 2^{ème} année ne peuvent pas être suspendus. Pour les élèves de la 3^{ème} à la 5^{ème} année. Les violations de suspension sont limitées à :

- si l'élève est accusé d'avoir agressé un camarade de classe ou un membre du personnel ; ou alors
- si l'élève est accusé d'être en possession d'une arme dangereuse ; ou alors

- si l'élève est accusé d'être en possession d'une substance contrôlée ; ou alors
- si l'élève est accusé d'inconduite sexuelle ; ou alors
- si l'étudiant est accusé d'une violation des droits civiques ; ou alors
- si l'élève est accusé de harcèlement répété.

La suspension de long terme est une exclusion pour plus de 10 jours scolaires consécutifs ou cumulés. Tout élève suspendu de l'école pendant plus de dix jours consécutifs, que ce soit à l'école ou en dehors de l'école, aura la possibilité de recevoir des services d'éducation et de faire des progrès académiques pour répondre aux exigences nationales et locales grâce au plan de service d'éducation à l'échelle de l'école. Pendant une période de suspension ou d'expulsion à long terme, les élèves des collèges sont affectés au programme d'enseignement collégien à long terme. Les élèves du lycée sont affectés à un programme lycéen alternatif. Lorsque la période de suspension à long terme d'un élève est terminée, il peut retourner dans la même école si cela est approuvé par le chef d'établissement ou le parent/tuteur/soignant (ou l'élève âgé de 18 ans ou plus).

Procédure de suspension et procédure officielle. Avant qu'un Chef d'établissement ne puisse suspendre un élève, il doit tenir une audience à l'école et inviter l'élève et ses parents/tuteur/soignant. L'école doit fournir aux parents/tuteur/soignant une convocation à l'audience par écrit, en anglais et dans la langue parlée à la maison. Lors de l'audience, le Chef d'établissement examine la preuve et décide si l'élève doit être suspendu. Si l'élève et le parent/tuteur/soignant ne sont pas d'accord avec la suspension, ils peuvent faire appel de la décision auprès du Conseiller-Auditeur du Surintendant dans un délai de 10 jours scolaires.

Dans certaines circonstances, un élève peut être suspendu avant une audience. Ce retrait d'urgence ne peut être imposé que lorsqu'un élève est suspecté d'avoir commis une infraction pouvant donner lieu à suspension, et lorsque la présence de l'élève représente un danger immédiat pour les personnes ou les biens, ou perturbe gravement l'enseignement et l'apprentissage, et uniquement pendant le reste de la journée scolaire. L'élève ne peut être retiré que pour le reste de la journée scolaire de l'éloignement d'urgence. Avant un retrait d'urgence, le Chef d'établissement doit aviser le parent/tuteur/soignant. L'élève doit bénéficier de dispositions adéquates pour être transporté chez lui en toute sécurité. L'école doit fournir l'avis verbal et écrit requis et convoquer l'audience disciplinaire dans les deux (2) jours scolaires. Le retrait d'urgence doit être enregistré dans le système SIS/Aspen.

Expulsion

L'expulsion est le retrait d'un élève des locaux de l'école, des activités habituelles de la salle de classe et des activités scolaires pendant plus de 90 jours scolaires, indéfiniment, ou de manière permanente. Les élèves peuvent être expulsés pour possession d'une arme dangereuse, de possession d'une substance contrôlée, des agressions sur le personnel éducatif ou d'une accusation de crime ou d'une condamnation si le chef de l'école détermine que la présence continue de l'élève dans l'école nuirait considérablement le bien-être général de l'école.

Le processus d'expulsion

1. Dans certains cas, lorsqu'un élève commet une infraction expulsable, le Chef d'établissement peut ordonner un retrait d'urgence pour des raisons de sécurité.
2. Lors de l'audience d'expulsion, le Chef d'établissement écoute les témoins et examine les preuves. L'élève ou le parent/tuteur/soignant

peuvent se présenter accompagné d'un défenseur ou d'un avocat lors de l'audience. Si déjà identifié ou demandé, l'école fournira un interprète pour les parents/tuteurs/soignants dont la langue principale n'est pas l'anglais. L'école doit effectuer un enregistrement de l'audience et le mettre à disposition du parent/tuteur/soignant ou de l'élève sur demande.

3. À la suite de l'audience, le Chef d'établissement envoie la recommandation écrite au Chef Opérationnel pour examen de la procédure régulière. Si la décision est d'expulser un élève, l'élève et le parent/tuteur/soignant doivent en être informés par écrit.

Appel d'une suspension ou d'une expulsion. Si l'élève et le parent/tuteur/soignant ne sont pas d'accord avec l'expulsion, ils peuvent faire appel de la décision auprès du Surintendant (617-635-9057) dans un délai de 10 jours scolaires. Le Surintendant présidera tous les appels d'expulsion. Pour les appels de suspension, le Surintendant peut désigner un conseiller-auditeur.

Pendant et après la période d'expulsion. Tout élève expulsé de l'école pendant plus de dix jours consécutifs, que ce soit à l'école ou en dehors de l'école, aura la possibilité de recevoir des services d'éducation et de faire des progrès académiques pour répondre aux exigences nationales et locales grâce au plan de service d'éducation à l'échelle de l'école. Lorsque la période d'expulsion de l'élève prend fin, le parent/tuteur/soignant (ou l'élève s'il est âgé de 18 ans ou plus) doit se rendre dans un Centre d'Accueil de BPS et inscrire à nouveau l'élève aux Écoles Publiques de Boston. L'élève ne sera pas réaffecté à l'école dont il a été expulsé, à moins que le Chef d'établissement ne l'ait recommandé au moment de l'expulsion.

Voir Succeed Boston à la page 28 pour les pratiques réparatrices pour les élèves impliqués dans des violations du Code de Conduite.

Punitions corporelles

Conformément à la loi fédérale et à la politique du conseil des écoles, le personnel de l'école ne peut pas punir un élève en le frappant, en le poussant ou en recourant à la force physique. Le personnel de l'école peut utiliser une force physique raisonnable pour immobiliser un élève, uniquement si (1) une intervention non physique serait inefficace ou a déjà été inefficace, ou (2) le personnel de l'école considère que les actions de l'élève peuvent entraîner des blessures corporelles pour l'élève ou d'autres personnes, (3) seulement si une telle force raisonnable est nécessaire pour protéger un élève ou un autre membre de la communauté scolaire contre des agressions ou des dommages physiques graves et imminents. Le membre du personnel du programme qui administre la contention doit informer verbalement le Principal/Chef d'établissement de la contention dès que possible et par rapport écrit au plus tard le jour ouvrable scolaire suivant.

Le Chef d'établissement doit faire des efforts raisonnables pour informer verbalement le parent/tuteur/soignant de l'élève de la retenue dans les 24 heures suivant l'événement, et doit informer le parent/tuteur/soignant par un rapport écrit envoyé soit dans les trois jours ouvrables scolaires suivant la retenue à une adresse e-mail fournie par le parent pour les communications concernant l'élève, ou par courrier postal portant le cachet de la poste au

Politiques des BPS

Code de conduite (suite)

plus tard trois jours ouvrables scolaires suivant la retenue. Tout employé de l'école qui utilise une force déraisonnable sera soumis à des mesures disciplinaires.

Élèves handicapés

Le code de conduite s'applique à tous les élèves. Il existe toutefois une procédure disciplinaire particulière pour les élèves handicapés. Cette procédure est disponible sur le site Internet de BPS. Elle est décrite dans la circulaire SPE-15 de la Surintendante. Elle peut être téléchargée et imprimée. Si vous le préférez, l'école de votre enfant peut vous fournir un exemplaire de ce document sur demande. La procédure est également incluse dans la brochure Droits des Parents que vous recevez avec le programme d'enseignement individualisé (IEP) de votre enfant.

Comment les parents peuvent apporter leur contribution

En tant que parent, vous pouvez aider votre enfant à suivre les règles et à contribuer à la sécurité de l'école par les moyens suivants :

- En partageant la responsabilité pour le comportement de votre enfant à l'école, lors des activités parrainées par l'école et sur le chemin de l'école.
- En préparant votre enfant à endosser la responsabilité de sa présence à l'école et de son propre comportement.
- En encourageant des attitudes positives chez votre enfant à l'égard de lui-même et des autres, de l'école et de la communauté.
- En communiquant avec le personnel de l'école au sujet de votre enfant.
- En participant aux réunions collectives et aux entretiens individuels.
- En reconnaissant que les membres du personnel de l'école ont le droit de faire appliquer les politiques du Comité Scolaire de Boston.
- En se comportant de manière respectueuse et non perturbatrice lors des visites à l'école.
- En veillant à ce que votre enfant n'amène à l'école que des objets appropriés au cadre scolaire.

Où trouver le code de conduite

- ➔ Visitez bostonpublicschools.org/code-of-conduct
- ➔ Consultez bostonstudentrights.org et téléchargez l'application mobile. Développée par des élèves, elle présente le code de conduite de manière condensée, dans un format simplifié, avec des informations au sujet des droits et responsabilités des élèves, et des ressources d'aide juridique.
- ➔ Contactez un des centres d'accueil de BPS (page 5) ou le bureau du surintendant (617 635 9050 ou superintendent@bostonpublicschools.org) pour demander un exemplaire imprimé.

Infractions pour lesquelles les élèves peuvent être suspendus ou expulsés

Un élève peut être expulsé jusqu'à une année scolaire uniquement pour les infractions graves suivantes :

- possession d'une arme dangereuse ;
- possession d'une substance contrôlée ;
- agression contre un membre du personnel éducatif ;
- une plainte d'infraction criminelle ou une déclaration de culpabilité

Un élève peut être suspendu pour les infractions graves suivantes :

- Agression contre le personnel scolaire
- Inconduite sexuelle
- Agression sur toute personne
- Agression et coups ayant causé des blessures corporelles, sauf en cas de légitime défense
- Mise en danger de la sécurité physique ou de la santé mentale/émotionnelle d'autrui par le recours à la force ou à la menace, y compris la technologie (y compris l'intimidation, la cyberintimidation, le bizutage)
- Déclencher ou tenter de déclencher un incendie.
- Encourager une bagarre physique en mettant en scène et/ou en provoquant la bagarre, ou en affichant
- Possession d'armes à feu, d'armes dangereuses et d'objets sans usage raisonnable
- Intimidation et cyber-intimidation
- Conduite fondée sur les préjugés et inconduite sexuelle
- Possession et consommation d'alcool, de tabac et d'autres substances interdites
- Distribution ou possession de toute substance réglementée prescrite ou non prescrite
- L'utilisation de produits du tabac, y compris, mais sans s'y limiter, les cigarettes électroniques, les accessoires de consommation de drogue et les produits de vapotage sur le terrain de l'école, lors d'activités organisées par l'école ou dans les transports fournis par l'école est interdite.
- Distribution ou utilisation de produits de vapotage
- Vol et Vandalisme
- Endommager ou voler une propriété scolaire ou privée, y compris la falsification des dossiers scolaires.
- Utilisation inacceptable des réseaux, y compris des plateformes Internet et du courrier électronique (e-mail)
- Présence dans une partie du bâtiment scolaire ou sur un terrain interdit aux élèves.
- Quitter le bâtiment de l'école et les activités organisées par l'école, y compris les sorties éducatives ou le campus de l'école sans autorisation.
- Permettre à toute personne d'entrer ou de revenir sans autorisation dans un bâtiment scolaire, ce qui inclut de maintenir les portes ouvertes, dans le but d'éviter les protocoles de sécurité de l'école.
- Empêcher ou tenter d'empêcher, par un acte physique, le fonctionnement en toute sécurité de toute partie d'une école,
- Provoquer intentionnellement une perturbation substantielle ou interférer matériellement avec le fonctionnement de l'école ou l'enseignement des autres élèves. Cela comprend l'utilisation répétée et non autorisée de téléphones portables.
- Lancer une alerte à la bombe.
- Tirer/signaler une fausse alarme incendie.

REMARQUE : Cette liste ci-dessus ne présente que quelques exemples. Pour accéder à la liste exhaustive des infractions et des sanctions, veuillez consulter l'article 7 du code de conduite.

Usage de la Technologie à l'école

Les Écoles Publiques de Boston (BPS) mettent à disposition des élèves et du personnel des ressources informatiques variées. Ces ressources ne doivent être utilisées que pour des motifs didactiques. La politique d'usage acceptable (Acceptable Use Policy, AUP) des BPS définit l'usage responsable et les activités interdites en ce qui concerne l'informatique, notamment les réseaux, les appareils électroniques et les ressources en ligne. Cette politique a été développée avec la collaboration des administrateurs de BPS, des enseignants, des élèves, des parents, des partenaires sociaux, de la police scolaire et du conseiller juridique de BPS. Elle s'applique à tous les utilisateurs du réseau de BPS, y compris le personnel, les élèves et les visiteurs. Le Comité Scolaire a adopté une nouvelle politique d'usage acceptable au printemps 2014 qui couvre beaucoup des nouvelles technologies que nos écoles utilisent ou souhaitent utiliser dans nos salles de classe.

Chaque élève est tenu de respecter toutes les règles et les conditions mentionnées ci-dessous, ainsi que celles qui ont été données oralement par les enseignants et les administrateurs de BPS, et d'adopter en permanence un comportement citoyen et éthique.

Politique d'usage acceptable de l'informatique, y compris d'Internet :

Usage responsable par les élèves

- 1. Je suis responsable de mon compte informatique et de mon adresse électronique.** Je comprends que les mots de passe sont privés et que je ne dois pas les communiquer à qui que ce soit. Je comprends que je suis responsable de toutes les activités réalisées sur mon compte. Je ne permettrai pas à des tiers d'utiliser mon nom de compte et mon mot de passe, et je n'essaierai pas d'utiliser ceux de tiers. Je comprends que j'entrerais en violation avec la loi si je tente de capter électroniquement le mot de passe d'un tiers. Je comprends qu'il est important de me déconnecter à la fin de chaque session pour qu'aucun autre utilisateur ne puisse utiliser mon mot de passe.
- 2. Je suis responsable de mes propos.** J'utiliserai des termes appropriés dans mes e-mails, mes publications en ligne et autres communications numériques. Je n'utiliserai pas de termes vulgaires ou inappropriés, tels que déterminés par les administrateurs de l'école.
- 3. Je suis responsable de la manière dont je traite les autres personnes.** J'utiliserai le courrier électronique et les autres moyens de communication (p. ex., les blogs, wikis, tchats, messageries instantanées, forums de discussion, etc.) de manière responsable. Je n'envoierai pas de publications ou d'e-mails relevant du harcèlement, je ne ferai pas de remarques dégradantes au sujet des autres, je ne me livrerai pas à l'intimidation, ni à aucun autre comportement antisocial, à l'école ou en dehors.
- 4. Je suis responsable de mon usage du réseau des Écoles Publiques de Boston.** J'utiliserai les ressources informatiques de BPS de manière responsable. Je m'engage à ne pas chercher, récupérer, enregistrer, faire circuler ou afficher de documents haineux, offensants ou sexuellement explicites. Je m'engage à ne pas chercher, récupérer, enregistrer ou faire circuler des images ou des informations au sujet d'armes à feu en utilisant des ressources informatiques de BPS, sauf sur autorisation de l'administrateur/enseignant de l'école dans le cadre d'un devoir scolaire.
- 5. Je suis en permanence responsable de ma conduite sur tous les sites en ligne.** Je comprends que ce que je fais sur les sites de réseaux sociaux ne doit pas avoir d'effets négatifs sur l'environnement d'apprentissage scolaire ni sur mes camarades, enseignants et administrateurs.
- 6. Je m'engage à ne pas mentir lorsque je suis en ligne.** Je comprends qu'il est interdit de parodier ou d'usurper l'identité de quelqu'un d'autre. Cela inclut notamment, sans s'y limiter, l'envoi d'e-mails, la création de comptes ou la publication de messages ou autres contenus en ligne (p. ex., les textes, images, contenus audio ou vidéo) au nom de quelqu'un d'autre.
- 7. J'ai la responsabilité de protéger la sécurité du réseau des Écoles Publiques de Boston.** Je n'essaierai pas de contourner les paramètres de sécurité ou les filtres Internet, de perturber le fonctionnement du réseau en installant des logiciels illicites, y compris des logiciels de partage de fichiers, de shareware ou freeware, sur les ordinateurs de l'école.
- 8. J'ai la responsabilité de protéger les biens de l'école.** Je comprends que le vandalisme est interdit. Cela inclut, sans s'y limiter, l'accès, la modification ou la destruction du matériel, de programmes, de fichiers ou de paramètres sur un ordinateur ou une ressource informatique. Je comprends que j'ai besoin de l'autorisation d'un administrateur/enseignant de l'école pour utiliser des appareils électroniques personnels que j'amène à l'école, y compris, sans s'y limiter, des dispositifs de stockage de mémoire (p. ex., une clé USB).
- 9. Je suis responsable du respect de la propriété d'autrui en ligne.** Je m'engage à respecter les lois sur le droit d'auteur. Je m'engage à ne pas plagier ou utiliser le travail d'autres personnes sans les citer et sans leur permission. Je m'engage à ne pas télécharger de manière illégale du contenu protégé par le droit d'auteur, y compris, sans s'y limiter, de la musique et des films.
- 10. Je suis tenu de respecter le règlement de l'école lorsque je publie quelque chose en ligne.** Je respecterai toutes les directives imposées par BPS ou mes enseignants lors de la publication de travaux scolaires en ligne (p. ex., sur un site Internet, blog, wiki, forum de discussion, podcast ou serveur vidéo). Je comprends qu'il est dangereux de publier des informations personnelles me concernant, y compris, sans s'y limiter : mon nom, mon adresse, mon numéro de téléphone ou mon école. Je m'engage à ne pas publier de photos d'élèves avec leur prénom et leur nom sur un quelconque site en ligne, y compris, sans s'y limiter, les sites Internet, réseaux sociaux, blogs, wikis et forums de discussion, sans la permission du parent/tuteur ou de l'élève (âgé de 18 ans ou plus).

En savoir plus sur

la Sécurité Internet BPS

Pour plus d'informations pour les élèves et les familles au sujet de la politique d'utilisation acceptable :

bostonpublicschools.org/technology

(Consultez la section consacrée à la politique d'usage acceptable.)

Politiques des BPS

Critères de résidence pour les élèves

Seuls les élèves qui habitent dans la ville de Boston peuvent s'inscrire aux Écoles Publiques de Boston, conformément à la politique de BPS et à la loi générale du Massachusetts, chapitre 76, article 5. La résidence d'un élève âgé de moins de 18 ans est la résidence légale du ou des parents ou tuteurs qui ont la garde physique de l'enfant. Un élève âgé de 18 ans ou plus peut établir une résidence séparée de ses parents ou tuteurs pour des raisons de présence à l'école.

La « résidence » est le lieu où une personne habite de manière permanente. La résidence temporaire dans la ville de Boston, uniquement pour être scolarisé dans une école publique de Boston, n'est pas considérée comme une « résidence ».

Cette politique de résidence ne s'applique pas aux élèves itinérants. Pour vos questions, veuillez appeler le Bureau du conseiller juridique au 617-635-9320.

Preuve de Résidence dans la Ville de Boston

Afin de s'inscrire pour être admis dans une école publique de Boston, les parents ou tuteurs légaux de l'élève doivent fournir deux justificatifs de domicile dans la ville de Boston, parmi la liste ci-dessous. Les documents doivent être préimprimés avec le nom et l'adresse actuelle des parents/tuteurs légaux de l'élève (ou de l'élève s'il est âgé de 18 ans ou plus). La tutelle légale nécessite de la documentation supplémentaire d'un tribunal ou d'une agence approuvée.

Tous les noms dans les documents nécessaires doivent être les mêmes. S'ils sont différents, veuillez fournir les documents légaux montrant le changement de nom.

Les deux justificatifs doivent être de deux catégories différentes dans la liste.

- Une facture de service public (sauf eau ou téléphone mobile) datée de moins de 60 jours
 - Un bail en vigueur, un accord de l'article 8, ou une attestation du propriétaire BPS (disponible sur www.bostonpublicschools.org/Page/6540) daté de moins d'un an
 - Un acte de propriété, un relevé de paiement de crédit hypothécaire daté de moins de 60 jours, ou un avis de taxe foncière daté de moins d'un an
 - Un formulaire W2 daté de moins d'un an, ou une fiche de paie datée de moins de 60 jours
 - Un relevé bancaire ou de carte de crédit daté de moins de 60 jours
 - Une lettre d'une agence publique approuvée* datée de moins de 60 jours
- ➞ Agences publiques approuvées : Département des Revenues (Departments of Revenue, DOR), des Services à l'Enfance et à la Famille (Children and Family Services, DCF), de l'Assistance Transitionnelle (Transitional Assistance, DTA), des Services à la Jeunesse (Department of Youth Services, DYS), Sécurité sociale, et toute communication avec en-tête du Commonwealth du Massachusetts.

Résidence pour les candidats aux écoles d'examen

Pour les règles spéciales en ce qui concerne la résidence pour les élèves qui sont candidats aux trois écoles d'examen de la ville - Académie Latine de Boston, École Latine de Boston, École des Mathématiques et de la Science John D. O'Bryant, voir page 27.

Déclaration de résidence à Boston

Les parents ayant la garde et les tuteurs légaux des élèves des Écoles

Publiques de Boston, ainsi que les élèves âgés de 18 ans ou plus, doivent signer une attestation, sous peine de parjure, dans laquelle ils déclarent être légalement résidents de la ville de Boston. Ils doivent également s'engager à informer BPS s'ils déménagent au cours de l'année scolaire.

Si un élève déménage de Boston au cours de l'année scolaire

- Les lycéens peuvent demeurer dans leur école BPS actuelle s'ils déménagent après le début de la terminale.
- Les élèves de la maternelle à la première qui déménagent de Boston le 30 avril ou avant cette date seront retirés immédiatement.
- Les élèves de la maternelle à la première qui déménagent de Boston après le 30 avril peuvent finir l'année scolaire dans leur école actuelle. Ils seront retirés de BPS à la fin de l'année scolaire.
- BPS ne fournit pas de transports aux élèves qui habitent en dehors de Boston.

Application de l'obligation de résidence

Si le secrétariat de l'école suspecte qu'une famille d'un élève actuel de BPS habite en dehors de Boston, une enquête sera menée. Les BPS peuvent soupçonner un élève de ne pas être résident si, par exemple, le courrier est renvoyé pour adresse invalide, les justificatifs de domicile fournis par les parents sont incohérents ou suspects, ou si un signalement anonyme ou de la part de l'administration de l'école est reçu.

Indépendamment des enquêtes sur les familles suspectées de ne pas être résidentes, l'enquêteur sur la résidence mènera un nombre limité de vérifications de résidence chez des élèves sélectionnés au hasard dans les écoles sur examen et les autres écoles. L'enquêteur sur la résidence travaillera également avec des agences externes pour obtenir des informations relatives à la résidence des élèves. Les vérifications occasionnelles auprès du réseau MBTA peuvent être effectuées pour les élèves suspectés de vivre en dehors de la ville et de faire le trajet tous les jours jusqu'à l'école.

Qu'advient-il des élèves qui ont enfreint la politique de résidence ?

Les élèves qui sont en infraction avec la politique de résidence seront immédiatement exclus des Écoles Publiques de Boston.

En plus de leur exclusion de l'école, les Écoles Publiques de Boston imposeront une amende basée sur le coût des services d'enseignement reçus et pourront imposer des sanctions supplémentaires à la famille, par exemple des poursuites en justice et la retenue de certaines bourses ou récompenses.

Les parents/tuteurs d'un élève exclu pour non-résidence peuvent faire appel de la décision. L'élève peut être autorisé à rester à l'école pendant la procédure d'appel. Voir page 9, « Défense de votre enfant ».

Ligne de signalement au sujet de la résidence

617-635-9609

Appelez pour effectuer un signalement anonyme au sujet d'élèves qui fréquentent les Écoles Publiques de Boston, mais qui n'habitent pas dans la ville de Boston.

Inscription à l'école - Commencez tôt pour découvrir les choix à faire!

La ville de Boston a plus de 120 écoles publiques, qui proposent toutes une offre unique. Conformément à la politique d'affectation des Écoles Publiques de Boston (BPS), les familles peuvent choisir parmi un grand nombre d'écoles. Aucune école n'est toutefois « garantie ». Les élèves sont affectés par un système de tirage au sort qui donne la priorité aux candidats dont les frères et sœurs sont déjà inscrits dans l'école.

Les demandes d'inscription et de transfert pour l'année scolaire 2023-2024 débutent en janvier 2023. Nous encourageons les familles à venir pendant la première période d'inscription pour le niveau de leur enfant afin d'avoir les meilleures chances d'obtenir l'école qu'ils souhaitent.

Si votre enfant entre en maternelle l'année prochaine ou est actuellement dans la classe la plus élevée qui est proposée dans son école actuelle, nous vous recommandons de commencer à chercher dès l'automne pour bien connaître les choix dont vous disposez.

À l'automne :

Discover Boston Public Schools

- **Découvrez dans quelles écoles vous pouvez postuler.** Selon le plan d'affectation scolaire du district, vos choix d'école sont basés sur l'adresse de votre domicile. Consultez [DiscoverBPS.org](https://www.discoverbps.org) pour accéder à une liste personnalisée de vos choix d'écoles.
- **Pensez à ce que vous souhaitez trouver dans une école**, par exemple les programmes spéciaux, les résultats des élèves, la structure des classes (K0–CP, K–6, K–8, etc.) et la taille.

De novembre à début janvier :

- **Renseignez-vous sur chaque école de votre liste personnalisée.** Ne vous fiez pas simplement à ce que vous entendez de vos amis ou de vos proches. Chaque école est différente, et les écoles peuvent changer avec le temps. Obtenez les dernières informations sur chaque école en ligne sur [DiscoverBPS.org](https://www.discoverbps.org), [bostonpublicschools.org/schools](https://www.bostonpublicschools.org/schools), et dans notre publication "Discover the Boston Public Schools" (« Découvrez les Écoles Publiques de Boston »), disponible fin décembre dans les écoles, les centres d'accueil de BPS, les filiales de la bibliothèque publique de Boston et notre site Internet. Consultez également votre rapport personnalisé sur la qualité des écoles (voir page 54) qui contient des informations détaillées au sujet de chaque école.
- **Assistez à la présentation des BPS à l'échelle de la ville (BPS Citywide Showcase).** BPS Citywide Showcase est une excellente occasion pour les familles et les futurs élèves de rencontrer les principaux et les membres du personnel. Il offre aux familles l'occasion d'en apprendre davantage sur le choix de l'école, y compris le programme scolaire BPS, les programmes parascolaires, le sport et l'esprit de l'école, etc.
- **Visitez les écoles pendant les journées portes ouvertes** (détails dans cette page). C'est la meilleure manière de sentir « le climat » d'une école et les attentes à l'égard de ses élèves.
- **Déposez votre candidature au début de la période d'inscription pour la classe où s'inscrit votre enfant.** Si votre enfant est nouveau au sein des Écoles Publiques de Boston, vous devrez déposer votre candidature dans un centre d'accueil de BPS. Amenez avec vous les deux justificatifs de domicile (voir page 44), le dossier de vaccination de l'élève, l'acte de naissance de l'élève, le passeport ou le formulaire I-94, la photo d'identité des parents ou tuteurs légaux et le dossier de l'école précédente de l'élève (le cas échéant).
- Pour accéder à des informations complètes sur la manière de s'inscrire à l'école, veuillez consulter [bostonpublicschools.org/register](https://www.bostonpublicschools.org/register), appeler un

centre d'accueil (voir page 5) ou récupérer un exemplaire de notre publication consacrée au choix des écoles, « Discover Boston Public Schools » (« Découvrez les Écoles Publiques de Boston »), disponible dans les écoles, les centres d'accueil et les bibliothèques publiques de Boston.

Journées de découverte de l'école

Au cours des **journées de découverte de l'école**, de novembre à janvier, les écoles accueillent les visiteurs à des dates particulières et mènent des activités pour aider les parents à faire des choix éclairés au sujet de la prochaine école de leur enfant.

- ☑ **Consultez le site Internet de BPS pour accéder à des informations supplémentaires et aux dates des journées de découverte pour chaque école.** Si vous ne pouvez pas être présent à cette date, veuillez contacter les écoles pour prendre rendez-vous.

Les employés à temps plein de la ville de Boston qui sont parents ou tuteurs d'enfants en âge d'être scolarisés peuvent consacrer jusqu'à quatre heures de leur temps de travail à la visite des écoles au cours des journées de découverte. Pour pouvoir en bénéficier, l'employé doit avoir un enfant qui peut s'inscrire au sein de BPS pour la première fois, ou qui est actuellement élève de BPS et s'inscrit à une nouvelle école après une classe de transition (maternelle/jardin d'enfant, 6ème, 7ème, et 9ème années). Il s'agit d'un congé payé qui ne sera pas déduit des congés pour vacances, des congés personnels ou des congés maladie. Les employés admissibles doivent contacter leur bureau des ressources humaines avant de recourir à cette possibilité.

Par ailleurs, conformément à l'**Ordonnance de la ville de Boston sur les Congés Scolaires Parentaux** (chapitre 12-13.3), les parents d'élèves de la maternelle à la terminale peuvent consacrer jusqu'à 21 heures par année scolaire aux visites scolaires. Généralement, les parents doivent utiliser des jours de congé, des jours personnels ou une récupération du temps de travail. Cette ordonnance s'applique aux employeurs qui emploient au moins 25 travailleurs sur un même site. Les parents doivent informer à l'avance l'employeur au sujet de la visite prévue.

Pour plus d'informations, consultez la circulaire SUP-03 de la Surintendante intitulée « Visites parentales à l'école » sur le site [bostonpublicschools.org/suptcirculars](https://www.bostonpublicschools.org/suptcirculars).

Transferts et autres situations spéciales

Demandes de transfert volontaire. Un parent ou un élève âgé d'au moins 18 ans peut demander une affectation à une autre école. Les transferts volontaires (ceux qui ne sont pas dus à un changement d'adresse, à des raisons de sécurité, au programme ou à des mesures disciplinaires) peuvent être demandés aux dates suivantes:

- *Classes K0-K2:* jusqu'à fin janvier 2023
- *de la 1ère année à la 12ème année :* jusqu'à fin novembre 2022

Les listes d'attente expirent après ces dates.

Pour demander un transfert volontaire, rendez-vous dans un centre d'accueil de BPS. Chaque transaction nécessite une pièce d'identité avec photo. Avant de remplir le formulaire, demandez s'il y a une place disponible dans l'école que vous souhaitez.

Politiques des BPS

Politiques d'inscription (suite)

Transferts de sécurité. Il est parfois nécessaire d'affecter un élève à une école différente afin de garantir un environnement d'apprentissage sûr pour cet élève. Les transferts de sécurité sont à l'initiative de l'école de l'élève. (Veuillez consulter, page 37, le chapitre intitulé Sécurité des élèves et Cas d'urgences.)

Suspensions de longue durée et expulsions. Les BPS peuvent transférer des élèves d'une école primaire à une autre école pour des raisons disciplinaires. Les collégiens et les lycéens ne sont affectés qu'à des programmes alternatifs.

Changement d'adresse : Si un élève déménage et si son école actuelle est l'un de ses choix sur la base de la nouvelle adresse, l'élève peut demeurer dans l'école actuelle mais ses droits au service de transport par bus jaune peuvent être affectés. Les élèves qui déménagent et dont l'école actuelle ne correspond plus aux choix basés sur leur adresse peuvent devoir changer d'école. Cependant, les élèves peuvent continuer à fréquenter leur école jusqu'à sa classe la plus élevée si les parents s'engagent par écrit à assurer le transport vers l'école. Si la famille demande un transfert en raison d'un déménagement, nous nous efforcerons d'affecter les frères et sœurs à la même école, sous réserve de disponibilité.

Élèves en situation d'itinérance. Les élèves dont les familles deviennent sans domicile ont le droit de rester à l'école où ils étaient scolarisés jusqu'alors, ou d'aller dans une école du nouveau quartier ou dans la nouvelle ville où ils vivent temporairement. Les BPS ont également un programme dédié à la fourniture de ressources et de soutien aux élèves sans-abri. Pour plus d'informations, appelez le réseau de ressources d'enseignement pour les élèves sans domicile (HERN) de BPS au 617-635-8037.

Élèves ayant dépassé l'âge normal de scolarisation. Les élèves âgés de 20 à 21 ans seront référés au Centre de réengagement BPS pour discuter des options d'inscription. Ceci inclut les élèves actuels ainsi que les nouveaux élèves, et ceux qui se réinscrivent au sein de BPS. Cependant, les Chefs d'établissement peuvent permettre à certains élèves de rester dans leur lycée actuel. Les élèves ont également le droit de faire appel de la décision des Chefs d'établissement de les renvoyer au Centre d'engagement en prenant contact avec le département des services d'accueil à 617-635-9046.

Avant de visiter une école

Les établissements scolaires accueillent les visiteurs la plupart des jours d'école. Il vaut mieux appeler avant de venir, afin de veiller à ce que quelqu'un soit disponible pour vous montrer les locaux et répondre à vos questions. Renseignez-vous pour savoir s'il y a des temps spéciaux prévus pour les visiteurs de faire un tour et de rencontrer le Principal.

Pour plus d'informations

- ➔ Contactez les centres d'accueil de BPS, répertoriés à la page 5.
- ➔ greatschools.org/find-a-school/slideshows/3469-choosing-an-elementary-school.gs

Politique d'affectation à une école

BPS a adopté une politique d'affectation des élèves en fonction de leur domicile, du jardin d'enfant à la classe de 8^{ème} année. Tous nos lycées restent ouverts aux élèves de l'ensemble de la ville.

Le programme basé sur le domicile utilise comme point de départ l'emplacement du domicile de l'élève.

- BPS présentera une liste personnalisée des choix d'école pour chaque famille, en fonction de son adresse. Cela inclut toutes les écoles dans un rayon d'un mile du domicile de la famille, plus, si nécessaire, les écoles environnantes selon le niveau de leur Cadre de la Qualité des Écoles (SQF). En savoir plus au sujet de SQF sur bostonpublicschools.org/schoolquality. Cela permet de veiller à ce que chaque famille ait accès à des écoles de qualité supérieure, quelle que soit son adresse.
- La liste peut également s'allonger si nécessaire, afin d'inclure les écoles qui proposent des classes K0 ou des classes avancées (Advanced Work Class, AWC), entre autres, et pour veiller à ce que nous puissions proposer à chaque élève une place dans une école sur sa liste. Elles sont appelées « écoles sur option ».
- Les familles peuvent également choisir une des écoles qui couvrent toute la ville. Et certaines familles peuvent avoir également des options régionales.
- Chaque famille aura le choix parmi au moins six écoles, tandis que la plupart auront le choix parmi 10 à 14 écoles.
- Le programme basé sur le domicile utilise un algorithme comparable à un tirage au sort. Nous ne pouvons donc pas garantir à un candidat qu'il sera affecté à l'un de ses premiers choix.
- En raison d'un nombre de places limitées, nous ne pouvons pas garantir l'affectation aux classes K0 ou K1.
- Les élèves qui postulent aux classes maternelles K0, K1, et aux classes 6^{ème}, 7^{ème} et 9^{ème} années, en janvier auront les meilleures chances d'être affectés aux écoles qu'ils ont placées en priorité dans leurs choix. La période d'inscription et transfert commencera en février pour les élèves postulant à la classe maternelle K2 ainsi qu'à toutes autres classes.

Valorisation de la famille

Le programme basé sur le domicile fonctionne encore pour éviter de séparer les familles. Le programme prévoit donc la priorité pour les frères et sœurs. Bien que les BPS ne soient pas en mesure de garantir aux frères et sœurs des places dans une école particulière, la priorité aux frères et sœurs est en première position pour veiller à ce que nous nous efforcions de ne pas séparer les familles.

Soutien aux apprenants d'anglais et aux élèves handicapés

Le programme basé sur le domicile crée des groupes de quartiers de choix d'école afin de veiller à ce que les élèves puissent s'inscrire dans des écoles qui proposent des programmes de qualité plus près de chez eux.

Les apprenants d'anglais ont accès à des écoles de leur liste basée sur le domicile familial ainsi que selon les options de programmes de leur groupe de quartier élargi.

En fonction de leurs besoins, les élèves handicapés peuvent être en mesure de choisir des places dans la liste basée sur le domicile familial, ou ils peuvent être affectés à un programme dans le groupe de quartier où ils résident si leur

Politiques d'inscription (suite)

programme d'enseignement individualisé exige des services spécifiques ou des niveaux de services particuliers.

Quelques programmes restent également à l'échelle de la ville.

Vous pouvez en savoir plus au sujet du plan et découvrir les options d'école dans notre magazine intitulé « Découvrez BPS ».

Que sont les « priorités » ?

Parfois, une école n'a pas assez de place pour tous les élèves qui souhaitent s'y inscrire. Lorsque c'est le cas, l'ordinateur affecte les élèves en fonction de leur choix et des priorités. Celle donnée aux frères et sœurs est l'une de nos priorités les plus élevées, et d'autres incluent la priorité EEC/ELC, la priorité au titre de l'école actuelle, et la priorité East Boston/hors East Boston.

● Priorité aux frères et sœurs

Nous nous efforçons d'affecter les enfants d'une même famille à une même école, si les parents le demandent. Si vous souhaitez que vos enfants fréquentent la même école, demandez au personnel du centre d'accueil comment requérir la priorité aux frères et sœurs. Cependant, il arrive parfois qu'une école n'ait pas de place pour tous les frères et sœurs qui en font la demande, nous ne pouvons donc pas garantir l'affectation des frères et sœurs dans la même école. Veuillez à indiquer votre préférence pour le regroupement des frères et sœurs dès votre inscription.

● Priorité au titre de l'école actuelle

La priorité au titre de l'école actuelle donne à l'élève la priorité pour un programme dans son école par rapport à un autre élève qui fréquente une école différente. Par exemple, un élève actuellement inscrit en 3^{ème} année à Hennigan School sera prioritaire pour une classe de 4^{ème} année avancée (Advanced Work Course, AWC) à Hennigan School, par rapport à un élève de 3^{ème} année qui fréquente Mendell School et qui a sélectionné le programme AWC de Hennigan.

● Priorité aux élèves EEC et ELC qui s'inscrivent en 2^{ème} année

Les élèves qui terminent leur 1^{ère} année dans un centre d'apprentissage anticipé (Early Learning Center, ELC) ou un centre d'enseignement précoce (Early Education Center, EEC) qui n'a pas d'école passerelle seront affectés à une école disponible en 2^{ème} année, à titre prioritaire par rapport aux élèves qui demandent un transfert depuis une autre école primaire ou qui sont nouveaux au sein de BPS.

Lors de l'affectation de ces élèves à une école en 2^{ème} année, y compris à partir d'une liste d'attente, les facteurs habituels seront pris en compte, notamment le moment au cours de la période d'inscription où les élèves se sont inscrits, toutes autres priorités, et leur numéro aléatoire. Les exceptions peuvent inclure les places réservées pour le programme destiné aux élèves apprenant l'anglais et les services aux élèves handicapés.

● Priorité East Boston/hors East Boston

En raison de sa position géographique particulière, les élèves de l'enseignement général de East Boston qui commencent en classe K2 ont la garantie d'être affectés à un établissement situé dans East Boston, s'ils le souhaitent.

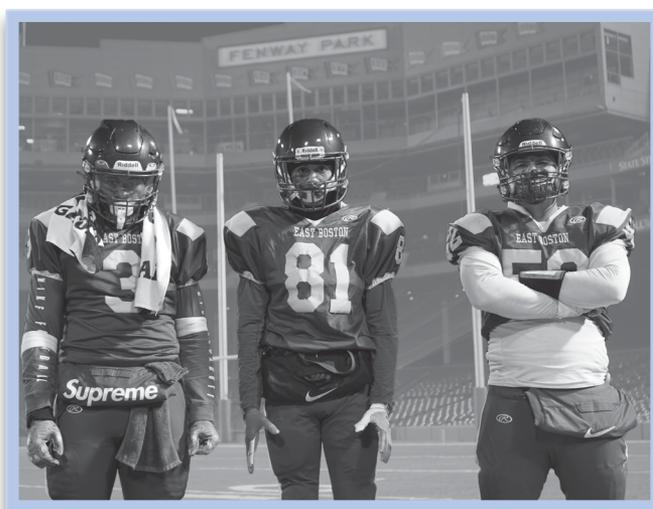
- Les listes de choix d'écoles personnalisées pour les élèves de East Boston incluront toutes les écoles de East Boston.
- Les résidents de East Boston ont la priorité par rapport aux candidats non-East Boston pour les places à East Boston. La liste personnalisée d'un élève peut inclure également certaines écoles en dehors de East Boston, mais la priorité ne s'applique normalement pas à ces écoles.

- Étant donné que cette priorité limite l'accès des résidents non-East Boston qui ont également une école d'East Boston sur leur liste, ces élèves auront aussi une priorité sur les élèves d'East Boston pour toutes écoles non-East Boston sur leurs listes de choix.

● Numéros aléatoires

L'ordinateur donne à chaque candidature un numéro aléatoire. Les numéros aléatoires sont utilisés pour résoudre les égalités parmi plusieurs élèves qui ont les mêmes priorités pour une école.

Comment est-ce que cela fonctionne ? Imaginons qu'il reste une place en classe K2 à l'école Kenny School. Tous les candidats qui y ont un frère ou une sœur ont déjà été acceptés. Il y a trois élèves, tous sans priorité au titre de leurs frères ou sœurs, qui ont désigné Kenny School comme premier choix. C'est l'élève qui a le numéro aléatoire le plus bas qui aura la place et les autres élèves seront mis sur la liste d'attente.



Dossier de l'élève

Le dossier de l'élève inclut toutes les informations qui concernent un élève, conservées sous quelque forme que ce soit par les Écoles Publiques de Boston (BPS), et qui sont organisées selon le nom de l'élève ou d'une manière qui permet d'identifier l'élève de manière individuelle.

Les relevés de notes de l'élève, ou son **dossier permanent**, incluent le nom de l'élève, sa date de naissance, son adresse, ses années et classes suivies, les cours suivis et les notes obtenues. Le dossier permanent est conservé 60 ans après que l'élève a quitté le système scolaire.

Tous les autres dossiers concernant l'élève sont des **dossiers temporaires** qui sont détruits sept ans après le départ de l'élève, sur notification écrite à l'élève ou au parent/tuteur. Les élèves diplômés et les parents/tuteurs ont le droit de recevoir le dossier temporaire au moment qu'ils quittent l'école ou avant sa destruction. Ils peuvent demander le dossier en contactant l'administration de leur école actuelle ou l'administrateur du dernier établissement où l'élève a été scolarisé. Un parent/tuteur ou élève doit signer un Formulaire de Remise du Dossier pour obtenir le dossier.

Un parent de n'importe quel élève, ou un élève qui est scolarisé au lycée ou qui a au moins 14 ans ont le droit d'inspecter le dossier de l'élève sur demande. Le parent ou l'élève doivent recevoir le dossier au plus tard dix jours après la demande, et ils peuvent demander que le dossier soit interprété par une autre personne ou amendé par le principal. Appelez l'école de votre enfant si vous souhaitez consulter le dossier de votre enfant. Cependant,

Politiques des BPS

Dossier de l'élève (suite)

lorsque l'élève a 18 ans, les parents doivent avoir une autorisation écrite de la part de l'élève pour pouvoir inspecter ou recevoir les dossiers.

Pour plus d'informations au sujet du dossier de l'élève :

- Circulaire LGL-7 de la Surintendante, « Procédures liées au dossier de l'élève »
- www.doe.mass.edu/lawsregs/advisory/cmr23qanda.html?section

Dossier médical de l'élève

Conformément aux lois fédérales et à la réglementation sur les dossiers des élèves, les dossiers médicaux des élèves font l'objet de mesures spéciales de protection de la vie privée. Bien que les dossiers médicaux des élèves fassent partie du dossier temporaire, ils ne sont pas aussi facilement accessibles que les relevés de notes ou le dossier temporaire. En règle générale, seule l'infirmière scolaire peut accéder entièrement au dossier médical de l'élève dans le dossier temporaire. Pour plus d'informations au sujet des situations dans lesquelles la loi permet la diffusion de certaines informations médicales à d'autres membres du personnel de l'école sans l'autorisation des parents, consultez la circulaire LGL-16 de la Surintendante, « Informations médicales des élèves », sur le site Internet de BPS.

Obtention des dossiers des anciens élèves de BPS

Les anciens élèves de BPS peuvent obtenir un exemplaire d'un relevé de notes officiel et une preuve de diplôme en soumettant une demande par écrit. Veuillez consulter le site Internet de BPS pour obtenir des informations détaillées et accéder au formulaire de demande de bulletin scolaire : bostonpublicschools.org/request-transcript

Si votre lycée est toujours ouvert...

Remplissez un formulaire de demande de bulletin scolaire et envoyez-le par fax ou par courrier à l'école. Les coordonnées de chaque école sont disponibles sur les pages du répertoire de l'école sur le site Internet de BPS.

Si votre lycée a fermé...

- Appelez la ligne de demande de bulletin scolaire de BPS pour les écoles fermées : 617-635-7327
- Imprimez et remplissez le formulaire de demande de bulletin scolaire sur : bostonpublicschools.org/request-transcript et envoyez-le par e-mail à :
Bureau des Technologies de l'Enseignement et de l'Information
Écoles Publiques de Boston
2300 Washington St., Roxbury MA 02119
ou par fax à : 617-635-9164
- Demandez un relevé de notes en ligne sur : <https://bpsma.scriborder.com>

Dossiers des élèves qui quittent les Écoles Publiques de Boston

Lorsqu'un élève quitte les Écoles Publiques de Boston pour être scolarisé en dehors de BPS, les BPS envoient le dossier de l'élève directement à la nouvelle école. N'oubliez pas que lorsqu'un élève change d'école pendant l'été, il peut falloir plusieurs jours ou plusieurs semaines pour que les parents obtiennent le dossier de l'école. Le personnel de l'école est présent dans les locaux pendant un nombre d'heures très limité en juillet et en août.

Diffusion des informations des élèves

En général, aucune personne physique ou morale n'est légalement autorisée à accéder aux informations du dossier de l'élève sans l'autorisation écrite des parents ou de l'élève concerné. Cependant, il y a quelques exceptions qui permettent aux écoles de diffuser les informations de l'élève sans le consentement des parents, et parfois sans préavis. Elles sont indiquées dans ce guide. Voici des exemples de telles exceptions :

- Conformément à la loi de l'État, lorsqu'un élève change d'école, le dossier de l'élève (y compris son dossier d'enseignement spécial) peut être transféré vers la nouvelle école sans le consentement des parents, tant que les parents reçoivent un avis annuel au sujet de cette loi.
- La diffusion d'informations peut être nécessaire pour protéger la santé ou la sécurité d'une personne et peut être requise par le Département de l'Enfance et de la Famille (Department of Children & Families, DCF) du Massachusetts, les services à la jeunesse (Department of Youth Services, DYS), un agent de probation, ou une autre autorité publique ou agence d'enseignement.
- Selon la loi fédérale, les districts scolaires publics doivent communiquer les noms, adresses et numéros de téléphone des élèves du secondaire aux recruteurs de l'armée des États-Unis et de l'enseignement supérieur. Cependant, les parents ou l'élève ont le droit de demander par écrit à ce que ces informations ne soient PAS communiquées. Il y a deux manières de soumettre une telle demande :

- Remplissez la section intitulée « Diffusion d'informations aux recruteurs de l'armée et de l'enseignement supérieur » en ligne sur bostonpublicschools.org/contact.
- Soumettez votre demande par écrit au principal ou au Chef d'établissement, sur papier ou par e-mail. Étant donné que les recruteurs demandent généralement ces informations tôt dans l'année scolaire, vous devez soumettre votre demande au plus tard le 1er octobre 2022 pour éviter d'être sollicité.

Le conseil consultatif des élèves de Boston déclare que...

BPS ont la responsabilité de s'assurer que les élèves et les parents connaissent leur droit de retrait. Après avoir réfléchi à vos options, vous pouvez décider que le service militaire est fait pour vous. Vous devez être conscient des gadgets utilisés par les recruteurs et faire attention aux informations incomplètes ou confuses. Nous avons le droit de choisir notre avenir, mais nous avons aussi le droit de savoir dans quoi nous nous engageons.

- Comme l'exige la loi sur la réforme de l'éducation du Massachusetts, les districts scolaires publics doivent donner aux écoles sous contrat les noms et adresses de leurs élèves à des fins de recrutement. Si vous ne souhaitez pas que ces informations soient diffusées, veuillez remplir la section intitulée « Diffusion d'informations aux écoles sous contrat » en ligne sur bostonpublicschools.org/contact.
- Les Écoles Publiques de Boston publient les informations suivantes sans le consentement des parents : le nom de l'élève, l'âge, le quartier de résidence, et les dates de fréquentation. Si vous ne souhaitez pas que ces informations soient diffusées sans votre consentement, vous devez en informer le principal ou le Chef d'établissement au plus tard le 1er octobre 2022. Vous pouvez également mettre à jour ces informations sur notre site Web : bostonpublicschools.org/familyguide.

La loi du Massachusetts [M.G.L. C.71, article 34H et 603 CMR 23.07 (5) (a)] décrit les procédures par lesquelles les écoles publiques fournissent les informations du dossier scolaire aux parents n'ayant pas la garde légale de l'enfant. Pour plus d'informations, veuillez consulter : doe.mass.edu/news/news.aspx?id=3063.

Des exemplaires des politiques de BPS au sujet des dossiers scolaires des élèves et des droits des parents et des tuteurs à y accéder sont disponibles dans chaque école. Un parent ou un élève peut porter une réclamation auprès du bureau de conformité aux politiques familiales au sein du Ministère de l'Éducation (Department of Education) des États-Unis s'il suspecte une violation de la loi sur la vie privée et les droits éducatifs de la famille (Family Educational Rights and Privacy Act, FERPA) et des règlements associés.

Cérémonies de remise des diplômes

La remise des diplômes au lycée est un événement particulièrement important et spécial. Tous les lycées de BPS mènent des cérémonies en l'honneur de leurs diplômés, au cours desquelles ils remettent des diplômes, des bourses et d'autres récompenses. Seuls les élèves qui ont satisfait à tous les critères de passage dans la classe supérieure de BPS dans leur lycée et qui ont satisfait aux critères de détermination des compétences lors des examens du MCAS en ELA, mathématiques et science et technologie/ingénierie peuvent participer aux événements de remise des diplômes. Les élèves qui n'ont pas satisfait aux critères de validation du diplôme ne peuvent pas « monter sur la scène » et ils reçoivent une feuille de papier vierge au lieu d'un diplôme.

Il n'y a que trois exceptions à cette règle :

1. Les élèves qui ont suivi un programme professionnel/technique de deux ans à Madison Park et qui ont obtenu un certificat de compétence peuvent participer à la cérémonie de remise des diplômes.
2. Les élèves lourdement handicapés qui suivent un enseignement spécialisé et qui ont 22 ans et quittent le lycée en raison de leur âge et de la réalisation des objectifs de leur IEP recevront un certificat de scolarité et pourront également participer à la cérémonie.
3. Les autres élèves handicapés qui satisfont à ces critères peuvent choisir de participer :
 - L'élève n'a pas plus de neuf absences injustifiées au cours de l'année scolaire précédente.
 - L'élève a passé l'examen MCAS de seconde au moins trois fois dans chaque matière qu'il n'a pas réussie, ou a soumis au moins deux dossiers d'« évaluation alternative ».
 - L'élève a achevé sa terminale selon les critères définis dans son IEP, et a satisfait à tous les critères non académiques de l'établissement et de BPS.

De nombreuses écoles tiennent des assemblées de fin d'année pour féliciter les élèves qui terminent avec succès la maternelle, la 5^{ème} année et la 8^{ème} année. **Il ne s'agit toutefois pas de cérémonies de remise de diplôme.** Pour ces réunions, les écoles sont incitées à ne pas utiliser le terme anglais « graduation », à ne pas remettre de « diplômes », et à ne pas faire porter des capes et chapeaux aux élèves.

Tous les élèves, à l'exception des lycéens de terminale qui obtiennent leur diplôme, doivent être présents à l'école jusqu'au dernier (180^e) jour, même si la cérémonie de fin d'année a lieu avant le dernier jour d'école, sans quoi ils seront marqués « absents ».

Devoirs à la maison

Des éducateurs des Écoles Publiques de Boston considèrent que lorsque les élèves passent du temps sur des devoirs sérieux à la maison, ils ont plus de chances réussir à l'école. Les devoirs à la maison sont basés sur le travail en classe et encouragent le développement de l'autodiscipline et de la responsabilité personnelle. Ils encouragent également la coopération et la communication entre la famille et l'école.

Tous les élèves de BPS doivent avoir des devoirs à la maison à faire chaque jour. Voir page 18 (école primaire), page 20 (école intermédiaire), et page 22 (lycée) pour obtenir des instructions au sujet des devoirs à la maison. Les enseignants sont chargés de donner des devoirs.

Si vous avez des questions au sujet des devoirs à la maison, ou si vous-même ou votre enfant êtes préoccupés quant à l'importance ou la quantité des devoirs envoyés à la maison, contactez d'abord l'enseignant, puis le Principal ou le Chef d'établissement.

Retards

Tous les élèves doivent se présenter à l'école à l'heure chaque jour. Les élèves qui arrivent après le début de la journée d'école sont en retard. Ils doivent suivre les procédures de l'école pour les retardataires afin de pouvoir être considérés comme présents pour la journée. Les lycées peuvent considérer les retards importants comme des absences. Voir page 14 pour plus d'information (Ponctualité).

La politique du Comité Scolaire de Boston (approuvée le 24 mai 2006) prévoit que les élèves en retard doivent être autorisés à entrer dans l'école et ne doivent pas en être exclus. Les Chefs d'établissement et les Principaux doivent (a) revoir avec leur Conseil d'École sur Site leurs politiques actuelles en matière de retardataires, (b) mettre en place des sanctions raisonnables pour traiter les retards des élèves, prévoir des incitations positives pour encourager la ponctualité, et (c) surveiller de près le respect de ces politiques.

Casiers d'élèves

Les collèges et les lycées attribuent un casier à chaque élève pour stocker ses fournitures scolaires et ses effets personnels. Les casiers ne sont pas disponibles pour les élèves des écoles intermédiaires dans certaines écoles K-8. L'école fournit le cadenas et la clé. Les élèves ne doivent pas utiliser leur propre cadenas.

Il est important pour les parents et les élèves de comprendre que les casiers demeurent la propriété des Écoles Publiques de Boston lorsque les élèves les utilisent. Le personnel de l'école a le droit de fouiller les casiers et tous les effets personnels qu'ils contiennent (notamment les poches des manteaux).

Le personnel de l'école inspecte tous les casiers au moins une fois par an pour un nettoyage général. Il inspecte également les casiers lorsqu'il suspecte

Le conseil consultatif des élèves de Boston déclare que...

La politique sur la présence et la ponctualité est basée sur le respect pour les élèves et leur scolarité. L'administration de BPS a constaté qu'il était contre-productif de punir les élèves en retard en leur interdisant l'accès à l'école. Les écoles ont besoin de continuer à développer des incitations positives qui feront en sorte que les élèves VEULENT venir à l'école. Par exemple, en améliorant la culture de l'école et en insistant sur l'aide aux élèves en retard, plutôt que sur les retenues et les sanctions. Et les élèves doivent montrer l'importance qu'ils accordent à leur scolarité en arrivant à l'heure.

Politiques des BPS

un problème de sécurité. Tout article illicite, interdit ou potentiellement dangereux ou toute preuve d'un délit trouvés lors d'une fouille de casier seront remis aux autorités compétentes.

Vérifiez le règlement de l'école de votre établissement pour plus de détails au sujet des procédures concernant les casiers.

Téléphones portables

La politique des Écoles Publiques de Boston en matière de téléphones portables est destinée à veiller à ce que leur usage ne perturbe pas l'apprentissage et l'enseignement au cours de la journée scolaire. Cette politique s'applique à tous les élèves inscrits dans toutes les écoles de BPS à tous les niveaux, y compris les écoles pilotes et les écoles sous contrat Horace Mann.

1. Les élèves sont autorisés à utiliser les téléphones portables uniquement aux heures suivantes :
 - avant et après les horaires d'école, à l'intérieur comme à l'extérieur du bâtiment de l'école ;
 - lors des activités parascolaires ou sportives, uniquement avec la permission de l'entraîneur, du moniteur ou du responsable du programme ;
 - lors des activités ayant lieu le soir et le week-end dans le bâtiment de l'école ;
 - dans la salle de classe, avec l'autorisation de l'enseignant, pour des motifs didactiques.
2. L'utilisation des téléphones portables pour tout autre motif, y compris pour passer des appels, envoyer des SMS, et toutes autres fonctions, n'est pas autorisée à quelque autre moment que ce soit au sein de l'établissement scolaire.
3. Les téléphones portables ne doivent pas être visibles pendant la journée scolaire.
4. Les téléphones portables doivent être éteints (et non simplement en mode silencieux ou sur vibreur) pendant la journée scolaire.

Les sanctions pour les élèves qui enfreignent la politique seront les suivantes :

- **Premier infraction** : Le téléphone portable sera confisqué et sera rendu à l'élève à la fin de la journée scolaire.
- **Deuxième infraction et les infractions suivantes** : Le téléphone portable sera confisqué et ne sera restitué qu'aux parents ou tuteurs légaux de l'élève. L'élève ne pourra pas amener de téléphone portable à l'école pendant le reste de l'année scolaire.
- **Violations répétées de cette politique** : Les élèves peuvent être soumis à des mesures disciplinaires supplémentaires, conformément au code de conduite.

Affaires personnelles

Pour les élèves comme pour le personnel de l'école, la perte ou le vol des affaires personnelles de valeur, notamment des bijoux, jouets ou articles électroniques, sont un événement regrettable. Nous encourageons les familles à veiller à ce que leurs enfants n'amènent pas d'objets de valeur à l'école.

Si ces articles causent des perturbations, le règlement de l'école peut

permettre au personnel de les retirer de l'élève lors de sa présence à l'école. Le règlement de l'école peut également stipuler que certains articles ne doivent jamais être amenés à l'école.

Nous nous efforçons de restituer tous les effets personnels à l'élève ou aux parents. Nous ne pouvons toutefois pas être responsables du remplacement des objets perdus ou volés, ni tenus d'indemniser les familles pour la valeur de ces objets.

Bulletins scolaires

L'école émet des bulletins scolaires à la fin de chaque période de notation. En général, les écoles primaires et les classes de la maternelle à la 5ème année dans les écoles K-8 ont trois périodes de notation. La plupart des collèges et les classes de 6ème à 8ème années dans les écoles K-8, ainsi que les lycées, ont quatre périodes de notation. Certaines écoles K-8 peuvent demander à avoir une seule période de notation pour tous les niveaux de classe. Vous trouverez les périodes de notation pour 2022-2023 à la troisième page de couverture de ce Guide. Un conseil d'école peut demander un calendrier différent de périodes de notation de celui qui est établi par le secrétariat central.

En général, les élèves ramènent leur bulletin scolaire à la maison pour qu'il soit signé par leurs parents ou tuteurs. Les élèves le ramènent ensuite à leur enseignant. Certaines écoles donnent les bulletins scolaires lors des journées portes ouvertes ou des entretiens parents-enseignants.

Au milieu de chaque période de notation, les écoles doivent envoyer des avertissements au domicile des élèves qui sont en danger d'échec.

Pour savoir comment votre enfant progresse, appelez l'école pour prendre rendez-vous pour un entretien parents-enseignant. Les Centres d'Accueil de BPS peuvent vous conseiller pour préparer un entretien avec l'enseignant de votre enfant. Ils sont répertoriés à la page 5. Reportez-vous également à la page 10, « Préparer un entretien parents-enseignant productif ».

Les familles peuvent également surveiller les progrès scolaires de leur enfant en ligne par l'intermédiaire du Portail Familial SIS (Système d'Information des Élèves) du district. Visitez le site Web des BPS pour plus de détails, bostonpublicschools.org/SIS. Plus d'informations sont disponibles dans votre école.

Sport

Des nombreuses opportunités de pratique sportive s'offrent aux élèves des collèges et des lycées de BPS. BPS Athletics est membre de l'association d'athlétisme inter-écoles du Massachusetts (Massachusetts Interscholastic Athletic Association, MIAA), et ses programmes sportifs doivent être conformes à l'ensemble des règles de la MIAA. Pour participer, chaque élève doit passer une visite médicale dans un délai de 13 mois après le début de chaque saison sportive, avoir un formulaire d'autorisation parentale signée, et maintenir une moyenne de points permettant la qualification (grade point average, GPA) ainsi que le taux d'assiduité.

Les lois du Massachusetts imposent à tous les élèves et à leurs parents, ainsi qu'aux entraîneurs, directeurs sportifs, infirmières et médecins scolaires, de se renseigner au sujet des conséquences des blessures et traumatismes à la tête, par des programmes de formation

Le conseil consultatif des élèves de Boston déclare que...

Les téléphones portables sont importants pour de nombreux élèves qui doivent communiquer avec leur famille ou leur emploi après l'école. Nous en avons besoin, mais nous ne voulons pas qu'ils perturbent la scolarité de qui que ce soit. La politique de BPS en matière de téléphones portables a été développée par et pour les élèves, afin de trouver un équilibre juste entre le respect de notre environnement d'apprentissage et le respect des droits des élèves.

Opportunités sportives au sein de BPS

- **Automne**: course cross, cheerleading, football américain, football, volleyball
- **Hiver**: basketball, hockey sur glace, athlétisme en salle, natation, lutte
- **Printemps**: baseball, athlétisme en extérieur, softball, volleyball, tennis

et avec des documents écrits. Les parents volontaires et les parents/tuteurs des élèves qui participent à des activités sportives hors programme scolaire recevront des informations supplémentaires de leur école. Le texte de la loi est consultable sur : malegislature.gov/Laws/GeneralLaws/PartI/TitleXVI/Chapter111/Section222

Des informations supplémentaires au sujet de BPS Athletics sont disponibles auprès des écoles et sur le site Internet de BPS, bostonpublicschools.org/athletics.

Annulations scolaires

A l'occasion, les BPS peuvent avoir besoin de fermer une école en raison d'intempéries ou d'une situation d'urgence. Nous communiquons les informations d'annulation des manières suivantes :

- Appels téléphoniques automatisés au domicile de l'élève
- Principales stations de radio ou de télévision, dès 5 h 30 du matin.
- Ligne directe du Maire : 311
- Bureau central de BPS 617-635-9000
- Site Web des BPS bostonpublicschools.org
- Comptes de Twitter de BPS (@bostonschools) et de
- Facebook (@bostonpublicschools)
- Site Internet de la ville de Boston www.cityofboston.gov/snow *
 - Inscrivez-vous pour être informé par téléphone ou par e-mail des urgences dues aux chutes de neige, des interdictions de stationnement et des annulations scolaires.

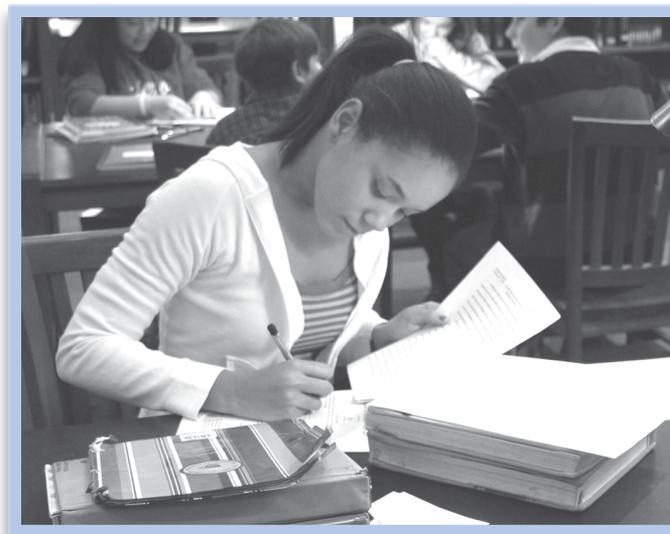
Quelle que soit notre décision en ce qui concerne l'ouverture de l'école, les parents doivent décider en dernier ressort s'il est sûr pour l'enfant de se rendre à l'école. Si un parent décide de garder un enfant à la maison pour des raisons de sécurité, l'absence sera justifiée lorsque les parents enverront un mot d'excuse. (Veuillez voir page 14, « Critères de passage à la classe supérieure : Assiduité ».)

- ➔ **Si les écoles sont fermées** : Si les écoles sont fermées : la journée sera rattrapée à la fin de l'année scolaire.
- ➔ **En cas de mauvais temps pendant la journée d'école** : La fin de l'école aura lieu à l'heure habituelle.
- ➔ **Programmes après l'école** : Lorsque l'école est annulée, tous les programmes parascolaires dans les écoles BPS, les événements sportifs des BPS, les cours et événements du soir sont également annulés.

Conformément à la loi de l'État, l'année scolaire pour les élèves doit durer 180 jours. Conformément à la convention du syndicat des enseignants de Boston, le dernier jour d'école ne doit pas avoir lieu après le 30 juin. Si nécessaire, nous adapterons le calendrier de BPS pour respecter ces conditions. Vous recevrez des informations de l'école de votre enfant.

Politique d'environnement sans tabac

La possession, l'utilisation et l'affichage de tous les produits et équipements du tabac et de la nicotine, y compris des dispositifs de cigarette électronique, sont interdits dans les locaux de l'école, et dans un rayon de 15 mètres (50 pieds) des locaux de l'école à tout moment, ainsi que dans toutes les activités organisées par l'école qui ont lieu hors des locaux. La définition « propriété scolaire » inclut les bâtiments, bureaux, entrepôts, terrains de sport, bus et véhicules scolaires, stationnements, trottoirs/allées et toutes les autres propriétés sous la juridiction des BPS. Cette politique s'applique à toutes les personnes, y compris le personnel de l'école et les visiteurs. Les contrevenants s'exposent à une amende. Les élèves qui enfreignent la politique s'exposent à des mesures disciplinaires, telles que définies dans le code de conduite ou le manuel scolaire. Consultez la Circulaire du Surintendant HWD-06 pour accéder à la politique complète.



Soin des livres et des autres documents

Nos écoles fournissent gratuitement aux élèves les manuels scolaires et autres documents dont ils ont besoin pour l'école. Les manuels scolaires et les livres de la bibliothèque appartiennent à BPS.

La plupart des manuels scolaires utilisés actuellement dans nos écoles sont en bon état. De nouveaux livres sont achetés chaque année selon les besoins. Les élèves doivent les rendre en bon état. Tous les manuels scolaires qui sont emmenés chez eux par les élèves doivent être couverts.

Si un élève endommage ou perd un manuel ou tout autre bien appartenant à l'école, l'élève ou les parents peuvent être tenus d'en payer le remplacement. Les familles doivent avoir conscience du fait que les manuels scolaires sont très chers.

Uniformes scolaires

Les Écoles Publiques de Boston n'ont pas d'uniforme scolaire au niveau du district. Il existe toutefois une politique en matière d'uniformes scolaires. Selon cette politique, chaque Conseil d'École sur Site doit choisir une des trois options suivantes :

- pas d'uniforme scolaire ;
- uniforme ou code vestimentaire volontaire ; ou
- uniforme ou code vestimentaire obligatoire (requis).

Même si l'école de votre enfant a une politique d'uniforme obligatoire, vous avez le droit de ne pas y participer. Pour ce faire, envoyez un courrier au Principal en expliquant pourquoi votre enfant n'y participe pas. Le personnel de l'école doit permettre aux élèves qui ne portent pas d'uniforme d'être présents à l'école.

Disponibilité de l'eau potable

Conformément à la loi, les écoles doivent mettre gratuitement à disposition de tous les élèves de l'eau potable pendant toute la journée scolaire. Toutes les écoles proposent des fontaines ou des distributeurs d'eau, y compris dans la cafétéria ou dans les zones où les étudiants mangent aux heures des repas. Toutes les sources d'eau utilisées pour boire, préparer de la nourriture ou administrer des services médicaux sont testées chaque année. Pour plus d'informations au sujet de la sécurité et de la disponibilité de l'eau, veuillez contacter le bureau de la santé et du bien-être au 617-635-6643, ou consultez bostonpublicschools.org/water.

Politiques des BPS



Politique en matière des futurs parents et des élèves-parents

La Circulaire du Surintendant EQT-08 détaille la politique et les pratiques des BPS pour soutenir les élèves qui attendent un enfant et qui sont parents afin qu'ils puissent rester dans leur école et atteindre leurs objectifs académiques. Nous utilisons le terme inclusif en attente parce que la politique s'applique aux élèves, quelle que soit leur identité de genre, qui sont enceintes ou qui ont mis quelqu'un enceinte. Dans le cadre de cette politique, toutes les écoles qui accueillent les classes de la 6^{ème} à la 12^{ème} année doivent désigner un correspondant pour la Politique en matière de Futur Parent et Jeunes Parents, qui sera responsable de la communication sur la politique au sein du milieu scolaire.

Implication des élèves et gouvernance

Chaque collège et lycée public de Boston (y compris les écoles du district, les écoles d'examen et toutes écoles alternatives, pilotes et à charte au district) doivent avoir un **plan d'implication des élèves par écrit** qui recense les opportunités pour les élèves d'assumer des responsabilités dans la classe et dans l'environnement scolaire, comme il est mentionné dans les **Sept Principes Fondamentaux de l'Amélioration d'une École Tout Entière**. La politique d'engagement des élèves devrait faire partie du Plan d'Engagement Familial de chaque école. **Dans le cadre de cette politique, chaque lycée doit également avoir un gouvernement d'élève opérationnel et engagé. Les collègues sont encouragés à implémenter un gouvernement d'élèves.** Les délégués d'élèves dans cet organisme représenteront leurs camarades en jouant le rôle de conseillers, de chercheurs et de participants au processus de la prise de décision aux niveaux de l'école et du district. Le gouvernement d'élèves joue le rôle d'impliquer les élèves pour qu'ils puissent en apprendre davantage sur la démocratie et le leadership.

L'association d'élèves doit refléter la diversité des élèves de l'école en termes d'appartenance ethnique, sexe, classe, programme enseigné (par ex., enseignement général, spécial et bilingue), entre autres facteurs. Le nombre de participants dépend de la taille de l'école. La recommandation est de 10-15 élèves. Les petits groupes d'apprentissage (Small Learning Communities,

SLC) sont également encouragés à développer leur propre association d'élèves, avec deux délégués de chaque SLC qui composent l'association d'élèves à l'échelle de l'école.

Le principal ou le Chef d'établissement, avec l'aide des élèves, doivent désigner un ou plusieurs conseillers du corps enseignant pour superviser chaque gouvernement d'élèves. Chaque Chef d'établissement est responsable de s'assurer que le gouvernement d'élèves est mis en place dans son école. Voir la Circulaire FAM-3 concernant les associations d'élèves.

Le Conseil Consultatif des Élèves de Boston (BSAC) est un organe municipal des délégués d'élèves qui représentent leurs lycées respectifs. BSAC est le principal véhicule pour l'implication des jeunes au sein de BPS, et porte la voix des élèves au sein du Comité Scolaire de Boston. Les délégués du BSAC offrent des perspectives sur les initiatives de réforme scolaire et informent les écoles respectives au sujet des questions scolaires pertinentes pour l'ensemble de la ville. BSAC veille également à ce que les élèves soient inclus dans les prises de décision et la définition des politiques qui influencent leurs vies et leurs expériences éducatives. Voir la Circulaire du Surintendant FAM-06.

➔ Pour plus d'informations :

bsac@bostonpublicschools.org, 617-635-9446

Les Sept Principes Fondamentaux de l'Amélioration d'une École Toute Entière de BPS

Le principe fondamental - Enseignement efficace

Utiliser des pratiques d'enseignement qui sont sensible au plan culturel et créer un climat scolaire collaboratif qui améliore l'apprentissage des élèves, encourage l'implication des élèves, et qui s'appuie sur des connaissances et expériences antérieures.

Deuxième principe fondamental - Travail des élèves et Données

Examiner le travail des élèves et les données pour avancer l'enseignement et le développement professionnel.

Troisième principe fondamental - Développement professionnel

Investir dans le développement professionnel pour améliorer l'enseignement.

Quatrième principe fondamental - Leadership partagé

Partager le leadership pour soutenir l'amélioration dans les enseignements.

Cinquième principe fondamental - Ressources

Concentrer les ressources pour soutenir l'amélioration dans les enseignements et l'apprentissage amélioré des élèves.

Sixième principe fondamental - Familles et Communautés

Établir des partenariats avec les familles et communautés pour soutenir l'apprentissage et l'implication des élèves.

Septième principe fondamental - Excellence opérationnelle

Conserver des hauts niveaux d'efficacité, d'efficience, et d'équité dans les opérations.

Ressources Supplémentaires pour les Familles

Loi « Tous les Élèves Réussissent » (« Every Student Succeeds Act »)

Qu'est-ce que la loi « Tous les Élèves Réussissent » ?

La loi « Tous les Élèves Réussissent » (ESSA) a été promulguée par Président Obama en 2015. La loi ESSA inclut des dispositions qui contribueront à garantir le succès des élèves et des écoles et à offrir une opportunité à chaque élève d'Amérique. La loi ESSA...

- maintient tous les élèves à des normes académiques élevées
- prépare tous les élèves au succès à l'université et dans leur carrière professionnelle
- permet un accès à une école maternelle de qualité élevée pour plus d'enfants
- garantit que des mesures sont prises pour aider les élèves et leurs écoles à progresser
- réduit la charge des examens tout en maintenant une information annuelle pour les parents et les élèves
- encourage l'innovation locale et investit dans ce qui fonctionne

ESSA contient neuf « Titres », dont la plupart fournissent un financement aux États et aux districts scolaires. Le plus grand est le Titre I qui finance des programmes d'amélioration des performances scolaires pour les élèves défavorisés. En contrepartie de ce financement, les États et les districts scolaires doivent respecter les conditions de la loi. La loi ESSA accorde aux États plus de souplesse que le projet de loi antérieur pour définir leurs normes de mesure des performances des écoles et des élèves.

Comment est-ce que la loi ESSA affecte les Écoles Publiques de Boston?

Le plan de Massachusetts pour la responsabilité et assistance scolaire, exigés par la Loi « Tous les Élèves Réussissent » (Every Student Succeeds Act, ESSA), a été approuvé par le Département d'Éducation des États-Unis en avril 2018. Il y a plus d'informations disponibles sur ce nouveau système de responsabilité sur le site web de DESE destiné à la responsabilité du district et des écoles: www.doe.mass.edu/accountability/

Responsabilité de l'école

Les écoles de BPS sont tenues responsables par DESE des résultats de tous les élèves dans leurs écoles. Ces résultats incluent les performances des élèves aux tests standardisés d'anglais, de mathématiques, et de science ; le degré d'amélioration de leurs notes en anglais et mathématiques; le degré de progrès que les élèves apprenant l'anglais font vers l'objectif de devenir compétent en anglais; et le pourcentage des élèves considérés chroniquement absents (10% ou plus des jours dont ils sont enrôlés). Ces facteurs s'appliquent à toutes les écoles, mais les écoles secondaires ont des rendements en plus pour lesquels elles sont responsables, y compris le taux des élèves diplômés, le taux de participation, le taux d'abandon scolaire, et le pourcentage des élèves qui achèvent les cours des classes avancées.

Les écoles et districts sont ensuite classés dans des catégories de responsabilité selon le progrès des écoles et les types de support ou assistances qu'elles pourraient recevoir de DESE.

Éducation de la Petite Enfance

Les classes K0, K1 et K2 de plusieurs Écoles Publiques de Boston sont accréditées par l'Association Nationale pour l'Éducation des Petits Enfants (NAEYC). L'accréditation de la NAEYC est un système d'accréditation nationale volontaire. Les administrateurs et les enseignants des classes K0, K1, et K2 des écoles accréditées par NAEYC ont reçu de la formation spécialisée pour assurer qu'ils satisfassent ces normes nationales des meilleures pratiques et qu'ils fournissent un programme d'éducation préscolaire de qualité supérieure.

- ➔ Pour plus d'informations et pour obtenir une liste des écoles accréditées par NAEYC www.bpsearlylearning.org/naeyc-accreditation
- ➔ D'autres questions sur l'accréditation NAEYC
Département de l'Éducation de la Petite Enfance au 617-635-9063.

Bulletins de l'école et du district

Chaque année, tous les districts d'État et districts scolaires doivent distribuer des bulletins scolaires pour chaque école. Ces bulletins sont différents des bulletins scolaires des élèves qui vous indiquent les progrès de votre enfant à l'école. De la même façon qu'un bulletin d'un élève qui montre son progrès dans des différentes classes, les bulletins de l'école et du district sont conçus pour indiquer le progrès qu'une école ou un district fait dans des domaines différents.

Le **bulletin scolaire** inclut des informations sur :

- les opportunités scolaires disponibles aux élèves
- le montant d'argent dépensé pour chaque enfant
- la quantité d'enseignants qui sont autorisés pour enseigner ceux qu'ils enseignent ou combien parmi eux sont considérés comme expérimentés (qui ont enseigné pour au moins trois ans)
- dans quelle mesure les élèves de l'école de votre enfant ont-ils réussi la dernière série de tests à l'échelle de l'État pour les Arts de la Langue Anglaise et les mathématiques
- comment les différents groupes ont réussi à ces tests :



Plus de ressources pour les familles

- les élèves des différents groupes raciaux et ethniques
- les élèves ayant droit aux repas gratuits et à tarif réduit
- les élèves dont la maîtrise de l'anglais est limitée
- les élèves qui fréquentent des classes de l'éducation spéciale
- le pourcentage d'élèves de chaque sous-groupe qui ont passé les examens
- les résultats moyens du district scolaire et de l'État
- les taux d'absence et de discipline
- les taux d'obtention du diplôme pour les lycées.

Le **bulletin du district** inclut également des informations sur des résultats obtenus par tous les différents groupes d'élèves aux tests à l'échelle de l'État par rapport à la moyenne de tous les élèves de l'État.

Pourquoi les bulletins scolaires de l'école et du district sont-ils importants ?

Ces bulletins scolaires donnent aux parents des informations qui les aident à prendre des décisions pour la scolarité de leur enfant avant l'année scolaire suivante.

Comment et quand puis-je obtenir un exemplaire du bulletin scolaire d'école et de district de l'école de mon enfant ?

Les écoles doivent envoyer les bulletins scolaires aux parents, par courrier électronique ou en les remettant aux élèves. Les écoles doivent donner aux parents les bulletins scolaires de district et de l'école si ceux-ci en font la demande. Ils sont également disponibles dans les Centres d'Accueil BPS et sur le site Web de chaque école. Trouvez les sites Web sur bostonpublicschools.org/schools et cliquez sur « Afficher la liste des écoles ».

Où puis-je obtenir de l'aide pour lire le bulletin scolaire de district et d'école concernant mon enfant ?

Les bulletins scolaires doivent être lisibles pour les parents et donner des informations de manière facile à comprendre. Adressez-vous au Principal de l'école s'il y a quelque chose que vous ne comprenez pas sur le bulletin scolaire.

Que pouvez-vous savoir sur les qualifications des enseignants de votre enfant ?

Vous avez le droit de connaître les qualifications des enseignants de votre école et des informations spécifiques sur les enseignants de votre enfant. Les écoles doivent avoir des informations sur la qualité des enseignants sur place, et elles doivent vous donner ces informations si vous en faites la demande. Certaines écoles BPS peuvent vous demander de formuler les demandes d'informations par écrit.

Vous pouvez découvrir :

- si l'enseignant respecte les normes d'enseignement de l'État pour les niveaux et les matières qu'il enseigne
- si l'enseignant enseigne en situation d'urgence en raison de circonstances particulières
- quelle était la spécialité de l'enseignant à l'université
- si l'enseignant a des diplômes supérieurs et dans quels domaines d'études
- si des paraprofessionnels fournissent des services à votre enfant et, si oui, quelles sont leurs qualifications

Une fois par an, le district scolaire doit vous indiquer le nombre d'enseignants hautement qualifiés dans l'école de votre enfant. Cette information fera partie du bulletin scolaire de votre enfant. (Veuillez consulter « Bulletins scolaires et de district » sur cette page.)

Centres de santé en milieu scolaire

Un centre de santé en milieu scolaire est un cadre clinique qui offre des services de dépistage, des conseils en santé mentale et des soins de santé sexuelle et reproductive. Ils sont gérés soit par la Commission de la Santé Publique de Boston, soit par les Centres de Santé Communautaires locaux.

Un autre cours au collège (Santé Mentale et Dépistage IST)★

617-635-8865

Blackstone Elementary

South End Health Center

617-425-2000

Académie de leadership communautaire de Boston / New Mission High School ★

617-910-2333

Académie Latine de Boston ★

617-534-9930

Brighton High School ★

617-534-9958

Burke High School ★

617-534-9954

Charlestown High School

North End Waterfront Health

617-643-8000

East Boston High School

EBNHC

617-568-4877

Gardner Pilot Academy

Charles River Community Health Center

617-783-0500

Madison Park Technical Vocational High School ★

617-534-9965

Snowden International School at Copley ★

617-534-9967

TechBoston Academy

Codman Square Health Center

617-825-9660

Young Achievers K-8 School

Centre de santé communautaire Mattapan

617-296-0061

★ Centres de santé en milieu scolaire gérés par la Commission de la Santé Publique de Boston. Pour plus d'informations, veuillez contacter :

Jeremiah Woodbury, Directeur, Division de la santé de l'enfant et de l'adolescent au BPHC, 617-534-5198

schoolhealth@bphc.org

bphc.org > Santé de l'enfant, de l'adolescent et de la famille

Politique d'engagement des parents

Les parents sont importants pour la réussite de leur enfant à l'école. Les écoles de Titre I doivent avoir une **Politique d'Engagement des Parents**, élaborée avec les parents et approuvée par eux. Cette politique doit indiquer comment les parents seront impliqués en tant que partenaires dans l'éducation de leur enfant. Cette politique doit être révisée à chaque fois que les préoccupations des parents changent. Les parents doivent être intégrés dans l'élaboration, la révision et l'évaluation de la politique.

Quelles informations figurent dans la politique d'implication des parents?

La politique peut couvrir trois domaines principaux:

(1) élaboration de la politique, (2) responsabilité partagée pour la réussite de l'élève, et (3) capacité des éducateurs et des parents à collaborer pour aider tous les élèves à réaliser leurs objectifs d'apprentissage.

- **Élaboration de la politique.** La politique doit indiquer dans quelle mesure les parents seront impliqués dans l'élaboration de la politique d'implication des parents de l'école. Elle doit décrire comment les parents donnent leur avis et approuvent la politique et le plan du programme Titre I. Par exemple, elle devrait y avoir un plan pour consulter les parents sur les décisions importantes concernant l'utilisation de l'argent du Titre I. Cette politique devrait indiquer comment l'école aide les parents à assister aux réunions importantes sur le Titre I, par exemple en fournissant le transport, la nourriture et la garde d'enfants.
- **Responsabilité partagée.** La politique doit intégrer un exemplaire de la convention domicile-famille qui indique comment l'école travaillera avec les parents pour aider les élèves à améliorer leurs résultats scolaires. La politique doit indiquer les objectifs de la convention. Elle doit également indiquer comment les parents et l'école créent ensemble la convention. (Pour plus d'informations sur la convention, veuillez consulter la page 59, « La Convention Famille-École ».)
- **Compétences et connaissances des éducateurs et des parents.** La politique doit traiter les besoins de formation et d'information des parents et des éducateurs. Les parents doivent avoir la possibilité d'apprendre au sujet:
 - des normes et des objectifs d'apprentissage spécifiques auxquels les élèves sont tenus
 - de la manière dont les progrès des élèves sont mesurés
 - de la manière dont les élèves sont évalués
 - de la manière dont les parents peuvent coopérer avec les enseignants pour améliorer les performances de leurs enfants
 - des documents et opportunités de formation à disposition pour aider les parents à travailler avec leurs enfants.

Le personnel doit avoir la possibilité d'apprendre au sujet de l'importance de l'intégration des parents en tant que partenaires égaux. Dans la mesure du possible, les parents doivent participer aux sessions de formation du personnel.

Qui écrit la politique?

Les écoles doivent impliquer les parents dans la rédaction de la politique d'implication des parents. L'école de votre enfant doit tenir une réunion au début de l'année scolaire pour recueillir vos commentaires.

Comment puis-je obtenir un exemplaire de la politique d'implication des parents de l'école de mon enfant?

Demandez un exemplaire de la politique au principal ou au coordinateur de l'école de votre enfant. La politique doit être facile à comprendre. Si

vous avez besoin d'aide pour comprendre la politique, veuillez demander au principal de l'école de votre enfant. La politique est traduite dans d'autres langues que l'anglais.

Comment puis-je être impliqué dans la rédaction de la politique d'implication des parents de l'école de mon enfant?

L'école doit expliquer le programme Titre I lors d'une réunion annuelle pour les parents, souvent appelée journée portes ouvertes. La plupart des écoles tiennent leurs journées portes ouvertes tôt dans l'année scolaire. L'école doit informer les parents qu'ils ont le droit d'être impliqués et leur dire comment ils peuvent s'impliquer dans l'école dans son ensemble, et par écrit dans la politique d'implication des parents. Si vous ne pouvez pas vous rendre à cette réunion, votre implication compte toujours, pour votre enfant et pour l'école. Appelez le principal et demandez comment vous pouvez participer.

La convention Famille-École

Chaque école de Titre I doit avoir une convention famille-école. La convention famille-école est un document qui définit clairement comment l'école et les parents construiront un partenariat pour aider les élèves à réussir leur scolarité. Une convention décrit comment l'école répondra aux besoins de ses élèves, et les rôles et responsabilités des parents et des élèves. Elle sert de base à un accord écrit entre les élèves, leurs parents/tuteurs et l'école. Les parents/tuteurs, élèves, l'enseignant de l'élève et le principal de l'école signent tous la convention.

Que contient la convention?

La convention contient toutes les responsabilités et les tâches que les parents, les élèves, et les enseignants s'engagent à réaliser pour aider les élèves à apprendre. Les conventions sont spécifiques à chaque école et doivent être traduites dans les langues maternelles des familles.

Elle doit couvrir ce que **l'école** fera pour :

- fournir un enseignement de haute qualité à tous les élèves
- surveiller les progrès de tous les enfants
- s'assurer que tous les élèves obtiennent un travail stimulant et un enseignement de haute qualité
- créer des manières pour les parents et les élèves de maintenir de bonnes relations de travail;
- communiquer avec les familles concernant le progrès des élèves;
- veiller à ce que les parents aient un accès raisonnable au personnel de l'école;
- faire en sorte que les familles obtiennent les informations, les matériels et les formations dont elles ont besoin pour aider les élèves dans des matières complexes telles que les mathématiques et les sciences

La convention décrira également comment les **parents** :

- soutiendront l'apprentissage à la maison
- dans la mesure du possible, éviteront les retards et les absences
- communiqueront avec les professeurs
- participeront au processus de décision

La convention décrira également comment les **élèves** :

- dans la mesure du possible, éviteront les retards et les absences
- se montreront respectueux à l'égard du personnel scolaire
- veilleront à ce que tous les devoirs à la maison soient bien faits et soient faits à temps
- participeront au processus de décision

Comment puis-je obtenir un exemplaire de la convention école-famille ?

Vous devriez en recevoir un exemplaire à signer au début de l'année scolaire. Vous pouvez également en demander un exemplaire à votre école.

Plus de ressources pour les familles

Plan de qualité de l'école

Le Plan de Qualité de l'École (Quality School Plan – QSP) est le plan que l'école de votre enfant a mis en place pour guider l'enseignement et l'apprentissage pendant l'année scolaire. Le plan indique ce que l'école fait pour améliorer les résultats de tous les élèves.

Le QSP est également le plan de projet au niveau de l'école pour le Titre I, et il doit donc correspondre à toutes les conditions du Titre I.

Que contient le QSP?

Le QSP traite de ce qui suit:

- une évaluation des besoins qui incluent les données de performance
- les objectifs et stratégies d'enseignement
- les stratégies de réforme scolaire
- les stratégies d'aide aux élèves pour aider les élèves en difficulté
- comment l'école intégrera les parents à l'apprentissage des enfants
- la formation que suivront les enseignants pour les aider à mieux faire
- la manière dont l'école peut utiliser au mieux toutes ses ressources
- comment les informations des notes des élèves aux examens seront utilisées pour améliorer l'enseignement
- quel type d'aide est le meilleur pour les élèves
- ce que l'école fera pour réduire les écarts de performances entre les différents groupes d'élèves
- le budget de l'école pour les financements locaux et toutes les subventions de l'école
- le plan de l'école pour les initiatives de bien-être, appelé plan d'action de bien-être.

Comment puis-je consulter le QSP de l'école de mon enfant ?

Vous êtes invité à le lire à l'école.

Les écoles doivent proposer des résumés de leur plan pour les parents et toutes les autres personnes qui souhaitent connaître les plans de l'école. Les écoles doivent traduire leur résumé dans les langues les plus représentées dans leur école.

Si vous avez besoin d'aide pour comprendre le QSP de l'école de votre enfant, demandez au principal de l'examiner avec vous.

Apprenant d'anglais

Si votre enfant est un élève apprenant l'anglais (EL), vous pouvez attendre ce qui suit:

- Le niveau d'anglais de votre enfant sera testé chaque année jusqu'à ce qu'il le maîtrise. Vous recevrez le rapport d'évaluation linguistique chaque année. Si votre enfant ne satisfait pas les références de comparaison ("benchmarks") de l'état, vous serez informé et on vous demandera de fournir des recommandations concernant comment l'école de votre enfant peut aider votre enfant à satisfaire les objectifs de langue. Pour plus d'informations, consultez le site web www.doemass.edu/ell/resources/benchmarks
- Si les Écoles Publiques de Boston considèrent que votre enfant doit suivre un programme pour apprendre l'anglais, vous avez le droit de choisir le programme que vous considérez être le mieux adapté. Veuillez consulter les pages 24-25, « **Apprenants d'Anglais** », pour obtenir des informations sur les différents programmes d'apprentissage de l'anglais proposés par BPS.
- Les programmes d'apprentissage de l'anglais pour les élèves handicapés doivent également correspondre aux conditions de leur programme d'enseignement personnalisé (IEP).

- Indépendamment de l'apprentissage de l'anglais, votre enfant doit apprendre le même contenu que tous les autres élèves en mathématiques, histoire et autres matières.
- Les informations que vous obtenez doivent être faciles à comprendre. Les informations au sujet des progrès scolaires de votre enfant, de l'enseignement spécialisé ou autres services d'enseignement, de la santé et de la sécurité, entre autres informations essentielles, devraient être disponibles dans la langue que vous comprenez le mieux.
- Si vous parlez une langue autre que l'anglais, des services d'assistance linguistique sont mis à votre disposition gratuitement. Contactez l'école de votre enfant pour obtenir de l'aide. bostonpublicschools.org/translation-interpretation

Partenariats école-communauté

Identifier et accéder à des programmes partenaires de qualité

Quels types de programmes les partenariats école-communauté offrent-ils aux élèves et familles de BPS ?

Il y a plus de 1 000 partenariats école-communauté qui gèrent des programmes avec les Écoles Publiques de Boston. Ces programmes offrent une large gamme des services et opportunités aux élèves, y compris les arts, activités physiques, enrichissements académiques, et beaucoup plus.

Où est-ce que puis-je me renseigner davantage sur ces programmes ?

Consultez partnerbps.org, la plateforme en ligne des Écoles Publiques de Boston, pour accéder et rechercher des informations sur les Partenariats Écoles-Communauté et les programmes qu'ils offrent.

Comment puis-je utiliser PartnerBPS pour rechercher des programmes proposés dans mon école et au sein des Écoles Publiques de Boston ?

1. Visitez PartnerBPS.org
2. Cliquez sur le bouton « Search Schools » (Rechercher l'école) sur la page d'accueil pour trouver votre école. Renseignez-vous sur les programmes qui y sont offerts et imprimez une liste des partenariats qui sont offerts aux élèves et aux familles qui fréquentent cette école.
3. Cliquez sur le bouton « Search Programs » (Rechercher des programmes) pour en savoir plus sur les programmes disponibles dans les BPS qui répondent aux intérêts que vous avez identifiés.

De quelles manières puis-je m'inscrire à des programmes que je trouve sur PartnerBPS.org ou les amener à l'école de mon enfant ?

Les programmes souvent cherchent étendre leur portée dans les Écoles Publiques de Boston. Si vous en trouvez un qui vous intéresse, n'hésitez pas à contacter le contact du programme répertorié sur PartnerBPS pour savoir comment vous inscrire. Même si les programmes ne sont pas à votre école actuellement, beaucoup seront heureux de vous parler d'un éventuel partenariat. Vous pouvez également contacter directement la direction de votre école pour discuter de la façon d'aider à établir de nouveaux partenariats.

A qui puis-je m'adresser pour poser mes questions ?

Si vous rencontrez des questions lors de l'utilisation du site ou de l'identification des programmes proposés par les partenaires école-communauté, veuillez utiliser la section d'Aide de PartnerBPS pour trouver des guides d'utilisation et des réponses aux questions fréquemment posées ou envoyez un e-mail au Bureau de l'Avancement, Partenariats École-Communauté à l'adresse partnerbps@bostonpublicschools.org

Organismes qui offrent une formation et un perfectionnement professionnel aux parents

Organisation	Site Internet et téléphone	Type de formation disponible
Action pour le Développement Communautaire de Boston (ABCD)	bostonabcd.org 617-348-6000	Une gamme de ressources pour les familles à Boston, y compris Head Start, des programmes pour les jeunes, des compétences de formation professionnelle et un logement.
Élève américain Assistance College Centres de planification	asa.org/for-students/college-planning 617-536-0200	Aide gratuite pour les personnes de tous âges avec la planification et le paiement des études collégiales et d'autres programmes de développement de carrière. Situé à la Bibliothèque Publique de Boston, Copley Square, Asian-American Civic Center (Chinatown), Harborside Community Center (East Boston), et ces bibliothèques secondaires : Codman Square, Egleston Square, Hyde Park et South Boston.
Boston After School and Beyond (Boston Après l'École et Au-Delà)	bostonbeyond.org	Aide aux parents et aux soignants pour trouver des programmes parascolaires et d'été dans les quartiers de Boston, ainsi que d'autres informations relatives à la prise en charge des enfants en dehors de l'école.
Boston Career Link	bostoncareerlink.org 617-541-1400	Centre de carrière à guichet unique, développement de la main-d'œuvre et services d'emploi.
Centres de Boston pour les jeunes et les familles (centres communautaires)	cityofboston.gov/bcyf 617-635-4920	Programmes et services pour les nourrissons, les enfants, les jeunes et les adultes de tous âges. Des programmes éducatifs et récréatifs enrichissants et amusants dans tous les quartiers de Boston.
Centre de quartier du Quartier Chinois de Boston	bcnc.net 617-635-5129 x 1035	Activités parascolaires, art et enrichissement, développement des jeunes, programmes d'anglais comme la deuxième langue pour adultes. Programme de services à la famille qui comprend des ateliers pour les parents, des cours et un soutien personnalisé. Soutien aux parents dont les enfants ont des besoins particuliers ou sont en éducation spéciale. Services fournis dans les dialectes natifs du chinois.
Boston Saves	bostonsavescsa.org 617-918-5847	Des ressources qui aident les familles à économiser de l'argent et à planifier la formation universitaire ou professionnelle de leur enfant, ainsi que des opportunités de gagner de l'argent pour l'avenir de leur enfant.
Éducation des Adultes de Boston	bostonpublicschools.org/adulted 617-635-9300	Programmes pour aider les résidents de Boston à acquérir des compétences de base en littératie et en études. Des voies alternatives vers un diplôme d'études secondaires ou GED pour donner aux adultes, aux décrocheurs et aux lycéens une seconde chance de réussir.
BPS Countdown to Kindergarten	countdowntokindergarten.org 617-635-6816	Informations pour aider les enfants et les familles de toute la ville à se préparer pour la maternelle. Les groupes de compte à rebours « Jouer pour apprendre » pour les enfants de prématernelle rassemblent les parents, les enfants et un professionnel de la petite enfance pour créer une communauté de pairs pour le soutien, favoriser des comportements stimulants, aider les familles à accéder à d'autres services nécessaires et modéliser des pratiques adaptées au développement.
Comité Consultatif des Apprenants d'Anglais du District (DELAC) des BPS	bostonpublicschools.org/ Page/4656 617-635-9435	Un comité multiculturel et multiethnique dirigé par des parents, composé de parents d'Apprenants d'Anglais (EL) et de membres de la communauté, dont la tâche sera de fournir des recommandations aux responsables de l'école et du district concernant les programmes et services fournis aux élèves EL.
Programme d'alphabétisation familiale BPS / Centre d'apprentissage pour adultes	bostonpublicschools.org/ adult-learning 617-635-9300	Cours pour les parents d'enfants d'âge scolaire, y compris l'anglais langue seconde, l'alphabétisation et les mathématiques, du niveau de base à la préparation au GED, ainsi qu'un programme de compétences parentales. Ateliers pour parents et enfants, cours d'informatique et conseils disponibles.
Bureau de l'Avancement Familial et Communautaire	bostonpublicschools.org/ advancement 617-635-7750 617-635-9660	Un soutien pour (1) s'assurer que les familles ont accès aux informations nécessaires pour choisir la bonne école pour leur enfant ; (2) impliquer les familles, les élèves et la communauté dans la politique et la prise de décision au niveau de l'école et du district ; et (3) établir des partenariats efficaces axés sur l'apprentissage des élèves et l'amélioration de l'école.
Université des Parents de BPS	bostonpublicschools.org/ parentuniversity 617-635-7750	Des cours gratuits pour aider les parents BPS à mieux comprendre comment les enfants apprennent et se développent ; ce que leurs enfants devraient apprendre ; comment aider leurs enfants à réussir ; et comment réunir d'autres parents pour travailler à l'amélioration de l'école. Cours sur une variété de sujets, tels que la gestion financière, la santé et le bien-être, l'anglais langue seconde et la culture informatique.

Organismes qui offrent une formation et un perfectionnement professionnel aux parents

Organisation	Site Internet et téléphone	Type de formation disponible
Éducation Spéciale et Services aux Élèves des BPS	bostonpublicschools.org/specialed 617-635-8599	Services aux élèves (handicapés et non handicapés) et soutien aux familles, y compris le conseil, les élèves sans abri, etc.
Conseil Consultatif des Parents en Éducation Spéciale des BPS	bostonspedpac.org 617-297-7335	Soutien, formation et défense des familles des élèves du BPS dans les programmes de l'Éducation Spéciale.
BPS Tech Goes Home (TGH)	techgoeshome.org 617-635-2822	Formation technologique pour les familles, les enfants/jeunes, les adultes, les personnes âgées, les non-anglophones et les personnes handicapées, principalement à faible revenu. Domaines d'intérêt : compétences informatiques, communication efficace, ressources Internet, ressources de recherche d'emploi, littératie financière. Possibilités d'acheter un ordinateur pour 50 \$ et de s'abonner à un service Internet à domicile à faible coût.
City Connects	bc.edu/schools/lsoe/cityconnects 617-552-4231	City Connects, géré par le Boston College, travaille avec plus de 200 partenaires communautaires pour connecter les familles de plusieurs écoles BPS aux services familiaux, obtenir le consentement pour les services, garantir le financement et le transport, aider à surmonter les barrières linguistiques et répondre aux besoins de base tels que le logement et l'habillement.
Conseil des Parents Municipal (CPC)	citywideparentcouncil.org	Groupe de parents élus représentant toutes les écoles des BPS. Assistance technique, services de plaidoyer, formation, soutien et ressources pour les parents BPS.
Cradles to Crayons	617-779-4727 knorth@cradlestocrayons.org	Cradles to Crayons propose des forfaits personnalisés pour les enfants de la naissance jusqu'à l'âge de 12 ans qui répondent aux critères d'éligibilité au revenu. Les KidPacks contiennent des articles essentiels tels que des vêtements, des chaussures, des fournitures scolaires, des couches, des manteaux d'hiver chauds, etc. Tous les articles fournis par Cradles to Crayons sont gratuits.
Dudley Street Neighborhood Initiative (DSNI)	dsni.org 617-442-9670	Informations pour les parents, les familles, les résidents et les organisations partenaires sur les prochaines réunions, formations, conférences et audiences liées à l'éducation qui affectent les familles du quartier de Dudley Street.
Conseil Communautaire Œcuménique d'East Boston	ebecc.org 617-567-2750 (Anglais et Espagnol)	Soutien aux immigrants latino-américains de tous âges, y compris l'enseignement de l'anglais, l'éducation, les services, la défense des intérêts, l'organisation communautaire et le développement du leadership.
Anglais pour le Nouveau Bostonien (ENB)	englishfornewbostonians.org 617-982-6861	L'initiative d'anglais comme la deuxième langue pour les parents et les tuteurs d'ENB offre des cours d'anglais comme la deuxième langue personnalisés aux adultes immigrants parents d'élèves des BPS.
Families First	families-first.org 617-868-7687	Programmes de parentalité pour les parents d'horizons et de circonstances de vie très variés, dans de nombreux endroits de Boston et des environs. Accent mis sur la discipline, l'estime de soi et la communication. Conseils et stratégies parentales sur leur site Web.
Centre de Soins Familiaux du Massachusetts	familynurturing.org 617-474-1143	Accompagnement des familles de la naissance à l'adolescence pour les aider à élever leurs enfants dans un environnement propice. Approche Welcome Baby pour nouveau-nés, visites à domicile parent/enfant, groupes de jeu pour les enfants et leurs parents/tuteurs ensemble, programmes intensifs d'éducation parentale et connexion aux services communautaires.
Fédération pour les enfants ayant des besoins spéciaux	fcsn.org 1-800-331-0688	Information, formation et références pour les familles concernant l'éducation spécialisée, la défense des soins de santé et l'intervention précoce pour soutenir les parents d'enfants handicapés. Ligne d'assistance téléphonique gratuite pour les familles qui ont besoin d'aide avec les IEP des élèves.
JVS Boston	jvs-boston.org 617-399-3100	Développement de la main-d'œuvre; services d'emploi pour les réfugiés; GED ; la formation professionnelle, y compris pour ceux qui n'ont pas suivi d'études secondaires ; préparation à la certification en biotechnologie, en soins infirmiers et en pharmacie.
La Alianza Hispana	laalianza.org 617-427-7175 (Anglais et Espagnol)	Services de conseil et de soutien aux familles, apprentissage de l'anglais, services aux adultes et aux aînés, éducation des adultes et formation professionnelle, programme parascolaire.

Organismes qui offrent une formation et un perfectionnement professionnel aux parents

Organisation	Site Internet et téléphone	Type de formation disponible
Défenseurs des enfants du Massachusetts	massadvocates.org 617-357-8431 (Anglais et Espagnol)	Soutien à l'organisation communautaire parmi les parents, les organisations confessionnelles, les dirigeants communautaires et autres pour assurer l'équité et l'excellence en matière d'éducation pour tous les enfants du Massachusetts, en particulier les plus vulnérables ; plaider pour l'autisme, la réforme scolaire de Boston, l'éducation spécialisée, la gestion des traumatismes et la discipline scolaire positive.
Société du Massachusetts pour la prévention de la cruauté envers les enfants (MSPCC)	mस्पcc.org 617-983-5850	Soutien et conseil aux familles ; soutien aux grands-parents élevant leurs petits-enfants et parents élevant des parents par le biais du programme KINnections en fournissant des informations, des ressources, un plaidoyer ; soutien, éducation et ressources pour aider les parents à gérer les défis d'élever des enfants aux prises avec des problèmes de santé mentale; des groupes de soutien, des formations et des ateliers, ainsi que des activités et des programmes centrés sur la famille .
Alliance Nationale pour la Maladie Mentale (NAMI) du Massachusetts	nami.org 617-580-8541	Cours gratuits de famille à famille de 12 semaines pour les proches aidants de personnes de tous âges vivant avec une maladie mentale; Groupe hebdomadaire de soutien au rétablissement Connection pour les personnes vivant avec une maladie mentale.
Forum des parents	parentsforum.org 617-864-3801	Réseautage, groupes de soutien et ateliers (en anglais et en espagnol) pour aider les parents de tout-petits à de jeunes adultes à devenir plus confiants et compétents pour gérer les défis, les crises et les conflits de la vie familiale. Ateliers à Roxbury et ailleurs.
Projet Espoir	prohope.org 617-442-1880	Agence multiservice offrant aux femmes à faible revenu et sans abri avec enfants un accès à l'éducation, à l'emploi, au logement et aux services d'urgence.
ReadBoston	readboston.org 617-918-5286	Les programmes d'alphabétisation scolaires et communautaires offrent des ressources et des opportunités aux enseignants et aux familles. Contes, ateliers pour les parents, bibliothèques de prêt, programmes de lecture à domicile, incitatifs et programmes pour les écoles et les familles pour aider à encourager la lecture régulière à domicile et les meilleures pratiques d'alphabétisation.
Ligue urbaine de Est du Massachusetts	ulem.org 617-442-4519	Programmes visant à bâtir des communautés plus fortes et à créer un avenir meilleur pour les individus en offrant aux résidents locaux une éducation, une formation professionnelle et un placement sans frais.



Répertoire des Écoles Publiques de Boston

Écoles primaires et maternelles – 8e année

Samuel Adams Elementary School

Joanna McKeigue Cruz, Principal
165 Webster Street, East Boston 02128
617-635-8383
adams@bostonpublicschools.org

Dante Alighieri Elementary Montessori School

Jessica Gorham, Principal
37 Gove Street, East Boston 02128
617-635-8529
alighieri@bostonpublicschools.org

Baldwin Early Learning Pilot Academy

Min-Jen Taylor, Principal
121 Corey Road, Brighton 02135
617-635-8409
baldwin@bostonpublicschools.org

Phineas Bates Elementary School

Rodolfo Morales, Principal
426 Beech Street, Roslindale 02131
617-635-8064
bates@bostonpublicschools.org

Ludwig van Beethoven School (K1-2)

Edward Puliafico, Principal
5125 Washington Street, West Roxbury 02132
617-635-8149
beethoven@bostonpublicschools.org

William Blackstone Elementary School

Shammah Daniels, Principal
380 Shawmut Avenue, Boston 02118
617-635-8471
blackstone@bostonpublicschools.org

Boston Teachers Union K-8 Pilot School

Lauren Clarke-Mason & Rebecca Gadd, Lead Teachers
25 Walk Hill Street, Jamaica Plain 02130
617-635-7717
btuschool@bostonpublicschools.org

Manassah E. Bradley Elementary School

Claire Carney, Principal
110 Beachview Road, East Boston 02128
617-635-8422
bradley@bostonpublicschools.org

William Ellery Channing Elementary School

Carline Pignato, Principal
35 Sunnyside Street, Hyde Park 02136
617-635-8722
channing@bostonpublicschools.org

James J. Chittick Elementary School

Michelle Burnett, Principal
154 Ruskindale Road, Hyde Park 02126
617-635-8652
chittick@bostonpublicschools.org

Roger Clap Elementary School

Emma Fialka-Feldman, Principal
35 Harvest Street, Dorchester 02125
617-635-8672
clap@bostonpublicschools.org

James F. Condon K-8 School

Carlitta Camillo, Interim Principal
200 D Street, South Boston 02127
617-635-8608
condon@bostonpublicschools.org

George H. Conley Elementary School

Jennifer Eddington, Principal
450 Poplar Street, Roslindale 02131
617-635-8099
conley@bostonpublicschools.org

Curley K-8 School

Katherine Grassa, Principal
40 Pershing Road, Jamaica Plain 02130
617-635-8239
curley@bostonpublicschools.org

Paul A. Dever Elementary School

Margaret Reardon, Principal
325 Mt. Vernon Street, Dorchester 02125
617-635-8694
dever@bostonpublicschools.org

Dudley St. Neighborhood Charter School

Elijah Heckstall, Principal
6 Shirley Street, Roxbury 02119
617-635-8507
dudleystreetschool@bostonpublicschools.org

East Boston Early Education Center

Rhiannon Varmette, Principal
135 Gove Street, East Boston 02128
617-635-6456
ebostoneec@bostonpublicschools.org

Thomas A. Edison K-8 School

Elvis Henriquez, Principal
60 Glenmont Road, Brighton 02135
617-635-8436
edison@bostonpublicschools.org

Eliot K-8 Innovation School

Traci Walker Griffith, Principal
K1-1: 16 Charter Street, Boston 02113
2-4: 173 Salem Street, Boston 02113
5-8: 585 Commercial Street, Boston 02113
617-635-8545
eliot@bostonpublicschools.org

David A. Ellis Elementary School

Lemuel Ivy, Principal
302 Walnut Avenue, Roxbury 02119
617-635-8257
ellis@bostonpublicschools.org

Dr. Catherine Ellison/Rosa Parks Early Education School

Benjamin Rockoff, Principal
108 Babson Street, Mattapan 02126
617-635-7680
ellison-parks@bostonpublicschools.org

Edward Everett Elementary School

Karen Cahill, Principal
71 Pleasant Street, Dorchester 02125
617-635-8778
everett@bostonpublicschools.org

Gardner Pilot Academy

Erica Herman, Principal
30 Athol Street, Allston 02134
617-635-8365
gardner@bostonpublicschools.org

Sarah Greenwood K-8 School

Antonelli Mejia, Principal
189 Glenway Street, Dorchester 02121
617-635-8710
sgreenwood@bostonpublicschools.org

Henry Grew Elementary School

Michelle Simon, Principal
40 Gordon Avenue, Hyde Park 02136
617-635-8715
grew@bostonpublicschools.org

Curtis Guild Elementary School

Karen McCarthy, Principal
195 Leyden Street, East Boston 02128
617-635-8523
guild@bostonpublicschools.org

Nathan Hale Elementary School

Candice Whitmore, Principal
51 Cedar Street, Roxbury 02119
617-635-8205
hale@bostonpublicschools.org

Dennis C. Haley Elementary School

Kathleen Sullivan, Principal
570 American Legion Highway, Roslindale 02131
617-635-8169
haley@bostonpublicschools.org

Harvard/Kent Elementary School

Mark Silva, Interim Principal
50 Bunker Hill Street, Charlestown 02129
617-635-8358
harvard-kent@bostonpublicschools.org

Écoles primaires et maternelles – 8e année

Rev. Dr. Michael E. Haynes Early Education Center

Donette Wilson-Wood, Principal
263 Blue Hill Avenue, Roxbury 02119
617-635-6446
hayneseec@bostonpublicschools.org

Dr. William W. Henderson K-12 Inclusion School

Patricia Lampron, Principal
K0-1: 1669 Dorchester Avenue, Dorchester 02122
2-12: 18 Croftland Ave., Dorchester 02124
617-635-8725
henderson@bostonpublicschools.org

James W. Hennigan School (K-8)

Tanya Woodard, Principal
200 Heath Street, Jamaica Plain 02130
617-635-8264
hennigan@bostonpublicschools.org

Rafael Hernández K-8 School

Carolina Brito, Principal
61 School Street, Roxbury 02119
617-635-8187
hernandez@bostonpublicschools.org

Henry L. Higginson Elementary School (K0-2)

Karla Jenkins, Principal
160 Harrishof Street, Roxbury 02119
617-635-8909
higginson@bostonpublicschools.org

Higginson/Lewis K-8 School

Dana Skelly, Principal
131 Walnut Avenue, Roxbury 02119
617-635-8137
higginsonlewis@bostonpublicschools.org

Oliver W. Holmes Elementary School

Edverette Brewster, Principal
40 School Street, Dorchester 02124
617-635-8681
holmes@bostonpublicschools.org

Joseph J. Hurley K-8 School

Bethy Verano, Principal
70 Worcester Street, Boston 02118
617-635-8489
hurley@bostonpublicschools.org

Jackson/Mann K-8 School

Elvis Henriquez, Principal
40 Armington Street, Allston 02134
617-635-8532
jackson-mann@bostonpublicschools.org

John F. Kennedy Elementary School

Christine Copeland, Principal
7 Bolster Street, Jamaica Plain 02130
617-635-8127
jkennedy@bostonpublicschools.org

Patrick J. Kennedy Elementary School

Kristen Goncalves Redden, Principal
343 Saratoga Street, East Boston 02128
617-635-8466
pkennedy@bostonpublicschools.org

Thomas J. Kenny Elementary School

Shereka King, Principal
19 Oakton Avenue, Dorchester 02122
617-635-8789
kenny@bostonpublicschools.org

Joyce Kilmer K-8 School

Joseph Foley, Principal
K-3: 35 Baker Street, West Roxbury 02132
617-635-8060
4-8: 140 Russett Road, West Roxbury 02132
617-635-6855
kilmer@bostonpublicschools.org

Martin Luther King Jr. K-6 School

Grace Coleman-Burns, Principal
77 Lawrence Avenue, Dorchester 02124
617-635-8212
king@bostonpublicschools.org

Lee Academy (K0-3)

Alex Chery, Principal
25 Dunbar Avenue, Dorchester 02124
617-635-8618
leeacademy@bostonpublicschools.org

Joseph Lee K-8 School

Paul Kennedy, Principal
155 Talbot Avenue, Dorchester 02124
617-635-8687
lee@bostonpublicschools.org

Patrick F. Lyndon K-8 Pilot School

Kathleen Tunney and Andre Ward,
Management Team
20 Mt. Vernon Street, West Roxbury 02132
617-635-6824
lyndon@bostonpublicschools.org

Mary Lyon K-8 School

Dr. Hervé Anoh, Principal
50 and 95 Beechcroft Street, Brighton 02135
617-635-7945
lyon@bostonpublicschools.org

Joseph P. Manning Elementary School

Allyson Hart, Principal
130 Louder's Lane, Jamaica Plain 02130
617-635-8102
manning@bostonpublicschools.org

Samuel W. Mason Elementary School

Carolyn Allston, Principal
150 Norfolk Avenue, Roxbury 02119
617-635-8405
mason@bostonpublicschools.org

Mather Elementary School

Hai Son, Principal
24 Parish Street, Dorchester 02122
617-635-8757
mather@bostonpublicschools.org

Mattahunt Elementary School

Walter Henderson, Principal
123 Alabama Street, Mattapan, MA 02126
617-635-8792
mattahunt@bostonpublicschools.org

Donald McKay K-8 School

Jason Meland, Principal
122 Cottage Street, East Boston 02128
617-635-8510
mckay@bostonpublicschools.org

Ellis Mendell Elementary School

Michelle Morrissey, Interim Principal
164 School Street, Roxbury 02119
617-635-8234
mendell@bostonpublicschools.org

Mildred Avenue K-8 School

Kristina Reeves-Barber, Principal
5 Mildred Avenue, Mattapan 02126
617-635-1642
mildredave@bostonpublicschools.org

Wolfgang Amadeus Mozart Elementary School

Shantae Toole, Principal
236 Beech Street, Roslindale 02131
617-635-8082
mozart@bostonpublicschools.org

Richard J. Murphy K-8 School

Courtney Sheppeck, Principal
1 Worrell Street, Dorchester 02122
617-635-8781
murphy@bostonpublicschools.org

Hugh R. O'Donnell Elementary School

Emily Berman, Principal
33 Trenton Street, East Boston 02128
617-635-8454
odonnell@bostonpublicschools.org

Dr. William H. Ohrenberger School (3-8)

John Travis, Principal
175 West Boundary Road, West Roxbury 02132
617-635-8157
ohrenberger@bostonpublicschools.org

Orchard Gardens K-8 School

Lauren Murdock, Principal
906 Albany Street, Roxbury 02119
617-635-1660
orchardgardens@bostonpublicschools.org

James Otis Elementary School

Paula Cerqueira-Goncalves, Principal
218 Marion Street, East Boston 02128
617-635-8372
otis@bostonpublicschools.org

Michael J. Perkins Elementary School

Heela Roshan, Principal
50 Rev. Burke Street, South Boston 02127
617-635-8601
perkins@bostonpublicschools.org

Écoles primaires et maternelles - 8e année

Oliver Hazard Perry K-6 School

Andrew Rollins, Principal
745 E. Seventh Street, South Boston 02127
617-635-8840
perry@bostonpublicschools.org

John D. Philbrick Elementary School

Danladi Bobbitt, Principal
40 Philbrick Street, Roslindale 02131
617-635-8069
philbrick@bostonpublicschools.org

Josiah Quincy Elementary School

Cynthia Soo Hoo, Principal
885 Washington Street, Boston 02111
617-635-8497
quincy@bostonpublicschools.org

Franklin D. Roosevelt Elementary School (K1-8)

Bannet Steele, Principal
K1-1: 30 Millstone Road
2-8: 95 Needham Road
Hyde Park 02136
617-635-8676
roosevelt@bostonpublicschools.org

William E. Russell Elementary School

Derrick Ciesla, Principal
750 Columbia Road, Dorchester 02125
617-635-8803
russell@bostonpublicschools.org

Pauline A. Shaw Elementary School

Tinu Arowosegbe, Principal
429 Norfolk Street, Dorchester 02124
617-635-8777
shaw@bostonpublicschools.org

Charles Sumner Elementary School

Meghan Welch, Principal
15 Basile Street, Roslindale 02131
617-635-8131
sumner@bostonpublicschools.org

Charles H. Taylor Elementary School

Jennifer Marks, Principal
1060 Morton Street, Mattapan 02126
617-635-8731
taylor@bostonpublicschools.org

Maurice J. Tobin K-8 School

Dr. Natasha Halfkenny, Principal
40 Smith Street, Roxbury 02120
617-635-8393
tobin@bostonpublicschools.org

William Monroe Trotter School

Sarita Thomas, Principal
135 Humboldt Avenue, Dorchester 02121
617-635-8225
trotter@bostonpublicschools.org

Joseph P. Tynan Elementary School

Leslie Gant, Principal
650 E. Fourth Street, South Boston 02127
617-635-8641
tynan@bostonpublicschools.org

Mario Umana Academy

Christina Michel, Principal
312 Border Street, East Boston 02128
617-635-8481
umana@bostonpublicschools.org

UP Academy Charter School of Dorchester

Erica Andrew and Ariella Silverstein-Tapp, Principals
35 Westville Street, Dorchester 02124
617-635-8810
UpAcademyDorchester@bostonpublicschools.org

UP Academy Holland

Victoria Thompson, Principal
85 Olney Street, Dorchester 02121
617-635-8832
holland@bostonpublicschools.org

Warren/Prescott K-8 School

Michele Davis, Principal
50 School Street, Charlestown 02129
617-635-8346
warren-prescott@bostonpublicschools.org

West Zone Early Learning Center

Stacia LeMond, Principal
200 Heath Street, Jamaica Plain 02130
617-635-8275
wzelc@bostonpublicschools.org

F. Lyman Winship Elementary School

Brian Radley, Principal
54 Dighton Street, Brighton 02135
617-635-8399
winship@bostonpublicschools.org

John Winthrop Elementary School

Leah Blake McKetty, Principal
35 Brookford Street, Dorchester 02125
617-635-8379
winthrop@bostonpublicschools.org

Young Achievers School of Science and Math

T'Sheba Martin, Principal
20 Outlook Road, Mattapan 02126
617-635-6804
youngachievers@bostonpublicschools.org

Collèges

Lilla G. Frederick Pilot Middle School

Pauline Lugira, Principal
270 Columbia Road, Dorchester 02121
617-635-1650
frederick@bostonpublicschools.org

UP Academy Charter School of Boston

Rashidah Lawson, Principal
215 Dorchester Street, South Boston 02127
617-635-8819
UPAcademy@bostonpublicschools.org



Écoles secondaires (6-12, 7-12, 9-12)

Another Course to College (9-12)

Michele Pellam, Head of School
612 Metropolitan Avenue, Hyde Park 02136
617-635-8865
acc@bostonpublicschools.org

Boston Arts Academy (9-12)

Anne Clark, Head of School
174 Ipswich St, Boston 02215
617-635-6470
artsacademy@bostonpublicschools.org

Boston Community Leadership Academy / McCormack (7-12)

Ondrea Johnston, Head of School
7-10: 315 Mt. Vernon Street, Dorchester 02125
617-635-8657
11-12: 655 Metropolitan Avenue, Hyde Park 02136
617-635-8937
boston@bostonpublicschools.org

Boston Green Academy (6-12)

Matthew Holzer, Head of School
20 Warren Street, Brighton 02135
617-635-9860
info@bostongreenacademy.org

Boston International Newcomers Academy (9-12)

Tony King, Head of School
100 Maxwell Street, Dorchester 02124
617-635-9373
bihs@bostonpublicschools.org

Boston Latin Academy (7-12)

Gavin Smith, Head of School
205 Townsend Street, Dorchester 02121
617-635-9957
academy@bostonpublicschools.org

Boston Latin School (7-12)

Jason Gallagher, Head of School
78 Avenue Louis Pasteur, Boston 02115
617-635-8895
latin@bostonpublicschools.org

Brighton High School (7-12)

Andrew Bott, Head of School
25 Warren Street, Brighton 02135
617-635-9873
brighton@bostonpublicschools.org

Jeremiah E. Burke High School (7-12)

Amilcar Silva, Head of School
60 Washington Street, Dorchester 02121
617-635-9837
burke@bostonpublicschools.org

Charlestown High School (7-12)

Joel Stembridge, Head of School
240 Medford Street, Charlestown 02129
617-635-9914
charlestown@bostonpublicschools.org

Community Academy of Science and Health (9-12)

Robin Lee, Head of School
11 Charles Street, Dorchester 02122
617-635-8950
CASH@bostonpublicschools.org

Henry Dearborn 6-12 STEM Academy

Darlene Marcano, Head of School
36 Winthrop Street, Roxbury 02119
617-635-8412
dearborn@bostonpublicschools.org

East Boston High School (7-12)

Phillip R. Brangiforte, Head of School
86 White Street, East Boston 02128
617-635-9896
eboston@bostonpublicschools.org

The English High School (7-12)

Caitlin Murphy, Head of School
144 McBride Street, Jamaica Plain 02130
617-635-8979
english@bostonpublicschools.org

Excel High School (9-12)

Jerleen John, Interim Head of School
95 G Street, South Boston 02127
617-635-9870
excel@bostonpublicschools.org

Fenway High School (9-12)

Geoffrey Walker, Head of School
67 Alleghany Street, Roxbury 02120
617-635-9911
fenway@bostonpublicschools.org

Greater Egleston Community High School (9-12)

Kevin Brill, Head of School
80 School Street, Roxbury 02119
617-635-6429
egleston@bostonpublicschools.org

Dr. William W. Henderson K-12 Inclusion School

Patricia Lampron, Principal
K-4: 1669 Dorchester Avenue, Dorchester 02122
5-12: 18 Croftland Ave., Dorchester 02124
617-635-8725
henderson@bostonpublicschools.org

Edward M. Kennedy Academy for Health Careers (9-12)

Dr. Caren Walker Gregory, Head of School
Grades 9-10: 10 Fenwood Road, Boston 02115
617-635-8450
Grades 11-12: 2 McLellan St, Dorchester 02121
617-373-8576
healthcareers@bostonpublicschools.org

Mary Lyon Pilot High School (9-12)

Dr. Hervé Anoh, Head of School
95 Beechcroft Street, Brighton, MA 02135
617-635-8351
lyon@bostonpublicschools.org

Madison Park Technical Vocational High School (9-12)

Sidney Brown, Head of School
75 Malcolm X Boulevard, Roxbury 02120
617-635-8970
madison@bostonpublicschools.org

Margarita Muñiz Academy (9-12)

Dania Vázquez, Head of School
20 Child Street, Jamaica Plain 02130
617-635-8198
munizacademy@bostonpublicschools.org

New Mission High School (7-12)

William Thomas, Head of School
655 Metropolitan Avenue, Hyde Park 02136
617-635-6437
newmission@bostonpublicschools.org

John D. O'Bryant School of Mathematics and Science (7-12)

Patreka Wood, Head of School
55 Malcolm X Boulevard, Roxbury 02120
617-635-9932
obryant@bostonpublicschools.org

Josiah Quincy Upper School (6-12)

Richard Chang and Stephen Cirusuolo, Co-Heads of School
152 Arlington Street, Boston 02116
617-635-8940
quincyupper@bostonpublicschools.org

Muriel S. Snowden International School at Copley (9-12)

Raquel Martinez, Head of School
150 Newbury Street, Boston 02116
617-635-9989
snowden@bostonpublicschools.org

TechBoston Academy (6-12)

Patrick Cleary, Head of School
9 Peacevale Road, Dorchester 02124
617-635-1615
tbainfo@techboston.org

Écoles et programmes spéciaux

ABCD University High School

Sherann Jackson, Director
Action for Boston Community Development, Inc
575 Warren Street, Dorchester 02121
617-357-6000 x 520 or 521
sjackson6@bostonpublicschools.org

Accelerated Intervention Program (AIP) at Excel High School

Andrew Manning, Director
95 G Street, South Boston 02127
617-635-9870
amanning@bostonpublicschools.org

Boston Adult Technical Academy

Benjamin Helfat, Head of School
20 Church Street, Boston 02116
617-635-1542
adultacad@bostonpublicschools.org

Boston Collaborative High School

(Including Log-On Academy, Otro Camino, and St. Mary's Alternative School)
Sherri Neasman, Head of School
215 Dorchester St, South Boston 02127
617-635-8035
sneasman@bostonpublicschools.org

St. Mary's Alternative School

90 Cushing Avenue, Dorchester 02125)
Boston Day and Evening Academy
Alison Hramiec, Head of School
20 Kearsarge Avenue, Roxbury 02119
617-635-6789
evening@bostonpublicschools.org

William E. Carter School

Mark O'Connor, Principal
396 Northampton Street, Boston 02118
617-635-9832
carter@bostonpublicschools.org

Community Academy

Sonie Felix, Head of School
25 Glen Road, Jamaica Plain 02130
617-635-7734
commacad@bostonpublicschools.org

Roland Hayes School of Music

Greg Gazzola, Program Director
55 Malcolm X Boulevard, Roxbury 02120
617-635-8973
rolandhayes@bostonpublicschools.org

Horace Mann School for the Deaf and Hard of Hearing (Pre-K-12)

Dr. Michelle Eisan-Smith, Head of School
40 Armington Street, Allston 02134
617-635-8534
hmann@bostonpublicschools.org

William McKinley Schools

Cindie Neilson, Head of School
90 Warren Avenue, Boston 02116
617-635-9976

McKinley Elementary School

Cindie Neilson, Head of School
90 Warren Avenue, Boston 02116
617-635-9978
mckelem@bostonpublicschools.org

McKinley Middle School

Cindie Neilson, Head of School
50 St. Marys Street, Boston 02215
617-635-9853
mckmid@bostonpublicschools.org

McKinley Prep High School

Cindie Neilson, Head of School
97 Peterborough Street, Boston 02215
617-635-9907
mckprep@bostonpublicschools.org

McKinley South End Academy

Cindie Neilson, Head of School
90 Warren Avenue, Boston 02116
617-635-9976
mckseacad@bostonpublicschools.org

Newcomers Academy

A program of Boston International High School
Tony King, Head of School
100 Maxwell Street, Dorchester 02124
617-635-7993
newcomers@bostonpublicschools.org

William J. Ostiguy High School

Roger Oser, Director
Action for Boston Community Development, Inc.
19 Temple Place, Boston 02111
617-348-6730
roger.oser@bostonabcd.org

Re-Engagement Center

Emmanuel Allen, Director
Madison Park Complex
55 Malcolm X Blvd., Roxbury 02120
617-635-2273

Succeed Boston

Jodie Elgee, Senior Director
515 Hyde Park Avenue, Roslindale 02131
617-635-8123
jelgee@bostonpublicschools.org
succeedboston@bostonpublicschools.org



2022-2023 Report Card Schedule

Trimesters (Grades K-5, K-6, K-8) *

	Fall (Grades 1-5 only)	Winter (K-Grade 5)	Spring (K-Grade 5)
Term	September 8 - December 2, 2022	December 5, 2022 - March 17, 2023	March 20 - June 21, 2023
Progress Reports Grading Window	October 17 - 28, 2022	January 23 - February 3, 2023	April 24 - May 5, 2023
Distribute Progress Reports	October 31, 2022	February 6, 2023	May 8, 2023
Report Card Grading Window	November 28 - December 9, 2022	March 13 - 24, 2023	June 7 - 22, 2023
Distribute Report Cards	December 12 - 16, 2022	March 27-31, 2023	June 22, 2023

EXCEPTIONS:

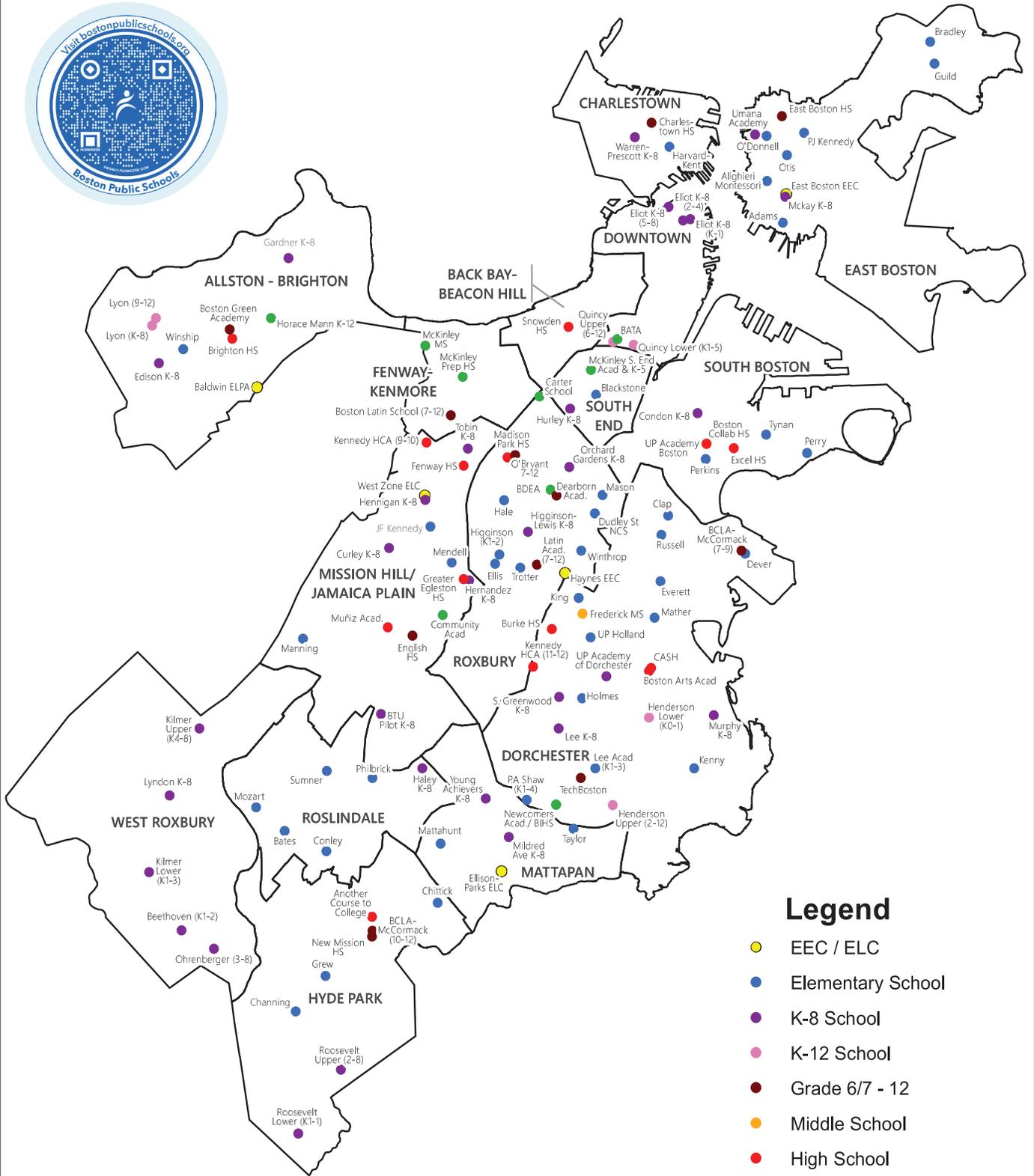
- ▶ **Kindergarten students do not receive a Fall report card.**
- ♦ **The following K-8 schools have Quarters for grades 6-8:** Eliot, Greenwood, Haley, Hurley, , Kilmer, Lee, Lyndon, McKay, Mildred Ave., Murphy, Ohrenberger , Roosevelt, Tobin, Trotter, and Up Academy Dorchester

Quarters Grades 6–12 *

	Term 1	Term 2	Term 3	Term 4 Grades 6–11	Term 4 Grade 12
Term	Sept. 8 - Nov. 10, 2022	Nov. 14, 2022 - Jan. 27, 2023	Jan. 30 - April 6, 2023	April 10 - June 22, 2023	April 10 - June 6, 2023
Progress Reports Grading Window	October 3 - 14, 2022	December 12 - 22, 2022	Feb. 27 - March 10, 2023	May 15 - 26, 2023	May 15 - 26, 2023
Distribute Progress Reports	October 17, 2022	December 22, 2022	March 13, 2023	May 30, 2023★	May 30, 2023
Report Card Grading Window	November 7 - 18, 2022	Jan. 23 - Feb. 3, 2023	April 11 - 26, 2023	June 8 - 21, 2023	May 24 - June 2, 2023
Grades 9-12 Term- based GPAs posted	November 19, 2022	February 4, 2023	April 27, 2023	June 22, 2023	June 3, 2023
Distribute Report Cards	November 21, 2022	February 6, 2023	April 27, 2023	Last day of school / via Email	June 7, 2023 / via Email

EXCEPTIONS:

- ♦ **Includes grades 6-8 in K-8 schools:** Eliot, Greenwood, Haley, Hurley, Kilmer, Lee, Lyndon, McKay, Mildred Ave., Murphy, Ohrenberger, Roosevelt, Tobin, Trotter, and Up Academy Dorchester
- ★ **The last marking period will be adjusted in Spring 2023 after the last day of school is established.**
- ♦ **Students' GPA (grade point average) is based on grade data availability.**



Legend

- EEC / ELC
- Elementary School
- K-8 School
- K-12 School
- Grade 6/7 - 12
- Middle School
- High School
- Special Population